

---

**XIII<sup>ème</sup> colloque de l'AICLF - Association Internationale  
des Criminologues de Langue Française**

**13 au 15 mai 2012**

**Université de Montréal (Canada)**

---

**L'INNOVATION CRIMINOLOGIQUE:  
PERSPECTIVES FRANCOPHONES**

---

**Nous vous souhaitons la bienvenue à Montréal**

Chers participants,

Le comité organisateur du 13<sup>ème</sup> colloque de l'association vous souhaite la bienvenue à Montréal, et espère que vous profiterez pleinement de ce moment privilégié de retrouvailles et d'échanges. Après un interminable hiver, notre belle ville se métamorphose et reprend son rythme effréné de festivals et d'activités culturelles. Nous vous invitons à explorer pendant votre séjour ses nombreux trésors et à faire l'expérience de son hospitalité.

Nous sommes bien évidemment réunis avant tout pour partager le fruit de nos recherches et nous nous réjouissons par avance de la qualité des conférences plénières et des ateliers qui rythmeront ce colloque. Cette qualité reflète selon nous la maturité de la criminologie francophone et sa capacité à se renouveler face aux défis qui l'attendent. Alors que le monde traverse l'une des plus sévères crises économiques de son histoire, que les changements technologiques transforment la société à un rythme sans précédent, et que certains gouvernements sont tentés de recourir à des politiques répressives pour asseoir leur légitimité auprès de populations inquiètes, la criminologie se doit plus que jamais de proposer des analyses et des stratégies innovantes, sans sacrifier les idéaux d'équité et de justice qui ont présidé à sa naissance.

L'organisation de cet événement a mobilisé de nombreuses énergies au cours des douze derniers mois. Je voudrais ici leur témoigner ma très grande reconnaissance pour leur enthousiasme et une disponibilité sans faille. À Lausanne, Olivier Ribaux, Manon Jendly, Deborah Neidhart, Stéphanie Loup et Quentin Rossy ont assuré la gestion impeccable du secrétariat et du site internet. À Liège, André Lemaître a veillé aux finances de l'AICLF et à l'attribution du prix Fernand Boulan. À Montréal, Fatou Diouf et Martine Giovanola ont mis leurs talents organisationnels au service de la logistique inévitablement complexe d'un tel événement. L'Université de Montréal (Vice-rectorat à la recherche et Faculté des arts et sciences), ainsi que l'organisme Montréal International ont apporté un précieux soutien financier au colloque. Enfin, le Regroupement des organismes de justice alternative du Québec, la Société de criminologie du Québec, l'Association Plaidoyer-Victimes et le Centre international pour la prévention de la criminalité nous ont généreusement fait bénéficier de leurs réseaux. Qu'ils soient ici chaleureusement remerciés du soutien apporté.

Excellent colloque 2012 à tous,

Benoit Dupont, Président

---

---

THÈME DU COLLOQUE

---

---

***L'INNOVATION CRIMINOLOGIQUE : PERSPECTIVES FRANCOPHONES***

Ces dernières années, plusieurs grandes institutions universitaires ont célébré l'enracinement de la criminologie dans leur cursus, qu'il s'agisse du centenaire de l'École des sciences criminelles de Lausanne (2009), des soixante ans de l'École de criminologie de Liège (2006) ou du récent cinquantenaire de l'École de criminologie de Montréal (2010), pour ne citer que les exemples les plus récents. Par ailleurs, de nombreux pays maghrébins et africains manifestent un vif intérêt pour cette discipline à la croisée des sciences humaines et sociales, et l'AICLF a tenu à encourager ce mouvement en organisant son XI<sup>ème</sup> colloque au Maroc en 2008. Dans un tel contexte, il apparaît opportun de réfléchir à l'avenir de la criminologie francophone, en se concentrant particulièrement sur sa capacité à innover et à se renouveler.

Ce XIII<sup>ème</sup> colloque donnera ainsi aux participants l'occasion d'aborder plusieurs types d'innovations criminologiques. On se penchera tout d'abord sur les **innovations théoriques**, en se questionnant par exemple sur l'apport de l'analyse des réseaux sociaux ou sur le retour en force des sciences de la vie (biologie, neuropsychologie) dans le débat criminologique. Ces innovations viennent enrichir les débats épistémologiques existant concernant le statut disciplinaire de la criminologie ou la place des questions relatives au genre ou aux groupes minoritaires en son sein. Les **innovations méthodologiques** intègrent bien évidemment le développement des approches expérimentale et quasi-expérimentale, mais renvoient aussi à l'utilisation d'outils informatiques dont la puissance de calcul permet de travailler sur des populations de très grande taille (sciences sociales computationnelles), ou encore aux innovations observées dans les approches qualitatives qui s'inscrivent dans des relations plus étroites avec les méthodes quantitatives. D'autres innovations concernent les **objets de recherche** qui font (ou devraient faire) leur entrée dans la sphère criminologique : on mentionnera à titre d'illustration les diverses atteintes criminelles à l'environnement (que celles-ci soient le fait d'individus ou d'entreprises), les évolutions de la délinquance induites par l'introduction de nouvelles technologies comme l'Internet, ou encore les méga-crimes, ces crimes qui génèrent un nombre incommensurable de victimes. L'étude des processus hormonaux et neuronaux qui accompagnent les comportements agressifs et violents pourront également être considérés. Enfin, l'examen de **nouvelles pratiques d'intervention** donnera l'occasion aux chercheurs et aux praticiens de poursuivre et d'approfondir le dialogue ouvert lors du précédent colloque.

Les spécificités francophones de l'innovation criminologique seront également analysées. On cherchera notamment à identifier les facteurs qui facilitent l'émergence de cette innovation dans certains contextes nationaux, ainsi que les raisons expliquant le statut précaire de la criminologie dans d'autres pays. Enfin, il y aura lieu de s'interroger sur le déclin de certaines approches théoriques ou méthodologiques éclipsées par l'intérêt accordé aux diverses innovations mentionnées précédemment, ainsi que sur l'incapacité de certaines innovations pourtant prometteuses à s'implanter durablement dans les milieux de pratique

---

**ORGANISATION DU 13<sup>ÈME</sup> COLLOQUE DE L'AICLF**

---

**COMITÉ EXÉCUTIF**

- Président : Prof. Benoit DUPONT, Université de Montréal, Canada, Président de l'AICLF
- Prof. Manon JENDLY, Université de Lausanne, Suisse, Secrétaire générale adjointe de l'AICLF
- Prof. André LEMAÎTRE, Université de Liège, Belgique, Trésorier de l'AICLF
- Prof. Olivier RIBAUX, Université de Lausanne, Suisse, Secrétaire général de l'AICLF

**COMITÉ SCIENTIFIQUE**

- Président : Prof. Benoit DUPONT, Université de Montréal, Canada, Président de l'AICLF
- Prof. Line BEAUCHESNE, Université d'Ottawa, Canada
- Prof. Natacha BRUNELLE, Université du Québec à Trois Rivières, Canada
- Prof. Manon JENDLY, Université de Lausanne, Suisse, Secrétaire générale adjointe de l'AICLF
- Prof. André LEMAÎTRE, Université de Liège, Belgique, Trésorier de l'AICLF
- Prof. Stéphane LEMAN-LANGLOIS, Université Laval, Canada
- Prof. Olivier RIBAUX, Université de Lausanne, Suisse, Secrétaire général de l'AICLF
- Prof. Marc TOURIGNY, Université de Sherbrooke, Canada
- Dr Paula MIRAGLIA, Centre international de prévention de la criminalité, Canada
- Prof. Marie-Marthe COUSINEAU, Université de Montréal et Société de criminologie du Québec, Canada
- Prof. Nicolas CARRIER, Carleton University, Canada
- Prof. Patrick LUSSIER, Simon Fraser University, Canada

## PROGRAMME DU COLLOQUE

Dimanche 13 mai	Lundi 14 mai	Mardi 15 mai
<b>Matin</b>		
	<p>8h30 à 10h00 : <b>Séance plénière</b> Salle B-2245 (présidée par <i>Benoit DUPONT</i>)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mots de bienvenue</li> <li>- Les impacts psychologique et physiologique de la victimisation durant l'enfance : Résultats, perspectives et défis <i>Louise ARSENEAULT,</i> <i>London King's College</i></li> <li>- Sociologie des politiques pénales et criminologie « à la française » : confrontation de deux approches antagonistes des questions de sécurité <i>Christian MOUHANNA,</i> <i>CESDIP-CNRS</i></li> </ul> <p>10h00 à 10h30 : <b>Pause santé</b> Salle B-2294N (Chez Valère)</p> <p>10h30 à 12h15 : <b>Ateliers</b></p>	<p>9h00 à 10h15 : <b>Séance plénière</b> Salle B-0325 (présidée par <i>Olivier RIBAUUX</i>)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- État des lieux de la recherche empirique sur le désistement <i>Lila KAZEMIAN,</i> <i>John Jay College of Criminal Justice-CUNY</i></li> <li>- L'essor de la perspective des réseaux criminels <i>Carlo MORSELLI,</i> <i>Université de Montréal</i></li> </ul> <p>10h15 à 10h45 : <b>Pause santé</b> Salle B-2294N (Chez Valère)</p> <p>10h45 à 12h30 : <b>Ateliers</b></p>
<b>Dîner – Salle B-2294N (Chez Valère)</b>		
<b>Après-midi</b>		
<p>16h30 à 19h00 : <b>Accueil des participants et Cocktail d'ouverture du colloque</b> Salle L-400 Hall d'Honneur Pavillon Roger-Gaudry</p>	<p>13h30 à 15h00 : <b>Ateliers</b></p> <p>15h00 à 15h30 : <b>Pause santé</b> Salle B-2294N (Chez Valère)</p> <p>15h30 à 16h15 : <b>Séance plénière</b> Salle B-2245 (présidée par <i>Manon JENDLY</i>)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La médiation pénale: une innovation en trompe l'œil? <i>Jacques FAGET, Institut d'Études Politiques de Bordeaux</i></li> </ul> <p>16h15 à 17h15 : <b>Assemblée générale de l'association</b> Salle B-2245 Ouvverte à tous les membres</p>	<p>14h00 à 15h30 : <b>Ateliers</b></p> <p>15h00 à 15h30 : <b>Pause santé</b> Salle B-2294N (Chez Valère)</p> <p>16h00 à 17h00 : <b>Séance plénière</b> Salle B-0325 (présidée par <i>André LEMAÎTRE</i>)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Virage punitif et critique criminologique <i>Nicolas CARRIER,</i> <i>Carleton University</i></li> </ul> <p><b>Clôture du colloque</b></p>
<b>Soirée</b>		
	<p>18h30 à 22h00 : <b>Repas de gala</b> (Hôtel Hyatt Regency – Place des Arts) Remise des prix Fernand Boulan et Beaumont-Tocqueville</p>	

## CONFÉRENCES PLÉNIÈRES

**1) Louise ARSENEAULT – King's College London***Les impacts psychologique et physiologique de la victimisation durant l'enfance : Résultats, perspective et défis*

Lundi, 8h30 – Salle B-2245

**RÉSUMÉ**

La maltraitance et le taxage sont deux catégories de victimisation qui sont répandues durant l'enfance dans l'environnement familial ou l'environnement scolaire. Il va sans dire que ces formes d'abus sont intolérables et doivent être contenues pour limiter la souffrance chez de nombreux enfants. Plusieurs études rapportent une association entre la victimisation et les troubles de santé mentale durant l'enfance, mais seulement quelques-unes surmontent les limites méthodologiques et sont capables de démontrer un lien causal entre les deux. Les résultats de ces récentes recherches suggèrent l'existence d'un lien causal et apportent des arguments scientifiques à une intervention précoce et robuste afin de stopper ces formes d'abus. Certaines études se sont aussi penchées sur les effets physiologiques de la maltraitance et du taxage et proposent des approches mécanistiques par lesquelles la victimisation entraîne des symptômes psychiatriques à un jeune âge. Ces recherches repoussent les barrières de la science et offrent des avenues prometteuses pour les programmes d'interventions, ainsi qu'un souffle d'espoir aux jeunes victimes.

**BIOGRAPHIE**

Louise Arseneault est professeure au Social, Genetic and Developmental Psychiatry Centre à l'Institute of Psychiatry à Londres. Elle a complété son doctorat en Sciences Biomédicales à l'Université de Montréal. Ses travaux portent sur la victimisation durant l'enfance et son impact sur les troubles de santé mentale en intégrant les approches développementale, génétique et épidémiologique. Elle a travaillé avec des cohortes longitudinales au Canada, en Nouvelle Zélande et en Grande Bretagne.

**2) Christian MOUHANNA – CESDIP-CNRS***Sociologie des politiques pénales et criminologie « à la française » : confrontation de deux approches antagonistes des questions de sécurité*

Lundi, 8h30 – Salle B-2245

**RÉSUMÉ**

Alors que se développe en France une certaine forme de criminologie assez ambitieuse mais assez réductrice, qui met l'accent sur une vision très déterministe du crime et du criminel, il semble fécond de regarder la « production » de l'appareil répressif - police, justice pénale, prisons- afin de voir comment la structuration de ces appareils influence ou non les « carrières » délinquantes. En effet, à travers différents travaux qui ont pu être menés tant sur les relations police-justice que sur les juges des enfants ou les interactions monde judiciaire-administration pénitentiaire, on peut montrer que les parcours de toute une frange des délinquants, relevant de la petite et moyenne criminalité, vont dépendre tout autant de la manière dont fonctionnent les diverses institutions que d'autres critères. En particulier, on verra que la notion de politique pénale, qui vise une réponse adaptée de l'appareil judiciaire aux problèmes locaux, est floue et contingente. Elle dépend largement de conditions matérielles et des relations qui se construisent entre les organisations de sécurité et de justice. Dans ce cadre, les approches criminologiques à la française revêtent une dimension particulière : il s'agit davantage d'outil servant à accélérer le rythme de traitement des affaires que d'une approche scientifique fondée.

**BIOGRAPHIE**

Christian Mouhanna, PhD, est chargé de recherches, chercheur permanent au CNRS -Centre National de la Recherche Scientifique. Il mène depuis une vingtaine d'années des travaux de terrain sur les relations police-population, les relations police-justice, le fonctionnement de la justice pénale et les services pénitentiaires. Il est notamment l'auteur de *Police, des chiffres et des doutes*, avec Jean Hugues Matelly (éditions Michalon, 2007), sur les statistiques policières, *Une justice dans l'urgence* (PUF, 2007), *Éduquer ou punir, l'avenir du juge des enfants* (Éditions Eres, 2010) avec Benoit Bastard et *La police contre les citoyens ?* (Champs social éditions, 2011). C. Mouhanna est actuellement directeur adjoint du CESDIP (Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales)- CNRS, Université de Versailles St Quentin, Ministère de la Justice et des Libertés.

- 3) **Jacques FAGET – Institut d'études politiques de Bordeaux**  
*La médiation pénale: une innovation en trompe l'œil?*  
Lundi, 15h30 – Salle B-2245

#### RÉSUMÉ

Les enjeux politiques et institutionnels de la médiation pénale sont ambivalents. Elle constitue à la fois une contre-culture, fer de lance du paradigme de la justice réparatrice (ou restorative justice), et une simple technique gestionnaire des flux judiciaires. Sa mise en œuvre navigue aléatoirement entre ces deux pôles et procède à des accommodements plus ou moins raisonnables dont la nature fluctue en fonction des cultures juridiques et des contextes politiques mais aussi du stade de la procédure où elle intervient, du modèle de médiation dominant et enfin de l'âge des auteurs d'infractions.

#### BIOGRAPHIE

Jacques Faget est Directeur de recherche au CNRS (Centre Émile Durkheim de Sciences Po Bordeaux). Il dirige la collection Trajets aux Éditions Érès. Chargé d'enseignement aux universités de Bordeaux IV, Poitiers, Bruxelles, au CNAM et à l'École nationale de la magistrature, ses intérêts de recherche portent sur les politiques pénales et judiciaires, la médiation, les politiques d'accès au droit et les politiques de sécurité.

- 4) **Lila KAZEMIAN – John Jay College of Criminal Justice-CUNY**  
*État des lieux de la recherche empirique sur le désistement*  
Mardi, 9h00 – Salle B-0325

#### RÉSUMÉ

Le désistement, ou le processus par lequel les individus cessent de commettre des actes criminels, est un thème qui a acquis une popularité croissante au cours des dernières années. Parmi cette panoplie d'études avec des résultats parfois contradictoires, il est devenu difficile de tirer des conclusions définitives quant aux prédicteurs de cette dimension de la carrière criminelle. Cette intervention vise à brièvement résumer l'état des connaissances sur le désistement, souligner les développements théoriques et méthodologiques importants qui ont eu lieu au niveau de la recherche sur le désistement, expliquer les divergences observées à travers les différentes études, présenter quelques résultats de recherche récents, et discuter des lacunes qui restent à être comblées dans ce champ de recherche.

#### BIOGRAPHIE

Lila Kazemian a effectué ses études de baccalauréat et de maîtrise à l'école de criminologie de l'Université de Montréal, sous la direction de Marc Le Blanc. Elle a complété ses études doctorales à l'Institut de criminologie de l'Université de Cambridge. Elle a rejoint le Département de sociologie au John Jay College of Criminal Justice (City University of New York) en 2006 en tant que professeure adjointe. Elle est actuellement professeure agrégée, depuis 2011. Ses intérêts de recherche se centrent sur les carrières criminelles, le désistement, la réinsertion sociale des individus incarcérés et la criminologie comparée.

- 5) **Carlo MORSELLI – Université de Montréal**  
*L'essor de la perspective des réseaux criminels*  
Mardi, 9h00 – Salle B-0325

#### RÉSUMÉ

Les chercheurs dans les domaines du crime organisé, du terrorisme, des gangs de rue et de la co-délinquance adoptent de plus en plus la perspective des réseaux sociaux. Cette approche offre une perspective différente des cadres traditionnels utilisés en criminologie qui reposent sur des unités indépendantes d'analyse. Alors que certains chercheurs ont appliqué le concept des réseaux et les techniques d'analyse afférentes dès les années 1950, ce cadre est relativement nouveau en criminologie. Depuis 2001, toutefois, cette approche est de plus en plus appliquée dans différents domaines allant des études sur le contrôle social à celles portant sur la criminalité en général et, plus spécifiquement, sur l'analyse des réseaux ou des organisations criminelles. Plusieurs ont relié l'intérêt croissant pour l'analyse de réseaux à la restructuration de la criminalité dans un monde globalisé et axé sur la technologie, mais savoir si les réseaux criminels sont un phénomène ancien ou nouveau reste une question controversée. Cette présentation traite de ces questions en mettant en évidence les principales conclusions qui se dégagent de cas tirés d'enquête policière et des développements les plus récents de recherches portant sur la cybercriminalité et le trafic de drogue international. Ces études ont contribué à

identifier les caractéristiques moins visibles de l'organisation du crime. De telles contributions peuvent également être utiles à des domaines qui adoptent des perspectives plus générales en criminologie.

### BIOGRAPHIE

Carlo Morselli est professeur agrégé à l'École de criminologie de l'Université de Montréal et Directeur adjoint du Centre international de criminologie comparée. Ses principaux intérêts de recherche portent sur le crime organisé et les réseaux criminels, sur lesquels il a publié deux ouvrages de référence : *Inside criminal networks* (2009, New York : Springer) et *Contacts, opportunities, and criminal enterprise* (2005, Toronto : University of Toronto Press). Il est également l'auteur de nombreux articles parus dans des revues prestigieuses telles que *Criminology*, *Journal of Research in Crime and Delinquency*, *Critical Criminology*, *Crime, Law, and Social Change*, ou encore *Criminologie*. Il est également rédacteur en chef de la revue à comité de lecture *Global Crime*.

#### 6) Nicolas CARRIER – Carleton University

*Virage punitif et critique criminologique*

Mardi, 16h00 – Salle B-0325

### RÉSUMÉ

Depuis maintenant un peu plus d'une dizaine d'années, se solidifie le consensus criminologique selon lequel les démocraties occidentales sont profondément marquées par un « virage punitif », qualitativement distinct des processus d'extension du filet pénal dénoncés par la critique criminologique dans le dernier quart du siècle dernier. Si l'on a pu affirmer, il y a à peine cinq ou six ans, que le Canada échappait au virage punitif en évoquant la panoplie de programmes correctionnels dans les pénitenciers (P. O'Malley) ou la relative stabilité des taux d'incarcération (A. Doob), l'avènement d'un gouvernement conservateur majoritaire semble avoir mis fin à l'inculcation du catastrophisme de la critique criminologique : il s'agirait désormais de faire entendre raison à une machine autoritaire et populiste. Se multiplient ainsi les appels à une criminologie que l'on veut 'publique', et dont on estime que la diffusion des savoirs parviendra à limiter la tentation de recourir à des stratégies inefficaces et coûteuses. La faiblesse et la contre-productivité de la critique criminologique du virage punitif tiennent notamment au fait qu'elle rêve d'un pouvoir juridico-politique organisé par les sciences sociales, plutôt que d'en problématiser la légitimité.

### BIOGRAPHIE

Nicolas Carrier est professeur agrégé à Carleton University (Ottawa), où il enseigne la criminologie et la sociologie. Il est rédacteur en chef de la revue *Champ pénal*, éditeur adjoint de la maison d'édition *Red Quill Books*, responsable des recensions pour *Alternate Routes : A Journal of Critical Social Research*, et membre du conseil d'administration de l'*Association canadienne droit et société*. Il est l'auteur de *La politique de la stupéfaction - pérennité de la prohibition des drogues* (PUR, 2008).

**PROGRAMME DES ATELIERS  
LUNDI LE 14 MAI 2012**

<b>10h30 à 12h15 (105 minutes)</b>			
	<b>Salle</b>	<b>Présidence</b>	<b>Thème</b>
<b>01</b>	B-3205	Mohamed GUEDAH	Adolescence, conduites à risque et intervention
	1 <sup>ier</sup> de 2		
<b>02</b>	B-2245	Olivier DELÉMONT	Sciences forensiques, études policières et criminologie – regards croisés autour de la construction des connaissances
	1 <sup>ier</sup> de 2		
<b>03</b>	B-3315	Jacques FAGET	Vers un observatoire international de la médiation
<b>04</b>	B-3325	Christophe PARTHOENS	Prévention et dissuasion
<b>05</b>	B-3335	Thierry BOUHOURS	Les manifestations internationales de la violence
<b>06</b>	B-3265	Geneviève PARENT	Facteurs de risque et de protection chez les délinquants associés aux gangs de rue : une étude de la distinction entre les membres et les non-membres
<b>07</b>	B-3225	Jacques MORIAU	Nouvelles questions – nouvelles méthodes
<b>13h30 à 15h00 (90 minutes)</b>			
	<b>Salle</b>	<b>Présidence</b>	<b>Thème</b>
<b>08</b>	B-3205	Marion VACHERET	La détention en pratiques
<b>09</b>	B-3225	Samuel TANNER	Sciences forensiques, études policières et criminologie – regards croisés autour de la construction des connaissances
	2 <sup>e</sup> de 2		
<b>10</b>	B-3315	Serge CHARBONNEAU	Échange franco-québécois autour de la médiation citoyenne et regard sur un service de médiation bruxellois
<b>11</b>	B-3325	Maurice CUSSON	Les homicides dans le monde
<b>12</b>	B-2245	Denis LAFORTUNE	Pratiques Innovantes auprès des jeunes en difficulté
<b>13</b>	B-3335	Nora FRAJ	Politiques pénales
<b>14</b>	B-3265	Laurent CARNIS	Criminalité, comportements à risque et politiques

**PROGRAMME DES ATELIERS  
MARDI LE 15 MAI 2012**

<b>10h45 à 12h30 (105 minutes)</b>			
	<b>Salle</b>	<b>Présidence</b>	<b>Thème</b>
<b>15</b>	B-3315	Natacha BRUNELLE	Adolescence, conduites à risque et interventions
	2 <sup>e</sup> de 2		
<b>16</b>	B-0325	Étienne BLAIS	Crime économique
<b>17</b>	B-3325	Isabelle OUELLET-MORIN	Victimisations
<b>18</b>	B-3335	Stéphane BIRRER	Police et sécurité
	1 <sup>er</sup> de 2		
<b>19</b>	B-3345	Céline BELLOT	Drogues, itinérance et judiciarisation
<b>20</b>	B-4205	Annie KENSEY	Récidive et désistement
<b>21</b>	B-4245	Claire GAVRAY	Qu'est-ce qu'un crime?
<b>14h00 à 15h30 (90 minutes)</b>			
	<b>Salle</b>	<b>Présidence</b>	<b>Thème</b>
<b>22</b>	B-3315	Massimiliano MULONE	Sciences forensiques, études policières et criminologie – intégration et applications
<b>23</b>	B-3325	Estibaliz JIMENEZ	La notion de libre-arbitre chez des femmes en situation de contrainte sociale
<b>24</b>	B-3335	Chloé LECLERC	Police et sécurité
	2 <sup>e</sup> de 2		
<b>25</b>	B-3345	Nadine LANCTÔT	Les adolescentes hébergées en Centre jeunesse : une clientèle hétérogène nécessitant une intervention différenciée?
<b>26</b>	B-4205	Bertrand RENARD	Preuve et expertise
<b>27</b>	B-4245	Jérôme FERRET	Internet et criminologie
<b>28</b>	B-0325	Julie CARPENTIER	Délinquance sexuelle

## LES COMMUNICATIONS AUX ATELIERS

01

**Adolescence, conduites à risque et intervention**

Présidence : Mohamed GUEDAH

Heure : Lundi de 10h30 à 12h15 / Salle : B-3205

1<sup>ère</sup> de 2

- 1) *La LSJPA 7 ans plus tard: un portrait qualitatif des mécanismes professionnels et décisionnels influençant les trajectoires des adolescents québécois*  
Catherine ROSSI, Denis LAFORTUNE et Marie-Marthe COUSINEAU, Université de Montréal
- 2) *Étude sur le lien entre la trajectoire migratoire et les trajectoires délinquante et pénale de jeunes sous la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents au Québec*  
Estibaliz JIMENEZ, Université de Montréal
- 3) *Réussite : un outil pour repérer et prévenir les difficultés des 11-17 ans*  
Émile-Henri RIARD, D. BELGACEM et J-W WALLET, Université de Picardie Jules Verne
- 4) *L'évaluation du risque de la délinquance juvénile dans une politique criminelle préventive*  
Hesam Seyyed ESFAHANI, Université de Nantes
- 5) *Représentations et mobilisations de la délinquance par les groupes d'adolescents délinquants*  
Line WITVROUW, André LEMAÎTRE et Michel BORN, Université de Liège
- 6) *De la légitimité destructrice des adolescents délinquants*  
Mohamed GUEDAH, Université Mohammed V Agdal, Rabat

02

**Sciences forensiques, études policières et criminologie – regards croisés autour de la construction des connaissances (1<sup>ère</sup> de 2)**

Présidence : Olivier DELÉMONT

Heure: Lundi de 10h30 à 12h15 / Salle : B-2245

1<sup>ère</sup> de 2

- 7) *Dangerosité et renseignement: Modes de prédiction du risque individuel en matière de sécurité nationale*  
Stéphane LEMAN-LANGLOIS, Université Laval
- 8) *La trace : un informateur à l'usage exclusif de la police scientifique ?*  
Olivier DELÉMONT, Université de Lausanne
- 9) *Dimensions d'analyse et méthodes de visualisation en sciences criminelles*  
Quentin ROSSY, Université de Lausanne
- 10) *Réflexions autour de la production et de la construction des connaissances sur la déviance (criminalisée) des jeunes à l'aune d'un exemple concret*  
Manon JENDLY, Stéphanie LOUP et Claudia CAMPISTOL, Université de Lausanne  
Véronique JAQUIER, Université Yale
- 11) *Une réflexion autour de la construction des connaissances en matière de violence de masse*  
Samuel TANNER, Université de Montréal

03

**Vers un observatoire international de la médiation**

Présidence : Jacques FAGET

Heure : Lundi de 10h30 à 12h15 / Salle : B-3315

- 12) *L'Observatoire de la médiation : outils de recherche et premiers résultats*  
Jean-Pierre BONAFÉ-SCHMITT, CNRS - Université Lyon II
- 13) *Les difficultés liées à la mise en place d'un observatoire international de la médiation*  
Claude HOUSSEMAND, Université du Luxembourg
- 14) *L'Observatoire de la médiation comme possibilité de recherche et de connexion de la théorie et de la pratique*  
Maria Paz GARCÍA-LONGORIA, Université de Murcia
- 15) *Évaluation des médiations : au-delà des données factuelles, les approches de médiation et leurs contributions aux changements sociaux*  
Serge CHARBONNEAU, ROJAQ  
Catherine ROSSI, Université de Montréal

04

**Prévention et dissuasion**

Présidence : Christophe PARTHOENS

Heure : Lundi de 10h30 à 12h15 / Salle : B-3325

- 16) *La prévention situationnelle: genèse et développement d'une innovation criminologique (1965-2005)*  
Bilel BENBOUZID, CESDIP-CNRS
- 17) *L'innovation d'une pratique de prévention de la délinquance et de citoyenneté du territoire mulhousien: entre réflexion et opérationnalité.*  
Céline TISSOT, Mairie de Mulhouse
- 18) *Environnement dissuasif, risques et stratégies délinquantes*  
Isabelle BEAUDOIN, Université de Montréal
- 19) *Analyse de 16 pratiques émergentes en prévention du recrutement des jeunes aux fins d'exploitation sexuelle : pour innover doit-on à tout prix se concerter ?*  
Sylvie HAMEL, Marc ALAIN, Université du Québec à Trois-Rivières  
Marie-Marthe COUSINEAU, Manon BOUCHARD Et Chantal BARIL, Université de Montréal
- 20) *Du travail de rue au travail de proximité*  
Christophe PARTHOENS, Université de Liège

05

**Les manifestations internationales de la violence**

Présidence : Thierry BOUHOURS

Heure : Lundi de 10h30 à 12h15 / Salle : B-3335

- 21) *Le phénomène KULUNA*  
Charles LUEMBA NKUENO, Croix Rouge de la RDC
- 22) *Violences et corruption en Algérie*  
Nora FRAJ, Avocate
- 23) *L'Autre Basque: la parole donnée aux personnes engagées dans le conflit*  
Sophie MAURY, Université de Montréal
- 24) *Le kidnapping dans l'agglomération de Port-au-Prince (Haïti)*  
Yann-Cédric QUERO, Consultant ONAVC-PNUD Haïti
- 25) *Le crime et la violence criminelle au Cambodge: une perspective historique*  
Thierry BOUHOURS, Australian National University

06

### Facteurs de risque et de protection chez les délinquants associés aux gangs de rue : une étude de la distinction entre les membres et les non-membres

Présidence : Geneviève Parent

Heure : Lundi de 10h30 à 12h15 / Salle : B-3265

- 26) *Comparaison internationale des gangs de jeunes*  
Sandrine HAYMOZ PANTILLON, University of California Irvine
- 27) *Facteurs de risque génériques et spécifiques chez les délinquants associés aux gangs de rue*  
Jean-Pierre GUAY, Université de Montréal
- 28) *L'adhésion à la culture des gangs de rue : Un facteur spécifique de mesure du risque*  
Chantal FREDETTE, Université de Montréal
- 29) *L'ajustement psychologique des jeunes associés aux gangs de rue : le gang de rue comme facteur de risque*  
Catherine LAURIER, Centre Jeunesse de Montréal
- 30) *Les facteurs de protection : Repenser l'évaluation et la gestion des jeunes associés aux gangs de rue*  
Geneviève PARENT, Université de Montréal

07

### Nouvelles questions – nouvelles méthodes

Présidence : Jacques MORIAU

Heure : Lundi de 10h30 à 12h15 / Salle : B-3225

- 31) *L'énergie sociale des délinquants : application de la théorie de l'espace sociale de Bourdieu au milieu criminel*  
Yanick CHARETTE, Université de Montréal
- 32) *Analyse différentielle de la réputation dans un réseau criminalisé virtuel*  
David DÉCARY-HÉTU, Université de Montréal
- 33) *Les risques d'arrestation, fatalité ou compétence?*  
Frédéric OUELLET, Université de Montréal  
Martin BOUCHARD, Simon Fraser University
- 34) *Compter et comprendre : Sur les apports croisés d'une enquête de délinquance auto reportée et d'entretiens compréhensifs*  
Jacques MORIAU, Université Libre de Bruxelles

08

### La détention en pratiques

Présidence : Marion VACHERET

Heure : Lundi de 13h30 à 15h00 / Salle : B-3205

- 35) *Le suicide en prison : une analyse différentielle des risques*  
Annie KENSEY, CESDIP/Ministère de la justice et des libertés
- 36) *Évaluation des besoins et planification du traitement auprès d'individus incarcérés souffrant de troubles mentaux*  
Julie DESMARAIS, Service correctionnel du Canada
- 37) *La prescription de médicaments psychotropes dans les milieux de détention*  
Marie-Pier GAGNÉ, Université de Montréal
- 38) *La détention avant jugement, analyse des pratiques et logiques de défense*  
Fernanda PRATES, Marion VACHERET et Marie-Marthe COUSINEAU, Université de Montréal

09

**Sciences forensiques, études policières et criminologie – regards croisés  
autour de la construction des connaissances**

Présidence : Samuel TANNER

Heure : Lundi de 13h30 à 15h00 / Salle : B-3225

2<sup>o</sup> de 2

- 39) *Psychopathologie développementale : un moment de réflexion dans la quête de la découverte*  
Isabelle OUELLET-MORIN, Université de Montréal
- 40) *La police scientifique devrait-elle refaire la tournée des grands-ducs ?*  
Olivier RIBAUX, Université de Lausanne  
Frank CRISPINO, Gendarmerie Nationale  
Claude ROUX, University Technology of Sydney
- 41) *Lorsque la justice régleme la fiabilité des moyens de preuve scientifique*  
Joëlle VUILLE, University of California Irvine
- 42) *L'expertise et la criminalistique, sources de connaissances nouvelles pour l'acteur judiciaire et objets questionnant de la criminologie*  
Bertrand RENARD, Institut National de Criminalistique et de Criminologie (Belgique)

10

**Échange franco-québécois autour de la médiation citoyenne et regard sur  
un service de médiation bruxellois**

Présidence : Serge CHARBONNEAU

Heure : Lundi de 13h30 à 15h00 / Salle : B-3315

- 43) *Échanges franco-québécois : nouvelle saison !*  
Chantale GUILLOTTE, Regroupement des organismes de justice alternative du Québec (ROJAQ)  
Christiane WICKY, Réseau national de l'accès au droit et de la médiation (RENADEM)
- 44) *Egregoros : un service de médiation dans la Région de Bruxelles-Capitale*  
Marc DE DECKER, Egregoros
- 45) *Entre idéaux restaurateurs et ancrage protectionnel : focus sur la pratique des magistrats de la jeunesse en matière de Concertation Restauratrice en Groupe (Family Group Conferencing) en Belgique*  
Mélanie DECOCQ, Université de Liège

11

**Les homicides dans le monde**

Présidence : Maurice CUSSON

Heure : Lundi de 13h30 à 15h00 / Salle : B-3325

- 46) *Introduction : les connaissances sur l'homicide dans le monde*  
Marc OUMMET et Maurice CUSSON, Université de Montréal
- 47) *L'homicide au Venezuela : une évolution inquiétante*  
Luis BRAVO DÁVILA, Université Centrale du Venezuela
- 48) *La logique interne du meurtre de l'intimidation en Colombie*  
Grégory GÓMEZ DEL PRADO, Université de Montréal
- 49) *Homicides, policing et violences sécuritaires en Côte d'Ivoire*  
Nabi YOULA DOUMBIA, Université de Montréal

12

**Pratiques innovantes auprès des jeunes en difficulté**

Présidence : Denis LAFORTUNE

Heure : Lundi de 13h30 à 15h00 / Salle : B-2245

- 50) *La médiation : une approche consensuelle en protection de la jeunesse*  
Sylvie DRAPEAU, Université Laval

- 51) *L'offre de services Gangs et délinquance du Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire*  
Clément LAPORTE, Centre Jeunesse de Montréal
- 52) *Le Programme sur la mesure probatoire auprès des adolescents contrevenants du CJQ-IU*  
Marc ALAIN, Université du Québec à Trois-Rivières
- 53) *Apprivoiser les différences. Un traitement individualisé pour une clientèle en santé mentale*  
Danielle PELLETIER-BASQUE, Centre Jeunesse de la Montérégie

13

**Politiques pénales**

Présidence : Nora FRAJ BOUSLIMANI

Heure : Lundi de 13h30 à 15h00 / Salle : B-3335

- 54) *La nouvelle politique pénale sanctionnatoire de la Roumanie. Le travail d'intérêt général entre innovation, enjeux et perspectives.*  
Mădălina-Cristina PUTINEI, Université de Craiova
- 55) *La Parole des jeunes dans les IPPJ en Belgique : une réponse à l'article 12 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.*  
Nicole CLAREMBAUX et Dominique HÉLIN, Direction générale de l'aide à la jeunesse (Belgique)
- 56) *L'euthanasie ou les soins palliatifs?*  
Abdelaziz El IDRISSE, Université Ibn TOFAIL
- 57) *La réforme de la justice pénale des mineurs en France*  
Nora FRAJ BOUSLIMANI, avocate

14

**Criminalité, comportements à risque et politiques publiques**

Présidence : Laurent CARNIS

Heure : Lundi de 13h30 à 15h00 / Salle : B-3265

- 58) *Saisir le lien entre la disponibilité des armes à feu et la criminalité violente*  
Maxime REEVES-LATOURE et Étienne BLAIS, Université de Montréal
- 59) *Une nouvelle conceptualisation de la théorie de la dissuasion appliquée aux délinquants de la route*  
Isabelle BEAUDOIN, Université de Montréal
- 60) *Est-ce que les policiers peuvent intervenir efficacement en milieu scolaire ? L'exemple de l'Unité sans violence*  
Étienne BLAIS, Université de Montréal
- 61) *Le contrôle des vitesses excessives peut-il se faire sans l'État ? Le cas de l'externalisation du contrôle automatisé des vitesses excessives*  
Laurent CARNIS, Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux

15

**Adolescence, conduites à risque et interventions**

Présidence : Natacha BRUNELLE

Heure : Mardi de 10h45 à 12h30 / Salle : B-3315

2<sup>e</sup> de 2

- 62) *Interaction entre l'autocontrôle et l'apprentissage social : Relation entre le niveau d'autocontrôle et les pairs délinquants dans l'explication et la prédiction de comportement délinquant chez l'adolescent*  
Lionel GROSSRIEDER, Université de Lausanne
- 63) *Famille et délinquance: comment comprendre la perte d'autorité des parents?*  
Marwan MOHAMMED, CNRS-ENS-EHESS

- 64) *Le statut juridique des enfants des terroristes algériens*  
Nora FRAJ BOUSLIMANI, avocate
- 65) *Entre le contrôle et la liberté, comment peut évoluer la pratique auprès des mineurs en fugue ?*  
Sylvie HAMEL, Université du Québec à Trois-Rivières  
Bernard GAILLARD, Université de Rennes 2
- 66) *Un diagnostic de la déviance (criminalisée) des jeunes à-travers une démarche d'apprentissage de type expérientiel*  
Stéphanie LOUP, Manon JENDLY, Claudia CAMPISTOL, Université de Lausanne  
Véronique JAQUIER, Université Yale
- 67) *Trajectoires de délinquance et de drogues à l'adolescence: comment situer le jeune et intervenir auprès de lui*  
Natacha BRUNELLE, Université du Québec à Trois-Rivières

16

**Crime économique**

Présidence : Étienne BLAIS

Heure : Mardi de 10h45 à 12h30 / Salle : B-0325

- 68) *L'incrimination du financement du terrorisme en droits canadien et suisse : comparaison et jurisprudence récente*  
Bertrand PERRIN, Institut de lutte contre la criminalité économique
- 69) *Le faux-monnayage : analyse de modus operandi à la lumière de cas judiciairisés*  
Joëlle CHAPUIS et Jean-Luc BACHER, Tribunal Pénal Fédéral Suisse
- 70) *Analyse des formes particulières de crimes : le blanchiment d'argent dans l'activité d'intermédiaire financier*  
David GLASSEY, Tribunal pénal fédéral
- 71) *Évaluation du rôle des dénonciateurs (« whistleblowers ») dans la détection et le contrôle des délits financiers*  
Julie PAQUIN, Autorité des Marchés Financiers
- 72) *La victimisation criminelle des entreprises en Chine*  
Brigitte BOUHOURS, Australian National University
- 73) *Préventions situationnelle et innovation délinquante : l'exemple de la fraude par carte bancaire*  
Étienne BLAIS, Université de Montréal

17

**Victimisations**

Présidence : Isabelle OUELLET-MORIN

Heure : Mardi de 10h45 à 12h30 / Salle : B-3325

- 74) *Victimisation sexuelle et délinquance : quelle résilience à l'adolescence ?*  
Fabienne GLOWACZ, Rachel BUZITU, Michel BORN, Université de Liège
- 75) *Discrimination au travail (Une analyse du point de vue du droit turc)*  
Sedef KOÇ, Université Galatasaray
- 76) *Les violences domestiques*  
Malika BOUZIANE, Université d'Oran
- 77) *Conduites auto-agressives et configuration symptomatique du stress post-traumatique chez les femmes victimes de violence de la part d'un partenaire*  
Véronique JAQUIER, Julianne C. HELLMUTH et Tami P. SULLIVAN, Université Yale
- 78) *La réactivité physiologique au stress d'adolescents victimes d'intimidation par les pairs et/ou de maltraitance: considérations méthodologiques et impact sur le développement social et affectif*

Isabelle OUELLET-MORIN, Université de Montréal

18

### Police et sécurité

Présidence : Stéphane BIRRER

Heure : Mardi de 10h45 à 12h30 / Salle : B-3335

1<sup>ière</sup> de 2

- 79) *Méthodes de visualisation relationnelle pour le traitement et l'analyse des traces matérielles dans l'enquête criminelle*  
 Quentin ROSSY, Olivier RIBAUX, Université de Lausanne
- 80) *Les répondants aux sondages d'opinion sont-ils complaisants envers la police?*  
 Rémi BOIVIN, Service de police de la ville de Montréal
- 81) *Faire la police dans les sociétés post-conflits : défis opérationnels et «art de l'improvisation» policier*  
 Samuel TANNER, Université de Montréal
- 82) *Police, sécurité privée et isomorphisme institutionnel*  
 Massimiliano MULONE, Université de Montréal
- 83) *Collaborations entre la Police cantonale vaudoise et l'École des sciences criminelles : opportunités et limites*  
 Stéphane BIRRER, Police cantonale vaudoise et Université de Lausanne

19

### Drogues, itinérance et judiciarisation

Présidence : Céline BELLOT

Heure : Mardi de 10h45 à 12h30 / Salle : B-3345

- 84) *La maternité des femmes toxicomanes judiciarisées: une expérience marquée par l'ambivalence.*  
 Amélie COUVRETTE, Université de Montréal
- 85) *Trajectoires de consommation de drogues chez des jeunes en traitement de la toxicomanie : l'influence des problèmes de santé mentale et de délinquance*  
 Karine BERTRAND, Université de Sherbrooke
- 86) *Les innovations de la politique criminelle iranienne en matière de stupéfiants*  
 Shahram EBRAHIMI, Université de Shiraz
- 87) *Itinérance, délinquance et différence sexuelles au Nouveau-Brunswick*  
 Saïd BERGHEUL, Sarah PAKZAD, Lucie LEVESQUE, Université du Québec en Abitibi Témiscaminque
- 88) *15 ans d'études sur la judiciarisation de l'itinérance à Montréal : quels changements, quelles innovations, quels défis demeurent ?*  
 Céline BELLOT, Université de Montréal

20

### Récidive et désistement

Présidence : Annie KENSEY

Heure : Mardi de 10h45 à 12h30 / Salle : B-4205

- 89) *Quand « criminel un jour... » ne rime pas avec « criminel toujours » : les processus de désistement du crime de sursitaires québécois*  
 Isabelle FORTIN-DUFOUR, Université Laval
- 90) *L'alliance auprès de jeunes contrevenants : corrélats, prédiction du changement et de la récidive*  
 Louis-Georges COURNOYER, Université de Montréal
- 91) *Les contrevenants primaires de la conduite avec capacités affaiblies manifestant une faible réactivité de leur cortisol : un sous-groupe à risque de récidive?*

Sophie COUTURE, Institut en santé mentale Douglas/ Centre Jeunesse de Montréal-Institut Universitaire

92) *L'inertie politico-administrative française face aux innovations criminologiques : l'exemple des PPP et du DAVC*

Xavier BEBIN, Institut pour la Justice

93) *Une nouvelle évaluation de la récidive des sortants de prison*

Annie KENSEY, CESDIP et Ministère de la justice et des libertés

21

### Qu'est-ce qu'un crime?

Présidence : Claire GAVRAY

Heure : Mardi de 10h45 à 12h30 / Salle : B-4245

94) *Nier l'Holocauste: entre négationnisme et "néga-sionisme".*

Clémentine SIMON, Université de Montréal

95) *La prostitution: Un crime ou un travail? (Une analyse du point de vue du droit turc)*

Şebnem GÖKÇEOĞLU BALCI, Université Galatasaray

96) *Les causes de la délinquance en sport et la responsabilité pénale du fait des activités sportives*

Pinar KARTAL MEMIS , Université de Galatasaray

97) *La place des arbitres dans les violences du sport amateur: résultats d'enquêtes*

Williams NUYTENS, Nicolas PENIN, Université d'Artois - Atelier Sherpas

98) *Les incivilités, autre chose qu'une catégorie de faits délictueux parmi d'autres ?*

Claire GAVRAY, Université de Liège

22

### Sciences forensiques, études policières et criminologie – intégration et applications

Présidence : Massimiliano MULONE

Heure : Mardi de 14h00 à 15h30 / Salle : B-3315

99) *L'analyse des réseaux sociaux, outil de lutte contre les organisations criminelles, le cas particulier d'un trafic d'héroïne en Suisse*

David CORAZZA, Pierre ESSEIVA, Université de Lausanne

100) *Extraction intelligente de connaissances axée sur les processus dans le cadre du renseignement criminel*

Lionel GROSSRIEDER, Olivier RIBAUX, Université de Lausanne

Fabrizio ALBERTETTI, Kilian STOFFEL, Université de Neuchâtel

Sylvain LOSET, Police Cantonale Vaudoise

101) *Hells Angels, compétence structurelle et réussite criminelle : Analyse des transactions monétaires d'un réseau illicite de distribution de drogues*

Chloé Provost et Carlo MORSELLI, Université de Montréal

102) *Situations des incendies menant à des incendies non délibérés*

Alain WASER, Université de Lausanne

103) *L'utilisation de techniques de forage de données en criminologie : le cas de la prédiction de la récidive en délinquance sexuelle*

Jean-Pierre GUAY et Geneviève PARENT, Université de Montréal

23

### La notion de libre-arbitre chez des femmes en situation de contrainte sociale

Présidence : Estibaliz JIMENEZ

Heure : Mardi de 14h00 à 15h30 / Salle : B-3325

- 104) *La confusion problématique entre le « trafic illicite des migrants » et la « traite des personnes » entraîne une victimisation secondaire de femmes victimes d'exploitation*  
Estibaliz JIMENEZ, Université de Montréal
- 105) *Le mariage forcé au Canada : l'absence de criminalisation, une occasion de victimisation secondaire*  
Madeline LAMBOLEY, Marie-Marthe COUSINEAU, Estibaliz JIMENEZ, Jo-Anne WEMMERS, Université de Montréal
- 106) *Le discours paradoxal des femmes mormones polygame : libre d'un choix contraint*  
Dianne CASONI, Université de Montréal  
Marie-Andrée PELLAND, Université de Moncton
- 107) *La prostitution au Canada: entre criminalisation et responsabilisation*  
Marie-Marthe COUSINEAU, Université de Montréal

24

**Police et sécurité**

Présidence : Chloé LECLERC

Heure : Mardi de 14h00 à 15h30 / Salle : B-3335

2<sup>o</sup> de 2

- 108) *La sécurité publique en France : enjeux et perspectives*  
Alain BAUER, Christophe Soullez, ONDRP
- 109) *Police de Communauté ou Police de Proximité: de la théorie à la pratique*  
Ophélie BOTTIN-NOEL, Université de Montréal
- 110) *Les interventions policières en contexte de crise suicidaire : Comment les policiers définissent-ils leur rôle?*  
Chloé LECLERC et Elsa EUVRARD, Université de Montréal

25

**Les adolescentes hébergées en Centre jeunesse : une clientèle hétérogène nécessitant une intervention différenciée?**

Présidence : Nadine LANCTÔT

Heure : Mardi de 14h00 à 15h30 / Salle : B-3345

- 111) *Les adolescentes ballottées à travers plusieurs ressources d'hébergement depuis l'enfance présentent-elles un profil clinique plus sévère ?*  
Sophie TREMBLAY-HÉBERT et Nadine LANCTÔT, Université de Sherbrooke
- 112) *L'établissement d'une alliance entre les adolescentes et leur éducateur désigné : pour quels types d'adolescentes est-ce plus difficile?*  
Marie-Hélène AYOTTE et Nadine LANCTÔT, Université de Sherbrooke
- 113) *La réalité du vécu partagé en centre de réadaptation : la présence de difficultés de comportement rend-elle ce contexte plus difficile pour les adolescentes ?*  
Cécile MATHYS et Nadine LANCTÔT, Université de Sherbrooke

26

**Preuve et expertise**

Présidence : Bertrand RENARD

Heure : Mardi de 14h00 à 15h30 / Salle : B-4205

- 114) *L'utilisation des preuves forensiques dans le système pénal et le respect de l'égalité des armes*  
Joelle VUILLE, University of California Irvine
- 115) *La construction du verdict de culpabilité : magistrature pénale et la production de la vérité judiciaire*  
Fernanda PRATES, Université de Montréal
- 116) *Le jugement d'experts en psychologie légale : rôle des théories implicites*  
Cécile MATHYS et Nadine LANCTÔT, Université de Sherbrooke

117) *Les coûts de l'ADN en matière pénale. Le cas de la Belgique, entre excès barémiques et gestion aveugle. Pour une justice pénale à quel prix ?*

Bertrand RENARD, Institut National de Criminalistique et de Criminologie (Belgique)

27

### Internet et criminologie

Présidence : Jérôme FERRET

Heure : Mardi de 14h00 à 15h30 / Salle : B-4245

118) *Réseaux sociaux et justice pénale : ou l'émergence de nouvelles formes de mobilisation citoyenne dans l'approche médiatique de l'information*

Vincent SERON, Judith DUCHÈNE, Université de Liège

119) *Comprendre qui sont les prisonniers de Guantanamo et ce qu'ils ont vécu: Wikileaks comme source de données*

Chantal PERRAS, Université Laval et Université de Montréal

120) *Cyberactivismes, anti-institutionnalismes et policing: Éléments pour une nouvelle sociologie de "l'État"*

Jérôme FERRET, Université de Toulouse 1 Capitole

28

### Les délinquances sexuelles

Présidence : Julie CARPENTIER

Heure : Mardi de 14h00 à 15h30 / Salle : B-0325

121) *Groupe thérapeutique structuré: pratique au carrefour des, pensées cognitives et psychodynamiques*

Ronan PALARIC, Université Rennes 2

122) *Construits psychologiques prédisant la récidive des délinquants sexuels*

Sébastien BROUILLETTE-ALARIE, Jean Proulx, Université de Montréal

123) *Styles de vie et processus délictuels chez des violeurs conjugaux*

Jean Proulx, Université de Montréal

Eric BEAUREGARD, Simon Fraser University

124) *La réponse au traitement des adolescents auteurs d'agression sexuelle peut-elle prédire la récidive ?*

Julie CARPENTIER et Joannie BOULIANE-BLAIS, Université du Québec à Trois-Rivières

Jean PROULX, Université de Montréal

---

**RÉSUMÉS DES CONFÉRENCES ET DES COMMUNICATIONS**

---

**Atelier #1 :                   Adolescence, conduites à risque et intervention – 1****Présidence :                   Mohamed GUEDAH****1) La LSJPA 7 ans plus tard: un portrait qualitatif des mécanismes professionnels et décisionnels influençant les trajectoires des adolescents québécois**

*Mots clés : Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, méthodologie qualitative, professionnels de la justice, intervention auprès des jeunes, Québec*

L'entrée en vigueur, en 2003, de la Loi sur le Système de Justice Pénale pour les Adolescents a modifié l'administration de la justice des adolescents au Québec. Ses principes et dispositions ont transformé le recours aux tribunaux, aux mesures extrajudiciaires, aux placements sous garde; ont ébranlé les mécanismes de détermination de la peine, ont créé de nouvelles possibilités en termes de sanctions. Huit ans après, à l'heure du bilan, une recherche de grande ampleur entreprend d'évaluer les effets de ce cadre législatif sur les portraits et trajectoires des adolescents qui se sont, à un moment de leurs parcours, trouvé sous le régime de la Loi.

Dans le cadre de cette recherche, une démarche qualitative a permis la rencontre d'une quarantaine de professionnels-clés des différentes régions du Québec et qui évoluent quotidiennement à l'intérieur du cadre légal précité: policiers, juges, procureurs, avocats, intervenants des Centres jeunesse et des Organismes de Justice Alternative.

Cette communication a pour objectif de présenter les analyses préliminaires et les résultats saillants de cette phase de la recherche. Au cœur des logiques d'action, de prise de décision et d'intervention dans le champ de la justice des adolescents, les professionnels québécois ont-ils, depuis 2003, modifié leurs desseins, valeurs et pratiques? Les processus d'évaluation, d'orientation, d'intervention, de décision concernant les adolescents ont-ils changé? De quoi ou de qui dépendent, selon eux, les parcours et trajectoires des adolescents dans le système de justice? Qu'est-il advenu de ce qui est désormais connu pour être le «modèle québécois d'intervention»?

**Catherine ROSSI**  
**Denis LAFORTUNE**  
**Marie-Marthe COUSINEAU**  
Université de Montréal  
[catherine.rossi@umontreal.ca](mailto:catherine.rossi@umontreal.ca)

**2) Étude sur le lien entre la trajectoire migratoire et les trajectoires délinquante et pénale de jeunes sous la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents au Québec.**

*Mots clés : Trajectoire pénale, trajectoire délinquante, trajectoire migratoire, système de justice pénale pour les adolescents*

Les centres d'accueil pour jeunes contrevenants doivent composer avec une clientèle de plus en plus diversifiée sur le plan ethnique et culturel. Dans le dessein de mieux comprendre le rôle joué par la migration dans les trajectoires délinquante et pénale des jeunes issus de la migration, cette étude a pour but d'analyser la réalité complexe et l'identité de cette population qui est composée de multiples dimensions (parcours migratoire, origine ethnoculturelle, statut d'immigration, langue parlée, etc.).

Parallèlement, cette recherche veut analyser le mode d'intervention et les défis spécifiques, s'il y a lieu, des différents acteurs du système pénal qui interviennent auprès des jeunes contrevenants issus de la migration et leurs familles. Cette communication a pour but de présenter les résultats empiriques préliminaires obtenus à partir d'entretiens réalisés auprès d'informateurs clés, tels que des intervenants du système de justice pénale pour adolescents (intervenants et délégués à la jeunesse de CJM-IU, procureurs de la couronne, avocats de la défense, juges de la Chambre de la jeunesse de la Cour du Québec et policiers), des jeunes contrevenants issus de la migration et des parents migrants ayant un fils contrevenant.

**Estibaliz JIMENEZ**  
Université de Montréal  
[estibaliz.jimenez@umontreal.ca](mailto:estibaliz.jimenez@umontreal.ca)

### 3) Réussite : un outil pour repérer et prévenir les difficultés des 11-17 ans

Sans être nécessairement délinquants, les adolescents rencontrent souvent des difficultés (fléchissement scolaire, inhibitions, refus...) lorsqu'ils sont placés dans la perspective de la construction de leur projet professionnel. Les explications retenues (conditions de vie; expériences scolaires négatives; faible projection dans le futur...), peuvent cependant masquer l'impact de variables spécifiques à l'individu lui-même, souvent négligées, et potentiellement porteuses de décrochage scolaire donc de risque de marginalisation (voire de délinquance) par la distance qu'elles introduisent avec les compétences exigées par l'univers scolaire.

Les travaux de Zazzo, Wallon, Piaget... ont en effet montré qu'un développement réussit -nécessaire au projet-, devait reposer sur une évolution harmonieuse et complète des fonctions intellectuelle, motrice, cognitive, psychosociale et affective. Or, si des outils -tests- évaluent chacune de ces dimensions, aucun outil synthétique de dépistage rapide de leurs qualités n'existe.

**Emile-Henri RIARD**

**D. BELGACEM**

**J-W WALLET**

Université de Picardie Jules Verne, IUFM / École interne

[eh.riard@laposte.net](mailto:eh.riard@laposte.net)

### 4) L'évaluation du risque de la délinquance juvénile dans une politique criminelle préventive

Mots clés : *La délinquance juvénile, le risque, les facteurs individuels, les facteurs contextuels, la logique floue, la stratégie du développement social*

Tous les enfants sont en risque d'être délinquants et un élément unique, évidemment, ne pourrait pas être considéré comme le seul facteur de délinquance juvénile. Cependant, les niveaux de ce risque dépendent aux différents facteurs. Dans certaines situations, nous pouvons constater le risque très haut qui augmente la probabilité d'apparition d'un comportement délinquant. Pour autant, les différents facteurs sont réunis pour calculer les niveaux de ce risque. L'évaluation du risque doit être étudiée dans une logique floue et cette logique nous oblige à considérer un continuum hiérarchique pour le concept du risque. Ce continuum hiérarchique, étant considéré comme une notion qui comporte les divers chaînons, fait l'objet d'une série de dynamiques des causes et des effets. Ainsi, dans cette hiérarchie, le risque se présente dans différents niveaux, il s'agit le risque minimal, le risque éloigné, le risque haut et le risque imminent.

D'ailleurs, dans l'évaluation de ce continuum, les rôles des facteurs individuels sont autant importants que celui des facteurs contextuels. Autrement dit, l'étude des rôles des différents facteurs, comme l'individu, la société, la famille et l'école, dans les différents types de comportements délictueux, nous aide de la mise en œuvre d'une politique criminelle préventive. Dans cette communication, nous étudions d'abord, en évaluant les comportements à risque, les facteurs principaux de la délinquance juvénile et ensuite, nous analysons la stratégie du développement social, en tant qu'un programme objectif visant à instaurer des programmes de prévention.

**Hesam Seyyed ESFAHANI**

Université de Nantes- France (Doctorant en Droit pénal et sciences criminelles)

[hesam.esfahani@gmail.com](mailto:hesam.esfahani@gmail.com)

### 5) Représentations et mobilisations de la délinquance par les groupes d'adolescents délinquants.

Mots clés : *délinquance en groupe – jeunes – pairs – typologie*

La délinquance juvénile en groupe est un sujet étudié depuis des décennies dans le domaine de la criminologie, sujet étroitement lié à l'évolution de notre société. Dans ce domaine de recherche, la catégorisation des différents groupes est difficile car de nombreux critères peuvent être pris en compte, et leurs importances relatives diffèrent en fonction des auteurs considérés (Cloward et Ohlin, 1960 ; Robert et Lascoumes, 1974 ; Maxson et Klein, 2006 ; Mauger, 2007, Esterle-Hedibel, 2007, Mohammed 2007, 2011). Lorsque nous nous centrons sur les catégorisations de ces groupes de jeunes délinquants, les types de regroupements, la fréquence d'apparition de la délinquance et l'orientation des conduites sont les trois éléments typologiques classiques pour la construction d'une classification, plaçant les groupes sur un continuum allant de la délinquance considérée comme la moins grave à la plus grave. Pourtant, malgré cette construction de catégories, il reste difficile de placer un groupe étudié dans l'une ou l'autre de ces cases. La frontière entre les différents groupes étant « poreuse » (Robert et

Lascoumes, 1974 ; Mohammed, 2007), nous pensons que chacun des groupes peut changer de stade sur le continuum « groupe délinquant » en fonction de sa propre évolution.

Ce projet de recherche concerne l'éventuelle évolution des différents regroupements étudiés, leurs utilisations de la délinquance et la représentativité de celle-ci parmi les autres activités du groupe. Cette présentation sera pour nous l'occasion de proposer nos premiers résultats issus des entretiens qualitatifs menés auprès de jeunes délinquants membres de différents groupes.

**Line WITVROUW**

**André LEMAÎTRE**

**Michel BORN**

Université de Liège

[l.witvrouw@ulg.ac.be](mailto:l.witvrouw@ulg.ac.be)

## **6) De la légitimité destructrice des adolescents délinquants**

Mots clés : *délinquance, légitimité destructrice, galère, préjudice*

La présente communication illustre certains aspects relationnels, intergénérationnels et familiaux liés aux conduites délictuelles des jeunes marocains. Nous nous inspirons essentiellement d'un concept créé par Boszormenyi Nagy, celui de légitimité destructrice, pour l'appliquer à un échantillon de jeunes délinquants présentant une double vulnérabilité individuelle et sociale. Ces jeunes qui mènent une vie de galère sont confrontés au quotidien aux défaillances de l'environnement (souffrances, chômage, insécurité, racisme, exploitation des parents, déracinement). Ils se sentent parfois lésés, non reconnus dans ce qu'ils estiment avoir droit.

Vivant dans une galère dont ils ne se sentent pas responsables, ils peuvent parfois tenter d'en faire payer la dette à une victime innocente. Plus particulièrement, certains vols commis par des jeunes maghrébins en situation d'immigration, peuvent être considérés comme un acte de restauration des préjudices subis par la famille dans le pays d'accueil. De même, des formes d'agression comme le viol, seraient dirigées parfois, non pas tant contre la victime elle-même, mais bien plus contre le système culturel occidental responsable d'un préjudice imposé à la culture d'origine de l'agresseur.

**Mohamed GUEDAH**

Université Mohammed V Agdal Rabat

[guedah@yahoo.fr](mailto:guedah@yahoo.fr)

**Atelier #2 :                    Sciences forensiques, études policières et criminologie – regards croisés autour de la construction des connaissances – 1**

**Présidence :                    Olivier DELÉMONT**

**Résumé :**                    Qu'il s'agisse des sciences forensiques, de la criminologie ou des études policières, toutes ont pour objet d'étude le phénomène criminel, son contrôle et les réactions qui lui sont adressées. Ces champs de recherche s'articulent autour de perspectives divergentes et parfois peu compatibles. Dans le cadre de cette table ronde, nous proposons de jeter et d'organiser les bases d'une réflexion commune sur cet objet à partir des regards croisés de chercheurs issus de chacun des champs mentionnés. À travers le rapport de chaque participant à son champ – habité lui-même par sa propre sensibilité relative à sa discipline – cette table ronde se veut l'occasion d'échanger sur les critères, les principes et les paradigmes élaborés à l'appui de la constitution du phénomène criminel en tant qu'objet de connaissance. Il s'agira en particulier de s'intéresser au rapport entretenu par chacun de ces champs dans leurs tentatives d'explication et/ou de compréhension de notions telles que l'expertise, la trace, le renseignement, la surveillance, la prévention, ou encore la sécurité, pour n'en mentionner que quelques exemples, ainsi que leurs (més)usages. Les participants pourront également développer une réflexion portant sur les méthodologies convoquées pour les explorer ; des méthodologies envisagées non pas strictement comme une technique de collecte et d'analyse de matériel, mais plus fondamentalement comme un rapport à l'empire dans la construction des connaissances. Sur un mode expérimental, l'objectif de ces regards croisés, alimentés par l'expérience des participants dans leur domaine respectif, consiste à dégager des axes d'appréhension et de réflexion tant sémiologiques, méthodologiques qu'épistémologiques en la matière. Ultimement, cette matrice de réflexion pourrait constituer la structure, ou le cadre analytique, d'un programme de recherche fondamentale – c'est-à-dire basé sur la production de connaissances – plus systématique, transdisciplinaire, voire le cas échéant intégratif.

**7) Dangerosité et renseignement: Modes de prédiction du risque individuel en matière de sécurité nationale**

**Mots-clés :** *dangerosité individuelle ; prédiction du comportement ; sécurité nationale ; certificats de sécurité ; Canada.*

L'un des objets principaux de la criminologie, depuis son invention, est l'analyse et la prévision de la dangerosité individuelle. Or, malgré tous les efforts, la prédiction du comportement reste un exercice difficile et surtout, aux résultats incertains. En matière de sécurité nationale, les méthodologies de prévision du comportement individuel sont rares, pour la plupart embryonnaires, et surtout hautement douteuses.

Cependant, de plus en plus des nouvelles missions des organisations de renseignement consistent pour l'essentiel à déterminer le niveau de risque que certains individus désignés représentent. Pour l'instant, on voit mal comment on pourrait arriver à une approximation de cet objectif. Cette présentation portera sur les fondements, l'évolution et l'utilisation actuelle des "certificats de sécurité" au Canada, qui visent à expulser des personnes représentant un danger pour la sécurité nationale du Canada. En particulier, nous ferons l'analyse des «évaluations de menaces» produites par le Service canadien de renseignement de sécurité (SCRL).

**Stéphane LEMAN-LANGLOIS**

Professeur agrégé, École de service social, Université Laval, Québec  
[stephane.leman-langlois@svs.ulaval.ca](mailto:stephane.leman-langlois@svs.ulaval.ca)

## 8) La trace : un informateur à l'usage exclusif à la police scientifique ?

Mots clés : science forensique, police scientifique, trace, utilité sémiotique

A l'heure où les fictions encensent l'omnipotence de l'exploitation des traces pour la résolution des infractions et où les décisions judiciaires se fondent toujours davantage sur des argumentations scientifiques, la conviction que les pionniers de la police scientifique avaient placée dans la force de l'indice matériel semble enfin être pleinement concrétisée. Bertillon, père de l'anthropométrie judiciaire, ne dépeignait-il pas lui-même la trace comme la « carte de visite du malfaiteur », un « témoin silencieux qui ne ment pas » ?

Mais cette vision élogieuse est égratignée par des études systématiques et des méta-analyses qui mettent en doute la contribution des preuves matérielles sur la prise de décision en matière de poursuites pénales, et plus généralement l'utilité des traces matérielles dans le cadre du processus judiciaire.

Comme le montrent ces études, la nécessité de production de preuves pour le tribunal, bien que devant indéniablement être maintenue, ne peut à elle seule justifier les ressources et connaissances qui sont investies dans la recherche et les applications d'exploitation des traces matérielles. La science forensique ne peut se cantonner à la génération de preuves dans laquelle le paradigme actuel la contraint.

Une réflexion sur la fonction sémiotique des traces matérielles – vestiges d'un événement du passé, stigmates d'une action de laquelle elles découlent – débouche inéluctablement sur une vision élargie des contributions potentielles des traces matérielles. Ces dernières trouvent bien sûr leur fondement premier dans les domaines judiciaire, policier mais elles peuvent aussi s'étendre à des problématiques sécuritaires et même au-delà. Qu'on la regarde comme vecteur de renseignement, comme indicateur d'un comportement ou comme support à la construction de connaissances, la trace matérielle dévoile toute la mesure de son potentiel encore largement sous-exploité. S'apparentant davantage à un regard jeté sur les fondements de la police scientifique qu'à une révolution, cette redéfinition du positionnement de la trace ouvre de nouvelles voies de recherche et laisse entrevoir des facettes encore peu exploitées à son utilité.

### **Olivier DELÉMONT**

Professeur, École des sciences criminelles, Institut de police scientifique, Université de Lausanne  
[olivier.delemont@unil.ch](mailto:olivier.delemont@unil.ch)

## 9) Dimensions d'analyse et méthodes de visualisation en sciences criminelles

Mots clés : Méthode, Dimensions d'analyse, Visualisation

Forensiciens et criminologues abordent les phénomènes criminels selon des perspectives différentes guidées par des objectifs tant opérationnels visant à soutenir des mesures répressives que stratégiques à des fins de prévention. Les méthodes exploitées pour analyser les problèmes et répondre à ces objectifs sont souvent perçues comme bien distinctes et cloisonnées par des catégorisations bipartites, telles que qualitatives contre quantitatives, des sciences sociales ou de la nature, voire même stigmatisées en méthodes des sciences molles ou des sciences dures. Renforçant un sentiment d'appartenance à des communautés différentes, que nous apprennent ces délimitations sur les différences d'appréhension des problèmes ? En analyse criminelle, quatre dimensions dominantes - relationnelle, temporelle, spatiale et quantitative - semblent pertinentes pour décomposer les questions posées et sélectionner des méthodes de représentation adaptées à l'analyse des données collectées. Ces dimensions trouvent écho tant dans l'analyse des répétitions criminelles propre au criminologue par exemple, que dans les questionnements de l'enquête auquel le forensicien est confronté. En regard de cette décomposition la visualisation révèle un potentiel d'exploitation commun dans les deux disciplines.

### **Quentin ROSSY**

Institut de police scientifique, Université de Lausanne  
[quentin.rossy@unil.ch](mailto:quentin.rossy@unil.ch)

## 10) Réflexions autour de la production et de la construction des connaissances sur la déviance (criminalisée) des jeunes à l'aune d'un exemple concret

Mots clés : *Prévention, délinquance juvénile, pratiques discursives, méthodologie*

Objet multi discursif, à la fois politique, médiatique et scientifique, la «délinquance juvénile» constitue l'un des chapitres de prédilection de la criminologie. Notre communication se propose d'interroger la production et la construction des connaissances autour de cet objet, à partir d'un mandat qui nous a été confié d'établir un « diagnostic de la délinquance juvénile et des actions préventives menées à son égard » dans un canton suisse romand. L'étude a tenté de rendre compte du phénomène, à la lumière des statistiques officielles d'une part et des représentations des principaux acteurs investis dans son contrôle, d'autre part. Notre démarche réflexive s'articule ici autour de trois axes. Le premier axe est de type sémantique et questionne le concept de « délinquance juvénile », à partir notamment du sens que lui attribuent les intervenants et les jeunes que nous avons rencontrés. Le deuxième axe traite de la méthodologie sur laquelle repose cette étude. De nature mixte, elle soulève des défis intrinsèquement techniques et logistiques, mais également certaines impasses structurelles et des difficultés de compréhension. Le troisième axe enfin se veut introspectif (et provocateur ?): il nous renvoie la question de savoir dans quelle mesure nous pensons avoir participé à (dé)construire les connaissances entourant ce fait social et les réactions qui lui sont opposées et/ou, voire de façon conjuguée, à renforcer les préoccupations sociales et politiques, parfois mystifiées, qui lui sont ponctuellement adressées.

**Manon JENDLY**, Maître d'enseignement et de recherche, École des sciences criminelles, Université de Lausanne  
**Véronique JAQUIER**, Postdoctoral Fellow, Division of Prevention and Community Research, Yale University;  
**Stéphanie LOUP**, assistante doctorante  
**Claudia CAMPISTOL**, responsable de recherche, École des sciences criminelles, Université de Lausanne  
[manon.jendly@unil.ch](mailto:manon.jendly@unil.ch)

## 11) Une réflexion autour de la construction des connaissances en matière de violence de masse

Mots clés : *crimes de masse ; définitions ; réflexion conceptuelle ; programme de recherche; criminologie.*

Dans le cadre de cette communication, nous traiterons de questions relatives à la construction des connaissances en matière de crimes de masse. Une triple réflexion montrera que les outils conceptuels développés en criminologie laissent impensées de nombreuses dimensions pourtant cruciales à la compréhension de cette forme extrême de criminalité. Premièrement, sous un angle sémantique, nous montrerons que la notion même de criminalité de masse est demeurée prisonnière d'une définition juridique pauvre conceptuellement. Nous proposerons la notion de violence de masse, permettant ainsi de désenclaver la réflexion des apories conceptuelles liées au droit. Deuxièmement, selon une perspective épistémologique, nous observerons que ce type de crimes souffre d'une appréhension éminemment téléologique, à savoir qu'il n'est envisagé exclusivement qu'à travers ses conséquences les plus tragiques. Nous opérerons un retournement en montrant que, basé sur l'idée de radicalisation émergente, l'énigme majeure posée cette forme de criminalité se situe plutôt dans ce qui précède le passage à l'acte à proprement parlé. Nous développerons la notion d'intentionnalité émergente. Enfin, une troisième réflexion, d'ordre conceptuel, proposera un outil d'appréhension de ce type de criminalité pour ce qu'il est, à savoir éminemment collectif. Basé sur l'idée de réciprocité et d'instrumentalisation mutuelle caractérisant les relations entre les auteurs de la criminalité de masse, nous ciblerons une réflexion centrée sur le groupe, et présenterons un outil que nous le nommerons la cristallisation. Nous conclurons en proposant une série de pistes à explorer dont l'objectif est de dresser un nouveau programme de recherche en matière d'éliminations de populations en particulier tout en prenant soin d'en montrer la pertinence pour la réflexion en criminologie de manière plus large.

**Samuel TANNER**  
Professeur adjoint, École de criminologie, Université de Montréal  
[samuel.tanner@umontreal.ca](mailto:samuel.tanner@umontreal.ca)

**Atelier #3 : Vers un observatoire international de la médiation****Présidence : Jacques FAGET****12) L'Observatoire de la médiation : outils de recherche et premiers résultats**

Le Groupe d'Étude Médiation du Centre Max Weber (CNRS-Université Lyon 2) est à l'initiative de la création de l'Observatoire de la médiation en collaboration avec l'Institut Universitaire Kurt Bösch (Suisse), l'Université du Luxembourg et l'Université de Murcia (Espagne). L'objectif de cet Observatoire est de créer une base de données pour permettre une meilleure connaissance et vision d'ensemble de la médiation comme mode de régulation sociale des conflits dans les différents champs de la médiation. Plus précisément, il s'agit :

- analyser, sur un plan quantitatif, la nature du contentieux traité en médiation ;
- de connaître le profil socioprofessionnel des médiés, des médiateurs ainsi que des autres participants à la médiation ;
- de cerner et connaître le processus de médiation ;
- d'évaluer la satisfaction des médiés par rapport au processus de médiation
- d'évaluer les effets des processus de médiation sur les relations des médiés pendant et après la médiation.

Si le projet initial était de se limiter aux pays européens, les contacts noués avec le Québec et d'autres pays comme le Mexique dans le cadre de l'élaboration d'un projet Erasmus-Mundus coordonné par l'université de Murcia, nous pousse à envisager la création d'un observatoire international.

La communication portera sur la présentation des outils de recherche (fiche activité, questionnaire « satisfaction et le questionnaire sur les effets de la médiation ainsi que les grilles de codage informatique) et des premiers résultats obtenus à partir de l'expérimentation des instruments de recherche en matière de médiation familiale (France) et pénale (Suisse).

**Jean-Pierre BONAFÉ-SCHMITT**

Groupe d'Étude Médiation

Centre Max Weber-CNRS/Université Lyon II

[jpbonafe@ish-lyon.cnrs.fr](mailto:jpbonafe@ish-lyon.cnrs.fr)**13) Les difficultés liées à la mise en place d'un observatoire international de la médiation**

La présentation tentera de montrer et de mettre en évidence les difficultés liées à la mise en place d'un observatoire international de la médiation (cette communication en lien avec de Jean-Pierre Bonafé-Schmitt en sera le pendant et une mise en perspective). Ainsi, les techniques et les méthodes devant être élaborées pour compiler les informations recueillies, pour rendre comparable celles-ci et pour les analyser seront présentées. A l'aide d'un exemple pris sur les modes de résolution non-judiciaires des conflits dans le champ de la consommation entrepris en 2011 au Luxembourg, il sera mis en avant les différentes étapes de ce type de réalisation complexe et longue. Le volet analytique et prospectif de ce type de création sera aussi discuté car il constitue, en fait, la finalité de l'opération entreprise. Les nombreuses modifications apportées au plan de travail initial, les importants changements méthodologiques et les grandes transformations des données initiales permettront une prise de conscience de l'intérêt de ce type de dispositif mais également de l'investissement qu'il nécessite pour répondre aux objectifs qui lui sont rattachés. La communication permettra une prise de conscience sur l'intérêt d'un tel dispositif mais également sur la réalisation pratique de celui-ci.

**Claude HOUSSEMAND**

Professeur à l'université du Luxembourg, responsable master médiation

[Claude.houssemand@uni.lu](mailto:Claude.houssemand@uni.lu)**14) L'Observatoire de la médiation comme possibilité de recherche et de connexion de la théorie et de la pratique**

L'Université de Murcia est engagée dans la présentation et coordination du projet ERASMUS MUNDUS, dans le cadre d'un programme d'emploi dans L'Union Européenne. Ce projet inclus trois universités européennes (Luxembourg, Lyon 2 et Murcia) et deux américaines (Mexique et Canada) pour développer la formation d'excellence dans le domaine de la résolution des conflits et de la médiation. Une des valeurs ajoutées à ce projet est de favoriser un échange disciplinaire sur la résolution de conflits, et plus particulièrement sur la médiation au niveau européen. Plus spécifiquement :

- Contribuer à un travail collectif et individuel de réflexion et de recherche sur la médiation.

- Promouvoir, au niveau européen, une réflexion sur le rôle de la médiation face aux changements concernant les conceptions, les pratiques et les expériences de la médiation dans différents pays et cultures européens.
- Favoriser un échange disciplinaire sur la résolution de conflits, et plus particulièrement sur la médiation au niveau européen.

Ayant décrit ces bases, l'auteur statuera sur la pertinence du développement et la pérennisation d'un observatoire de la médiation, comme une possibilité de recherche et de connexion de la théorie avec la pratique aux niveaux plus international. L'inclusion des divers pays intéressés dans le domaine de la résolution pacifique des conflits renforcera le projet. Suivra une description du rôle de coordination des Pays Hispanophones que jouera L'Université de Murcia au sein du projet d'Observatoire de la médiation.

**Maria Paz GARCÍA-LONGORIA**

Profesora Titular Universidad  
Universidad de Murcia  
[glongori@um.es](mailto:glongori@um.es)

**15) Évaluation des médiations : au-delà des données factuelles, les approches de médiation et leurs contributions aux changements sociaux.**

La médiation, autrefois modèle expérimental prometteur est devenu un champ de pratique et de spécialisation largement plébiscité et reconnu. De ce fait, il n'est pas étonnant de constater que l'entrée dans le XXI<sup>ème</sup> siècle engage une tendance nouvelle à l'évaluation des différentes formes de médiations créées ou recrées dans les dernières décennies. Mais un constat semble s'imposer : ce ne sont plus la nature des modèles de médiation qui sont au cœur de la réflexion scientifique mais bien leur technicité, leur rayonnement, leur diffusion, leur efficacité, leur pérennité, leur légitimité, leur degré de professionnalisation et, bien sûr, leur capacité de participer ou non d'un mouvement de réforme ou de métissage de l'approche socio-pénale. La présente communication a pour objectif de cerner l'importance des différentes approches existantes comme objet d'évaluation. En prenant pour exemple le modèle relationnel tel que créé et pratiqué au Québec, la présentation tâchera de démontrer l'intérêt de situer le modèle de médiation de type relationnel lui-même en regard des défis quotidiens de son opérationnalisation sur le terrain impliquant concessions, compromis, dérives, défis, divergences et pôles de résistance. Ce type d'analyse permet de situer les résultats de la médiation et pourrait contribuer à l'analyse des médiations de différents pays, dans le cadre d'un observatoire international de la médiation.

**Serge CHARBONNEAU**

Directeur du ROJAQ, chercheur CICC et médiateur SCC

**Catherine ROSSI**

Chargée de cours et chercheure, Université de Montréal  
[scharbonneau@rojaq.qc.ca](mailto:scharbonneau@rojaq.qc.ca)

**Atelier #4 :            Prévention et dissuasion****Présidence :            Christophe PARTHOENS****16) La prévention situationnelle: genèse et développement d'une innovation criminologique (1965-2005)****Mots clés :** *sociologie des sciences; controverses, prévention situationnelle, technoscience de la sécurité*

Dans une perspective de sociologie des sciences (Latour), nous proposons de retracer dans cette communication le développement de la science du crime (prévention situationnelle) qui se fonde sur l'assemblage d'une pluralité de savoirs pratiques, évolue entre des laboratoires de recherche et des secteurs professionnels variés (police, urbanistes, etc.), s'appuie sur des modalités d'administration de la preuve qui passent par la déduction mathématique (modélisation statistique) et intègre ses inventions théoriques dans des innovations sociotechniques (des dispositifs de prévention et de réduction des risques).

Nous nous déplacerons dans l'espace et le temps afin d'atteindre les lieux de la fabrication de cette innovation et de rentrer dans l'intimité des controverses à travers lesquelles elle prend forme. En décrivant cette science du crime en train de se faire - des laboratoires gouvernementaux jusqu'à sa standardisation technique dans les instances de normalisation européenne, en passant par les politiques de recherche et le travail d'instrumentation - nous rendons visibles toutes les entités (théories, chercheurs, gouvernement, instruments, catégories statistiques, modèles de risque, délinquants, victimes, normes techniques, etc.) auxquelles la prévention situationnelle s'attache et se détache.

Nous montrons ainsi que les liens concrets tissés entre les chercheurs et leurs différents alliés vont bien au-delà des relations entre les personnes. Ils vont jusqu'à toucher le contenu même de la prévention situationnelle. Au final, en représentant la prévention situationnelle sous la forme d'un collectif assumant sa responsabilité politique, c'est le statut des technosciences dans le gouvernement du crime qui est interrogé.

**Bilel BENBOUZID**

CESDIP-CNRS

[bilel.benbouzid198@gmail.com](mailto:bilel.benbouzid198@gmail.com)**17) L'innovation d'une pratique de prévention de la délinquance et de citoyenneté du territoire mulhousien: entre réflexion et opérationnalité.****Mots clés :** *prévention, sécurité, citoyenneté, collectivités territoriales, coopération et opérationnalité.*

La réflexion sur de nouvelles perspectives en matière de sécurité et de prévention de la délinquance est une question centrale appréhendée de plus en plus par les collectivités territoriales dont la mission est d'assurer au quotidien la sécurité sur leur territoire. La ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace Agglomération ont apporté une première réponse à cette réflexion par la création d'un outil stratégique de prévention et de coopération sur leur territoire. Il s'agit du service de Prévention et de Citoyenneté, intégré dans la stratégie territoriale intercommunale de sécurité et de prévention de la délinquance.

Il sera alors question ici de présenter les aspects innovateurs de ce service et des dispositifs dont se dotent la ville de Mulhouse et son agglomération tant pour apporter des réponses opérationnelles aux phénomènes complexes d'insécurité et de délinquance, que pour favoriser la citoyenneté. Il s'agira de souligner l'innovation de cette plateforme ressource. Il sera alors question de présenter la mise en œuvre de cette politique de prévention de la délinquance et de citoyenneté au cœur du territoire : l'articulation entre la réflexion et l'opérationnalité entre divers partenaires de terrain au profit de l'organisation d'une collectivité territoriale.

**Céline TISSOT**

Chef de service pour la Mairie de Mulhouse et Mulhouse Alsace Agglomération (et étudiante en maîtrise rédaction mémoire à l'Université de Montréal)

[celine.tissot@mulhouse-alsace.fr](mailto:celine.tissot@mulhouse-alsace.fr)

## 18) Environnement dissuasif, risques et stratégies délinquantes

Mots clés : *Dissuasion, criminologie environnementale, criminologie situationnelle, impunité, stimuli dissuasifs*

Plusieurs études ont remis en question l'utilité de la théorie de la dissuasion dans l'explication de la délinquance puisque les propriétés objectives de la peine ne semblent ni affecter les perceptions que les individus s'en font ni la récidive des délinquants. Deux limites conceptuelles importantes découlent cependant de ces études. D'un côté, les chercheurs ont mesuré les risques objectifs d'être arrêté à l'aide d'un ratio entre le nombre d'arrestations et le nombre de crimes rapportés. Cette conceptualisation est problématique puisque les résultats d'autres études suggèrent que les citoyens ont peu de connaissances des propriétés objectives et qu'il serait, ainsi, intéressant de se référer aux stimuli dissuasifs pour conceptualiser la notion de risques. De l'autre côté, la délinquance est considérée comme une activité pour laquelle les délits impunis représentent la routine, alors que les tactiques que les délinquants utilisent pour éviter les autorités ne sont pas étudiées dans l'explication de cette impunité.

Afin de combler ces lacunes, plus de 450 étudiants universitaires ont répondu à un questionnaire dans lequel leurs comportements sur la route, les conséquences qui en découlent et leurs perceptions des risques ont été mesurés. Les résultats de cette étude démontrent l'utilité de considérer les stimuli dissuasifs comme représentatifs d'une expérience vécue et l'impunité comme une expérience recherchée par les délinquants.

**Isabelle BEAUDOIN**

Université de Montréal

[i.beaudoin@umontreal.ca](mailto:i.beaudoin@umontreal.ca)

## 19) Analyse de 16 pratiques émergentes en prévention du recrutement des jeunes aux fins d'exploitation sexuelle : pour innover doit-on à tout prix se concerter ?

Mots clés : *Prévention, gangs de rue, pratiques innovantes, concertation*

Les médias et le public s'émeuvent périodiquement des affres vécues par les jeunes victimes d'exploitation sexuelle et ces tendances se sont certainement consolidées depuis l'intérêt porté par les gangs de rue aux activités de proxénétisme. Il faut dire que la prostitution en contexte de gang transforme la dynamique voulant que les jeunes filles ne se considèrent pas, bien souvent, comme des victimes mais plutôt comme participant activement à l'économie du groupe. Cette problématique constitue donc un défi pour l'intervention qui n'aurait cependant pas empêché le déploiement de diverses initiatives au Québec et au Canada. Toutefois, ces dernières semblent toutes souffrir du fait qu'une concertation efficace entre les acteurs impliqués demeure à faire. En 2008, le ministère de la Sécurité publique lançait donc un programme de financement en prévention du recrutement des jeunes aux fins d'exploitation sexuelle dans un contexte de gang de rue, exigeant des organismes financés qu'ils accordent un effort particulier à la concertation.

Dans ce contexte, notre rôle fut d'évaluer les projets de 16 organismes financés pour connaître notamment la nature des collaborations au sein des différents projets et considérer si la solidité des pratiques en émergence semble dépendre de la concertation entre les acteurs. Les résultats laissent entendre que la capacité des acteurs à consolider et à intégrer leurs stratégies d'action ne passe pas que par l'action concertée mais aussi par d'autres mécanismes de collaboration, parfois moins intenses, mais convenant mieux à leur histoire, à la maturité des liens entre les acteurs et à leurs objectifs.

**Sylvie HAMEL**

**Marc ALAIN**

**Marie-Marthe COUSINEAU**

**Manon BOUCHARD**

**Chantal BARIL**

Université du Québec à Trois-Rivières

Université de Montréal

[sylvie.hamel@uqtr.ca](mailto:sylvie.hamel@uqtr.ca)

## 20) Du travail de rue au travail de proximité

Mots clés : *prophylaxie, social, reliance, travail de rue, relais*

Le milieu rural belge est sujet à des problématiques sociales similaires à celles connues en milieu urbain : décrochage social, toxicomanie, vol, violence, enfance en difficulté ou en danger, ... Les travailleurs sociaux, la police et la justice disposent de peu d'outils pour prévenir l'émergence de ces situations. En outre, la participation du public (victime et auteur) à la mise en œuvre de solutions préventives et réparatrices semble également malaisée à initier.

Le service Reliance a conçu, mis en œuvre et évalué une méthodologie du travail de rue comportant une première phase d'approche : (1) cartographie du quartier avec recensement des familles, (2) observation des incivilités, (3) identification des problèmes sur base d'entretiens individuels et de groupes (jeunes et adultes). Après ce diagnostic, vient (4) une étape visant à créer un lien de confiance via l'immersion du travailleur dans le milieu de vie des bénéficiaires. Cette dernière étape donne non seulement accès aux principaux facteurs à la base des actes posés mais permet également (5) d'agir préventivement sur leur accomplissement. Enfin, (6) la coordination du travail de rue avec d'autres acteurs sociaux assure une prise en charge concertée des problématiques.

Après quatre années d'application, il apparaît que la méthodologie (1) permet d'enrayer la spirale du décrochage social et (2) favorise l'accessibilité du système social aux personnes précarisées. L'échafaudage d'une «reliance » sociale ainsi que la réappropriation de l'action par les bénéficiaires leur donne enfin accès au statut de « Relais ».

**Christophe PARTHOENS**

Université de Liège

[c.parthoens@amoreliance.be](mailto:c.parthoens@amoreliance.be)

**Atelier #5 : Les manifestations internationales de la violence**

Présidence : **Thierry BOUHOURS**

**21) Le phénomène KULUNA**

Mots clés : *LOTOKO: une boisson alcoolisée locale fabriquée artisanalement. Supu na tolo: surnom de boisson alcoolisée fabriquée par des ressortissants indiens et libanais ayant des usines en RDC.*

**Charles Luemba NKUENO**

Croix-Rouge de la RDC

[deluemba@yahoo.fr](mailto:deluemba@yahoo.fr)

**22) Violences et corruption en Algérie**

Mots clés : *Criminalité d'Affaires Organisation du Crime- Délit et Trafic*

La corruption en Algérie est devenue une pratique massive a atteint des ampleurs inégalées, incomparables dont seul le peuple est victime. Suite a la série des scandales révélés par la presse algérienne et étrangère (El Khalifa, BRC, BADR, Sonatrach, autoroute Est-ouest, etc.) où des noms d'hommes politiques sont cités, et soupçonnés d'être impliqués dans de gigantesques pots-de-vin, de détournements des deniers publics, la majorité de la population algérienne, qui semble regorger d'amertume, de rancœur et de haine contre ses dirigeants et se plaint en effet, et souffre de cette corruption à trois dimensions : politique, morale et économique. Cette corruption dénoncée par le peuple à travers les scandales cités, témoignent si bien, d'un profond mépris envers le peuple. Une population qui ne cesse de s'indigner contre cet état de fait; refuse ces inégalités sociales qui s'aggravent en même temps qu'enflent les sentiments d'injustice et d'arbitraire, de frustration et d'agression.

**Nora FRAJ BOUSLIMANI**

Cabinet d'avocats

[norafraj@orange.fr](mailto:norafraj@orange.fr)

**23) L'Autre Basque: la parole donnée aux personnes engagées dans le conflit**

Mots clés : *nationalisme basque, terrorisme, violence politique, violence d'État, violence symbolique, mouvements sociaux.*

Le nationalisme basque est apparu voilà maintenant deux siècles, mais il ne connaît un retentissement mondial que depuis environ cinquante ans avec la création de l'ETA (Euskadi Ta Askatasuna, Pays basque Et Liberté). Fondée pour combattre le régime franquiste, cette organisation sera considérée comme un groupe terroriste par l'ensemble de la communauté internationale. Toutefois, elle va être à la base d'une prise de conscience basque sur la question de l'appartenance à un même peuple et, la lutte pour l'autodétermination du Pays basque fera écho tant sur le territoire espagnol que français. Ce mouvement nationaliste, bien qu'indissociable entre le sud et le nord, prendra tout de même des modes d'expression différents même si le nationalisme basque restera toujours rattachée à une violence politique. Notre terrain de recherche a permis de récolter les « perceptions subjectives » de la population basque sur cette violence politique et ainsi, de dégager une violence de la part des États espagnol et français. Cette violence d'État sera principalement caractérisée par une violence symbolique mais elle ira parfois jusqu'à une violence physique. En allant à la rencontre des individus défendant une indépendance territoriale envers et contre tous, nous avons enfin pu donner la parole à une partie au conflit bien souvent dédaignée et ainsi soulever le fait que bien plus que les contextes historiques et institutionnels distincts des États espagnol et français, c'est la violence disparate des ces deux États qui sera le facteur de distinction de la violence nationaliste constatée sur les territoires français et espagnol.

**Sophie MAURY**

École de criminologie, Université de Montréal

[maurysophi@gmail.com](mailto:maurysophi@gmail.com)

## 24) Le kidnapping dans l'agglomération de Port-au-Prince (Haïti)

Mots clés : *Kidnapping, tourisme, enlèvement, Haïti, séquestration, viol, crime économique*

120 cas de kidnapping sont enregistrés tous les ans dans l'agglomération de Port-au-Prince (Haïti). Peu de travaux empiriques existent dans ce domaine dans le monde (Ochoa, 2010, Mexico) alors que le phénomène, que nous définissons ici comme un enlèvement, suivi d'une séquestration contre rançon (HEUNI-ONUUDC, 2010), a muté en se développant. Anciennement acte politique, le kidnapping est devenu un crime économique, accompagné de crimes connexes (Tzanelli, 2006 ; Soothill, 2007). Le kidnapping impacte non seulement la confiance de la population envers les institutions policières et judiciaires, mais également le développement touristique, question hautement sensible dans un pays en recherche de développement, tel qu'Haïti. En partenariat avec la Direction Centrale de Police Judiciaire et l'Observatoire National de la Violence et de la Criminalité une étude systématique des procès-verbaux de plaintes anonymes (2009-2010), a produit plus de 60 variables. Il apparaît alors que si 53,8% des victimes sont des hommes, l'âge des kidnappés s'étend de 8 à 77 ans. De nationalité haïtienne dans 95,2% des cas, les cibles sont autant la personne ressource que leurs proches. Des typologies de victimes, de modes opératoires (permettant d'identifier certains opérateurs), de contexte de séquestration, de crimes connexes (vols, maltraitance, viols) ainsi que les taux moyens de rançons exigés et négociés, par profil professionnel, ont été établis, tandis que les informations géographiques sont en cours de cartographie. L'étude du contexte légal et judiciaire haïtien, ainsi que des entretiens semi-directifs des différents acteurs, vient compléter l'étude dont l'objectif est de délivrer des outils policiers de résolution.

**Yann-Cédric QUERO**

Consultant ONAVC-PNUD Haïti

[yc.quero@hotmail.com](mailto:yc.quero@hotmail.com)

## 25) Le crime et la violence criminelle au Cambodge: une perspective historique

Mots clés : *Cambodge; violence; crime; modernisation*

L'histoire de la criminalité en Europe a fait l'objet de nombreuses recherches. Des approches théoriques diverses basées sur l'expérience occidentale ont été appliquées à l'étude des développements et des causes de cette criminalité. Il a été établi que la violence criminelle de droit commun en Europe a commencé à décliner à partir du 14<sup>ème</sup> siècle et, si des variations importantes ont été observées entre pays et époques, ce déclin a néanmoins continué au cours des siècles. La perspective théorique générale la plus courante pour expliquer ce déclin est fondée sur le concept de modernisation développé par exemple par Durkheim, Elias, Foucault et Shelley. Ce genre de recherche a rarement été entrepris en dehors du monde occidental, particulièrement en Asie. Est-ce qu'une histoire de la criminalité dans un pays d'Asie montrerait les mêmes développements que dans le monde occidental, et est-ce que ces développements pourraient être interprétés en utilisant les mêmes théories? C'est en partie pour répondre à ces questions que Broadhurst et Bouhours, à l'aide de données criminelles et judiciaires collectées non seulement dans les archives coloniales françaises et cambodgiennes, auprès de la police nationale et dans la presse contemporaine du Cambodge, mais aussi à partir d'enquêtes récentes sur la victimisation criminelle, ont entamé l'écriture d'une histoire de la violence criminelle au Cambodge depuis la fin du 19<sup>ème</sup> siècle jusqu'à nos jours. Ce sont les grandes lignes de cette histoire, pendant laquelle la criminalité de droit commun se confond souvent avec la criminalité d'état, qu'ils tentent

**Thierry BOUHOURS**

Australian National University

[thierry.bouhours@anu.edu.au](mailto:thierry.bouhours@anu.edu.au)

**Atelier #6 : Facteurs de risques et de protection chez les délinquants associés aux gangs de rue : une étude de distinction entre les membres et les non-membres**

**Présidence : Geneviève PARENT**

**Résumé :** L'attention portée aux gangs de rue a considérablement augmentée au cours des dernières décennies. Cet intérêt n'est pas sans lien avec les résultats d'études concluant que les membres de gangs sont de plus grands producteurs de crimes et, par conséquent, plus menaçants pour la sécurité du public. Bien que les délinquants associés aux gangs semblent poser un certain nombre de difficultés en matière d'évaluation et de gestion du risque, peu d'efforts ont été déployés afin de connaître, d'une part, les facteurs spécifiquement associés à la récidive chez ces derniers et, d'autre part, les risques traumatiques associés à la vie dans les gangs de rue. La plupart des travaux sur le phénomène se sont affairés à documenter le processus d'adhésion aux gangs et leurs activités délinquantes et violentes. Qui plus est, cette appartenance, généralement traitée de manière dichotomique, n'a souvent fait l'objet que d'une mesure imparfaite. L'objectif de l'atelier est de présenter les premiers résultats d'un projet de recherche québécois mené auprès d'hommes contrevenants, mineurs et adultes, sur la base d'une conception multidimensionnelle de l'association aux gangs de rue. Plus spécifiquement, les résultats préliminaires relatifs aux dimensions suivantes seront présentés : 1) les facteurs de risque génériques associés à la récidive chez les délinquants associés aux gangs de rue; 2) les facteurs de protection spécifiques à la problématique des gangs; 3) l'effet de la culture des gangs sur les comportements délinquants; et 4) les conséquences psychologiques de l'association aux gangs de rue. Ultimement, il est souhaité que les résultats de ses travaux de recherche puissent servir à développer les bases d'une mesure des risques associés à l'appartenance aux gangs et à l'expérience qu'en font les délinquants afin d'améliorer les stratégies d'évaluation et d'intervention auprès d'eux.

**26) Comparaison internationale des gangs de jeunes**

**Mots clés :** *gangs, jeunes, délinquance, comparaison, Eurogang*

Un des plus importants facteurs de risque de la délinquance juvénile est le regroupement entre pairs antisociaux et plus particulièrement le regroupement dans des gangs. Cette manifestation grandissante de la délinquance juvénile est de plus en plus étudiée par les chercheurs européens, toutefois, aucune recherche comparative à grande échelle n'a été effectuée à ce jour. Dans le cadre de cette présentation, les pourcentages de jeunes appartenant à un gang seront présentés, tout comme les caractéristiques de ces derniers et leur délinquance. Les résultats se basent sur la deuxième vague du sondage international de délinquance auto-reportée (International Self-Reported Delinquency Survey - ISRD2 -) qui a eu lieu entre 2005 et 2007 dans 62 villes de 30 pays. L'échantillon total considéré dans cette présentation s'élève à 40'678 jeunes qui suivent les classes de la 7<sup>ème</sup> à la 9<sup>ème</sup> année. La définition de l'Eurogang network, qui est largement acceptée sur le plan international, a été utilisée afin d'identifier les membres de gangs et est la suivante : "Any durable, street-oriented youth group whose own identity includes involvement in illegal activity". Les résultats ont mis en évidence de grandes différences au niveau des taux de prévalence de membres de gangs dans les différents pays. Quant à la sur-criminalité des jeunes appartenant à de tels groupes, elle est observée dans tous les pays. De manière générale, les membres de gangs sont plus nombreux à vivre dans des quartiers problématiques et à avoir un faible niveau d'autocontrôle.

**Sandrine HAYMOZ PANTILLON**

Department of Criminology, Law and Society, University of California, Irvine  
[shaymoz@uci.edu](mailto:shaymoz@uci.edu)

**27) Facteurs de risque génériques et spécifiques chez les délinquants associés aux gangs de rue**

Depuis plusieurs années, des chercheurs et praticiens ont proposé de modifier la conceptualisation des gangs de rue et la mesure de l'association de ses membres. Un modèle multidimensionnel a été proposé (Guay et Fredette, 2010) dans lequel quatre composantes principales permettent de documenter l'association aux gangs de rue : les activités criminelles, les tendances psychopathiques et l'impulsivité, l'adhésion à la culture du gang et la place occupée dans le réseau criminel. Cette portion de l'atelier a pour objectif de présenter les premiers résultats concernant l'étude de l'association aux gangs de rue à l'aide d'une conception multidimensionnelle. Les résultats ont été colligés auprès d'un échantillon de contrevenants pris en

charge dans différents centre Jeunesse du Québec, et s'attarde à l'utilité des différentes composantes pour décrire et discriminer les jeunes délinquants.

**Jean-Pierre GUAY**

Professeur agrégé à l'École de criminologie, Université de Montréal  
[jean-pierre.guay@umontreal.ca](mailto:jean-pierre.guay@umontreal.ca)

**28) L'adhésion à la culture des gangs de rue : Un facteur spécifique de mesure du risque**

La proposition la plus couramment recensée dans la littérature sur le phénomène des gangs de rue est que l'appartenance à ces groupes confère une identité sociale se manifestant par l'attachement à une culture spécifique. Depuis l'ouvrage *Delinquent Boys : The Culture of the Gang* d'Albert K. Cohen (1955), l'influence des sous-cultures délinquantes sur les conduites criminelles n'a cessé d'être au cœur des préoccupations de la communauté scientifique et des milieux de pratique. Or, à ce jour personne ne s'est engagé dans l'exercice d'opérationnaliser ce concept afin qu'il soit soumis à un examen empirique rigoureux. Pour remédier à la situation, une grille de mesure de la culture des gangs a été élaborée à partir de la littérature, puis soumise à des panels d'experts afin d'en valider le contenu. En plus d'être actuellement administrée dans le cadre d'une collecte de données menée auprès de contrevenants mineurs et adultes, sa fidélité est aussi mise à l'épreuve par des cliniciens. Cette portion de l'atelier a pour objectif de présenter la première grille de mesure de culture des gangs et les premiers résultats quant à l'impact de l'adhésion à la culture des gangs sur les conduites délinquantes.

**Chantal FREDETTE**

Étudiante au doctorat à l'École de criminologie, Université de Montréal  
Agente de planification, de programmation et de recherche au Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire  
[chantal.fredette@umontreal.ca](mailto:chantal.fredette@umontreal.ca)

**29) L'ajustement psychologique des jeunes associés aux gangs de rue : le gang de rue comme facteur de risque**

Cette communication a pour objectif de présenter les premiers résultats sur la santé mentale des jeunes contrevenants associés aux gangs de rue. Les difficultés psychologiques et les traits de personnalité des jeunes contrevenants seront présentés sous l'angle des facteurs de risque de l'association à un gang de rue, mais aussi sous l'angle des conséquences liées à l'exposition à la violence inhérente dans la vie de ces jeunes impliqués dans les gangs. Nous discuterons notamment des événements traumatiques vécus par les jeunes associés aux gangs de rue et du trouble du stress post-traumatique qui peut survenir

**Catherine LAURIER**

Chercheure au Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire  
Professeure associée à l'École de criminologie, Université de Montréal  
[catherine.laurier@cjm-iu.qc.ca](mailto:catherine.laurier@cjm-iu.qc.ca)

**30) Les facteurs de protection : Repenser l'évaluation et la gestion des jeunes associés aux gangs de rue**

Au cours des 20 dernières années, notre évaluation du risque de récidive s'est grandement améliorée. Toutefois, il semble que nous ayons atteint un plafond dans la validité prédictive des instruments d'évaluation du risque. En effet, les nouveaux instruments ne sont pas supérieurs à leur précédent en terme de qualité de la prédiction. L'une des explications apportées à ce plafonnement est l'absence de considération des facteurs de protection au sein de ces instruments. Afin de contrer cette limite, des chercheurs néerlandais ont développé un instrument n'évaluant que les facteurs de protection : le SAPROF. Cette communication libre a pour objectif de présenter les résultats préliminaires concernant les facteurs de protection chez les jeunes contrevenants associés aux gangs de rue. Plus spécifiquement, nous décrirons le SAPROF et la représentation des 17 facteurs de protection chez les jeunes contrevenants en comparant les membres de gang de rue et les non-membres. De plus, nous aborderons les limites à l'application du SAPROF à une population mineure.

**Geneviève PARENT**

Étudiante au doctorat à l'École de criminologie, Université de Montréal  
[genevieve.parent.4@umontreal.ca](mailto:genevieve.parent.4@umontreal.ca)

**Atelier #7 : Nouvelles questions – nouvelles méthodes****Présidence : Jacques MORIAU****31) L'énergie sociale des délinquants : application de la théorie de l'espace sociale de Bourdieu au milieu criminel****Mots clés :** *capital criminel, espace social, Bourdieu, performance criminelle*

Dans le but d'analyser la position sociale des individus et leurs relations, Pierre Bourdieu propose une approche en termes d'espace social. L'espace social est un univers multidimensionnel défini par différents types de ressources : les capitaux. Bourdieu mentionne que pour bien comprendre les interactions entre les agents qui peuplent cet espace, il est utile de distinguer quatre formes de capital, soit 1) le capital économique, 2) le capital culturel, 3) le capital social et 4) le capital symbolique. Chacun des capitaux peut être convertis moyennant un certain coût ou profit. L'agent social pourra ainsi, selon sa stratégie de conversion, améliorer sa position dans l'espace sociale : son énergie sociale. Dans le cadre de la présente étude, nous avons adapté cette théorie au milieu criminel dans le but de constater les stratégies de conversions présentes dans cet univers social particulier. En se basant sur des entrevues auprès de délinquants incarcérés (n=138), nous avons mesuré les différents capitaux accumulés pour les différents types de délits sur une période de 3 ans. Des modèles d'équations structurelles sous la forme d'analyses factorielles confirmatoires, où chacun des capitaux est représenté par un concept latent, ont été réalisés. Les résultats mettent de l'avant l'importance du capital culturel (les compétences) dans les stratégies de conversion. Il a aussi été possible de constater que l'univers des délits de marché présente une structure de conversion différente de celle des délits acquisitifs. Les limites de l'étude, des implications pratiques et des perspectives de recherches ultérieures seront finalement discutées.

**Yanick CHARETTE**

Université de Montréal

[yanick.charette@umontreal.ca](mailto:yanick.charette@umontreal.ca)**32) Analyse différentielle de la réputation dans un réseau criminalisé virtuel****Mots clés :** *Capital symbolique; forum de discussion; botnet; pirates informatiques*

La collaboration et les transactions entre personnes criminalisées sont toujours des entreprises risquées. Les différentes parties ne disposent souvent que d'informations fragmentaires sur leurs partenaires et aucun organe officiel n'est disponible pour régler les différends. Dans le contexte d'internet, les difficultés rencontrées sont encore exacerbées par l'anonymat relatif qu'offre la toile mondiale. Les cybercriminels qui échangent des biens et services illégalement en ligne ont cependant trouvé un moyen de réduire les frictions inhérentes au système : les forums de discussion en ligne. En utilisant ces plateformes, les cybercriminels centralisent bon nombre de transactions et peuvent suivre des individus dans le temps. À l'image d'autres sites d'échange comme Ebay, les criminels peuvent alors évaluer la réputation des autres membres en leur donnant ou en leur enlevant des points de réputation. Cette réputation est le capital symbolique dont disposent les cybercriminels. Ce capital est l'outil leur permettant d'atteindre leurs objectifs comme d'augmenter leurs revenus criminels. Cette présentation nous permettra de qualifier et de quantifier les différents échanges de points de réputation entre les cybercriminels d'un forum de discussion en ligne. Nous verrons qu'un individu peut gagner ou perdre des points de réputation pour diverses raisons et nous tenterons de comprendre comment les cybercriminels peuvent maximiser leur capacité à amasser leur capital symbolique.

**David DÉCARY-HÉTU**

Université de Montréal

[david.decary-hetu@umontreal.ca](mailto:david.decary-hetu@umontreal.ca)

### 33) Les risques d'arrestation, fatalité ou compétence?

Mots clés : *Risques d'arrestation, performance, trajectoires criminelles, calendrier d'histoire de vie.*

Lorsque les délinquants passent à l'acte, ils prennent nécessairement des risques, notamment celui d'être interceptés par les autorités policières. Une activité criminelle soutenue et qui s'échelonne dans le temps expose le délinquant à plus de risques d'être arrêté puisque le temps joue nécessairement en la défaveur des délinquants. Est-il possible d'éviter ou du moins de retarder cette fatalité? On connaît peu les stratégies et les caractéristiques qui permettent aux délinquants d'éviter avec succès l'arrestation et l'incarcération. Cette étude propose d'examiner les effets des déterminants statiques (l'âge, le niveau d'éducation, l'âge lors du premier crime, etc.) et dynamiques (la fréquence des activités criminelles, les épisodes de surveillance, les emplois légitimes, etc.) sur les risques d'arrestation mensuels. La méthode des calendriers d'histoire de vie nous permettra d'analyser les trajectoires criminelles des 36 mois précédant l'incarcération de 172 détenus fédéraux. Les résultats relèvent l'importance des aspects spécifiques qui accompagnent un mode de vie déviant, par exemple de tenir compte la fréquence des activités criminelles, le réseau de co-délinquants, les opportunités criminelles disponibles, mais aussi les épisodes de surveillance (probation et libération conditionnelle). Un autre constat important est d'avoir montré que les facteurs statiques (les caractéristiques individuelles) influencent les facteurs dynamiques (les circonstances de vie), ce qui laisse croire que les circonstances de vie ne se distribuent pas de manière aléatoire entre les délinquants.

#### **Frédéric OUELLET**

Centre de recherche Fernand-Seguin de l'Hôpital Louis-H.- Lafontaine (CRFS), Université de Montréal

#### **Martin BOUCHARD**

Centre de recherche Fernand-Seguin de Simon-Fraser University

[frederic.ouellet.1@umontreal.ca](mailto:frederic.ouellet.1@umontreal.ca)

### 34) Compter et comprendre Sur les apports croisés d'une enquête de délinquance auto reportée et d'entretiens compréhensifs

Mots clés : *le type de données recueillies*

L'emploi des mixed methods, c'est à dire l'usage croisé de méthodes quantitatives et qualitatives à propos du même objet est en plein essor dans de nombreux champs de recherche en sciences humaines. Cette posture méthodologique permet sans doute une exploration de l'objet plus approfondie mais ne va pas sans poser certaines questions épistémologiques. Sur base d'une recherche en cours sur la délinquance juvénile en Belgique (SRDBEL) articulée d'une part sur une enquête autoreportée par questionnaire (n=2600) et d'autre part sur des entretiens compréhensifs, il s'agira de montrer, premièrement, quel type d'éclairage chaque méthode peut apporter à l'autre et, deuxièmement, à quels problèmes se trouve confronté le chercheur lorsqu'il s'agit de faire concorder les résultats. Dans ce cas précis, on s'attardera sur les conséquences que les présupposés propres à chaque type de méthode font peser sur la possibilité d'un dialogue.

#### **Jacques MORIAU**

Centre de recherches criminologiques, Université Libre de Bruxelles

[jmoriau@ulb.ac.be](mailto:jmoriau@ulb.ac.be)

**Atelier #8 : La détention en pratiques****Présidence : Marion VACHERET****35) Le suicide en prison : une analyse différentielle des risques**Mots clés : *prison, suicide*

La mortalité par suicide des personnes détenues est bien plus élevée que celle observée en population générale. Les facteurs de risque du suicide en prison sont toutefois difficiles à étudier. Pour les analyser, nous avons mené une étude de cohorte basée sur les détentions de l'ensemble des hommes adultes durant une période récente de 3 ans et demie. Plus de 300 000 séjours en prison ont été observés, incluant 353 suicides. À l'aide de modèles statistiques prenant en compte la durée dans l'analyse et les périodes précédant puis succédant la condamnation, nous avons mesuré l'association entre le risque de suicide en prison et les caractéristiques démographiques, pénales et sur les conditions de détention des individus. Les résultats montrent que l'isolement, la nature de l'infraction encourue ou commise et la longueur de la peine prononcée sont fortement associés à un risque relativement élevé de suicide.

**Annie KENSEY**CESDIP/Ministère de la justice et des libertés  
[annie.kensity@justice.gouv.fr](mailto:annie.kensity@justice.gouv.fr)**36) Évaluation des besoins et planification du traitement auprès d'individus incarcérés souffrant de troubles mentaux**

La prise en charge et le traitement des individus incarcérés souffrant de troubles mentaux reposent sur une variété de domaines associés à leurs types/niveaux de besoin. L'articulation des soins à offrir à ces personnes s'en avère d'autant plus complexe. Le recours à une évaluation structurée des besoins pouvant soutenir la planification du traitement représente une façon d'aborder ce défi en milieu correctionnel psychiatrique. Dans le cadre des services de santé mentale offerts dans les Centres régionaux de traitement du Service correctionnel du Canada, dont le mandat est d'évaluer et de traiter à un niveau tertiaire des détenus fédéraux présentant des désordres mentaux, ont été implantées des méthodes de travail visant à organiser cette planification des soins dans un cadre interdisciplinaire. L'examen de ces pratiques permet d'identifier quelles sont les principales cibles et stratégies d'intervention utilisées dans ces milieux et en quoi les procédures entourant la planification du traitement peuvent être améliorées pour répondre de manière optimale aux besoins spécifiques de sa population. Cet examen porte principalement sur une analyse d'un échantillon de plans de traitement et de renseignements cliniques versés au dossier ainsi que de commentaires émis par différents membres des équipes cliniques de santé mentale œuvrant en centre de traitement, recueillis dans le cadre d'un entretien semi-structuré portant sur la planification des soins offerts aux détenus qui y sont référés. Se dégage de cet examen, des pistes de réflexion quant à l'applicabilité d'outils validés d'évaluation des besoins et de planification du traitement ainsi qu'aux composantes clés devant faire partie de ce processus dans un contexte interdisciplinaire.

**Julie DESMARAIS**Service Correctionnel du Canada  
[julie18desmarais@hotmail.com](mailto:julie18desmarais@hotmail.com)**37) La prescription de médicaments psychotropes dans les milieux de détention**Mots clés : *médicaments psychotropes, troubles mentaux, détenus*

Objectif : Identifier les facteurs associés à la prescription de médicaments psychotropes dans les milieux de détention à l'aide de la synthèse systématique. Méthodologie : Afin de repérer les études pertinentes, des mots-clés se rapportant à la fois au milieu carcéral, aux troubles mentaux ainsi qu'aux médicaments psychotropes ont été identifiés et combinés dans plus de vingt bases de données. Pour être incluses dans la synthèse, les études devaient : 1) se dérouler en milieu carcéral; 2) présenter des données quantitatives permettant d'évaluer les facteurs associés aux pratiques de prescription; et 3) être publiées en anglais ou en français. Résultats : Sur la base des critères d'inclusion, dix évaluations ont été retenues dans cette synthèse. Les résultats obtenus indiquent que les pratiques de prescription de médicaments psychotropes varient en fonction des caractéristiques sociodémographiques (genre, âge, ethnie) et cliniques (antécédents d'hospitalisation et de consommation) des détenus ainsi

qu'en fonction des caractéristiques institutionnelles des établissements de détention (niveau de sécurité, taille de la prison). Conclusion : Malgré la prévalence élevée de détenus souffrant de troubles mentaux et de troubles de consommation dans les établissements de détention, peu d'études se sont attardées aux facteurs associés à la prescription de médicaments psychotropes en milieu carcéral. D'autres études, intégrant l'ensemble des facteurs susceptibles d'avoir une influence sur les pratiques de prescription des médicaments psychotropes, doivent être réalisées dans les milieux de détention.

**Marie-Pier GAGNÉ**

Université de Montréal

[marie-pier.gagne@umontreal.ca](mailto:marie-pier.gagne@umontreal.ca)

### **38) La détention avant jugement, analyse des pratiques et logiques de défense**

Mots clés : *Détention avant jugement, pratiques, avocats de la défense, Québec*

La détention avant jugement est un phénomène alarmant alors que nous assistons depuis plusieurs années à une explosion de son usage. Mesure « de dernier ressort » selon les recommandations des nombreuses commissions d'enquête, non seulement le recours à cette forme d'incarcération n'a cessé de croître ces vingt dernières années modifiant par là même la structure de la population carcérale, mais encore les critères décisionnels permettant à un juge de l'imposer se sont assouplis, lui laissant la possibilité de tenir compte de la confiance du public dans la justice pour justifier un tel enfermement. Parallèlement le développement d'une société de risque, mettant en œuvre un système pénal organisé autour d'outils actuariels de prédiction, et l'explosion d'un populisme pénal, engendrant des discours politiques radicalement répressifs ont eu un impact considérable sur cette pratique pénale notamment en remettant en cause le principe du temps compté double lors de l'exécution de cette mesure (principe reconnu depuis 1972). Dans ce contexte, nous avons voulu approfondir le point de vue des avocats de la défense à la fois sur les pratiques judiciaires en la matière et sur leurs logiques de défense dans ce cadre. Vingt avocats du Québec ont ainsi été rencontrés lors des entretiens semi-directifs. Dans le cadre de cette conférence, nous présenterons les données issues de cette enquête pour ensuite en discuter des résultats préliminaires.

**Fernanda PRATES**

**Marion VACHERET**

**Marie-Marthe COUSINEAU**

Université de Montréal

[fernanda.prates@umontreal.ca](mailto:fernanda.prates@umontreal.ca)

**Atelier #9 : Sciences forensiques, études policières et criminologie – regards croisés autour de la construction des connaissances – 2****Présidence : Samuel TANNER**

**Résumé :** Qu'il s'agisse des sciences forensiques, de la criminologie ou des études policières, toutes ont pour objet d'étude le phénomène criminel, son contrôle et les réactions qui lui sont adressées. Ces champs de recherche s'articulent autour de perspectives divergentes et parfois peu compatibles. Dans le cadre de cette table ronde, nous proposons de jeter et d'organiser les bases d'une réflexion commune sur cet objet à partir des regards croisés de chercheurs issus de chacun des champs mentionnés. À travers le rapport de chaque participant à son champ – habité lui-même par sa propre sensibilité relative à sa discipline – cette table ronde se veut l'occasion d'échanger sur les critères, les principes et les paradigmes élaborés à l'appui de la constitution du phénomène criminel en tant qu'objet de connaissance. Il s'agira en particulier de s'intéresser au rapport entretenu par chacun de ces champs dans leurs tentatives d'explication et/ou de compréhension de notions telles que l'expertise, la trace, le renseignement, la surveillance, la prévention, ou encore la sécurité, pour n'en mentionner que quelques exemples, ainsi que leurs (més)usages. Les participants pourront également développer une réflexion portant sur les méthodologies convoquées pour les explorer ; des méthodologies envisagées non pas strictement comme une technique de collecte et d'analyse de matériel, mais plus fondamentalement comme un rapport à l'empire dans la construction des connaissances. Sur un mode expérimental, l'objectif de ces regards croisés, alimentés par l'expérience des participants dans leur domaine respectif, consiste à dégager des axes d'appréhension et de réflexion tant sémiologiques, méthodologiques qu'épistémologiques en la matière. Ultiment, cette matrice de réflexion pourrait constituer la structure, ou le cadre analytique, d'un programme de recherche fondamentale – c'est-à-dire basé sur la production de connaissances – plus systématique, transdisciplinaire, voire le cas échéant intégratif.

**39) Psychopathologie développementale : un moment de réflexion dans la quête de la découverte**

**Mots clés :** *Psychopathologie développementale; Multidisciplinarité; Criminalité; Approche transversale.*

Animés par le désir de mieux comprendre l'étiologie du phénomène criminel, qu'il s'agisse des conduites antisociales, du parcours criminel ou de la réponse aux interventions, plusieurs chercheurs adoptent aujourd'hui une perspective développementale. La psychopathologie développementale est un courant de recherche récent, mais qui exerce déjà une influence non-négligeable sur la conceptualisation de certains modèles explicatifs de la criminalité. La popularité de cette nouvelle discipline n'est certainement pas étrangère aux nombreuses avancées technologiques repoussant maintenant les limites contraignant jadis nos mesures, notamment sur le plan biologique. Dans cet atelier, je proposerai diverses pistes de réflexions concernant les difficultés rencontrées de même que les contributions éventuelles de psychopathologie développementale en tant qu'approche à visée transversale. Deux angles principaux seront abordés. D'abord, les difficultés inhérentes à l'obtention d'un modèle théorique unifié, parcimonieux et intègre seront discutées. S'agit-il d'un objectif réalisable et testable compte tenu des limites inhérentes aux mesures environnementales et comportementales et des outils (et la puissance) statistiques requis pour tester ces modèles si complexes? Ensuite, les difficultés liées à la multidisciplinarité et le transfert des connaissances issues de ces travaux seront évoquées, dont les facteurs limitant la communication entre les chercheurs issus de disciplines diverses, l'investissement temporel et d'énergie requis et l'effritement du lien unique avec la discipline d'origine. La considération des limites de la psychopathologie développementale dans le contexte de ses forces mérite l'attention des chercheurs œuvrant au sein de champs d'expertise connexes car elles constituent autant d'opportunités permettant l'avancée de nos connaissances sur le phénomène criminel.

**Isabelle OUELLET-MORIN**

Professeure adjointe, École de criminologie, Université de Montréal, Chercheure régulière au centre de recherche Fernand-Séguin & au Groupe de Recherche en Inadaptation Psychosociale de l'enfant (GRIP)

[isabelle.ouellet-morin@umontreal.ca](mailto:isabelle.ouellet-morin@umontreal.ca)

#### 40) La police scientifique devrait-elle refaire la tournée des grands-ducs ?

Mots clés : *police scientifique, action de sécurité, études policières*

Edmond Locard créait le laboratoire technique de police à Lyon en 1910. Il ne se contentait pas d'analyser des traces. Il voulait connaître ceux qui les avaient transférées. Pour cela, il admettait pratiquer régulièrement une « tournée des grands-ducs ». Durant ses escapades, il rencontrait le milieu des « apaches » qui le renseignait sur les modes de vie et les techniques des malfaiteurs. Sa méthode ne relève pas forcément de la criminologie moderne. Mais pour lui et la plupart de ses confrères, la connaissance du crime et des criminels était centrale pour pratiquer valablement la criminalistique.

Les laboratoires forensiques se sont depuis développés dans tous les systèmes judiciaires. Ils se sont aussi spécialisés en employant des scientifiques pointus dans leur discipline (e.g. biologie, chimie).

Les laboratoires rencontrent aujourd'hui des difficultés économiques. Beaucoup réduisent leurs champs d'activité, voire disparaissent. Parallèlement, ces laboratoires essuient aussi des critiques. Des rapports élaborés par différentes commissions préconisent davantage d'harmonisation et un resserrement des procédures de contrôle. La recherche doit mieux circonscrire la portée des méthodes et des instruments. Elle doit aussi apporter des données sur des populations comme moyen d'évaluer plus sûrement la valeur probante des indices. Pourtant, ces mesures semblent accentuer le repli des laboratoires dans un climat morose.

Ce mécanisme infernal conduit inévitablement à une crise. Pour briser ce cercle vicieux, nous imaginons une police scientifique qui s'inspire de son histoire et de la criminologie pour devenir un composant mieux situé et essentiel de l'action de sécurité.

**Olivier RIBAUX**, Professeur, École des sciences criminelles, Université de Lausanne

**Frank CRISPINO**, Gendarmerie Nationale

**Claude ROUX**, University Technology of Sydney

[olivier.ribaux@unil.ch](mailto:olivier.ribaux@unil.ch)

#### 41) Lorsque la justice régleme la fiabilité des moyens de preuve scientifique

Mots clés : *preuves scientifiques, procédure pénale, fiabilité, expertise, épistémologie*

Lorsqu'un magistrat instructeur ou un tribunal recourt à un moyen de preuve, l'enjeu principal auquel est confronté la justice est de savoir si l'indice en question est fiable. Chaque système juridique a sa propre solution pour résoudre cet épineux problème. Mais si l'entreprise fourmille de paradoxes, elle nous offre également une perspective inégalée sur la façon dont la justice perçoit sa relation à la science, ainsi que son propre rôle dans l'encadrement de ceux qui l'aide à établir la vérité matérielle, les experts.

La question de la fiabilité de moyens de preuve se pose de façon toujours plus aigue depuis quelques années, puisque les développements scientifiques ont pour effet une multiplication des instruments potentiellement à la disposition de la justice pour établir les faits. Malheureusement, la compréhension qu'ont les juristes de ces questions ne s'est pas développée dans les mêmes proportions, et le cadre que la loi pose à la science dans ce domaine relève plus du système D que d'une réflexion structurée.

Le but de cette présentation sera ainsi de discuter des règles d'admissibilité des moyens de preuves dans les systèmes juridiques occidentaux, d'en offrir une critique et d'examiner ce que le point de vue du droit sur la question de la fiabilité scientifique nous dit des relations entre science et justice de façon plus générale et de la construction des connaissances dans le cadre judiciaire.

**Joelle VUILLE**, Postdoctoral Fellow, School of Social Ecology, Department of Criminology, Law and Society, University of California, Irvine

[joelle.vuille@unil.ch](mailto:joelle.vuille@unil.ch)

## 42) L'expertise et la criminalistique, sources de connaissances nouvelles pour l'acteur judiciaire et objets questionnant de la criminologie

Mots clés : *Expertise judiciaire – criminalistique – logiques d'action - connaissance criminologique - méthodologie*

La criminalistique est un mode particulier de réaction au crime, en ce qu'elle insuffle des savoirs et compétences scientifiques dans l'action judiciaire. De ce fait, les acteurs judiciaires eux-mêmes voient parfois leurs logiques d'action bousculées ou questionnées par ces pratiques nouvelles. Le chercheur qui la prend pour objet doit, quant à lui, bien comprendre les exigences autant que les limites que comporte l'étude de l'expertise et des sciences criminalistiques pour mesurer leur contribution à la connaissance de la réaction sociale, voire de la construction du crime. Cela nous amène dès lors à soulever le triple questionnement suivant :

1. l'expertise ne se résume pas à l'attribution d'un mandat judiciaire délivré par un magistrat. Une approche sociologique, détachée de la stricte définition juridique, impose que toutes les pratiques d'expertise puisse être prise en considération **par le chercheur indépendamment de l'étiquette juridique que les praticiens leur attribuent** ;
2. la compréhension des logiques d'action à l'œuvre dans la réaction pénale passe par une prise en compte des logiques propres aux disciplines scientifiques mobilisées par le pénal. La prise en considération plus volontariste de telles logiques demande peut-être à la recherche en criminologie de s'interroger sur la méthodologie la plus susceptible de **permettre de s'ouvrir aux logiques d'action importées dans l'action judiciaire** ;
3. Les pratiques criminalistiques, supportée par les développements informatiques, provoquent l'enregistrement de nouvelles informations (traces découvertes, résultats d'analyse,...).
  - a. Ces données nouvelles constituent des sources récentes pour le chercheur en vue de consolider une meilleure connaissance du phénomène criminel.
  - b. Ces données pourraient également constituer des données nouvelles pour la production de renseignements exploitables par les acteurs judiciaires chargés de la répression.

### **Bertrand RENARD**

Chercheur à l'Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Chargé de cours invité à l'Université catholique de Louvain

[bertrand.renard@just.fgov.be](mailto:bertrand.renard@just.fgov.be)

**Atelier #10 : Échange franco-québécois autour de la médiation citoyenne et regard sur un service de médiation bruxellois**

Présidence : Serge CHARBONNEAU

Résumé : La collaboration entre les organisations ainsi que la mise en commun de leurs pratiques, de leurs outils et leurs expériences représentent assurément des atouts dans le développement et l'amélioration des services de médiation. Il en sera question dans cet atelier, par la présentation de la collaboration établie par le Québec (ROJAQ) et la France (RENADEM) en 2009. Les services offerts à Bruxelles, par l'organisme Egregoros, feront également l'objet d'une présentation.

**43) Échanges franco-québécois : nouvelle saison!**

En 2009, le ROJAQ et le RENADEM ont entamé une intéressante collaboration par l'organisation et la tenue d'un échange franco-québécois. La délégation de chacun des réseaux a ainsi eu l'occasion d'observer et d'échanger sur les pratiques de médiation au Québec et en France. Favorisant également une mise en commun des outils de travail et d'évaluation, ce projet a fait naître le désir de poursuivre les travaux fondés sur ces échanges et d'envisager des perspectives de collaboration à plus long terme. Tout est maintenant en place pour approfondir les trois volets suivants : formation des médiateurs, évaluation des programmes et réflexion sur la question salarié/bénévole.

Dans cet atelier, les conférencières présenteront l'origine, les objectifs et le bilan de cet échange franco-québécois. Elles préciseront les orientations établies à plus long terme et discuteront des liens possibles avec l'Observatoire international de la médiation.

**Chantale GUILLOTTE**

Directrice adjointe, Regroupement des organismes de justice alternative du Québec (ROJAQ)

**Christiane WICKY**

Réseau national de l'accès au droit et à la médiation (RENADEM), France

[cguillotte@rojaq.qc.ca](mailto:cguillotte@rojaq.qc.ca)

**44) Egregoros: un service de médiation dans la Région de Bruxelles-Capitale**

Dans le cadre d'une politique de prévention intégrale et intégrée élaborée dans une commune de la Région de Bruxelles-Capitale, l'ASBL Egregoros a été créée voici dix ans afin de répondre à plusieurs objectifs. Il s'agissait de prévenir les incivilités en créant et développant les liens citoyens entre les habitants afin d'aider à construire la tranquillité publique. Notre action devait contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des habitants en favorisant le « vivre ensemble ». Nos missions s'articulent entre trois binômes qui reflètent nos axes de travail : ÉCOUTER et RÉSOUDRE par la médiation directe ou indirecte en développant une fonction d'urgentiste. VEILLER ET AGIR en assurant une présence visible (16h par jour et 7 jours sur 7) et en favorisant le lien entre les habitants. AIDER et ACCOMPAGNER les habitants vers les structures existantes dans le cadre de leurs problématiques.

La disponibilité de nos 15 médiateurs s'appuie sur une ligne téléphonique verte ouverte de 10h à 2h, sur des bureaux accessibles tous les jours de l'année mais aussi un ensemble de rondes de proximité qui rapproche l'équipe de l'ensemble des habitants.

Notre succès se fonde sur une équipe formée en profondeur à la médiation et sur un réseau de partenaires institutionnels ou associatifs. L'ASBL se positionne comme un service généraliste qui utilise la méthodologie de la médiation ainsi que ses valeurs notamment grâce à un cadre de travail précis (en évolution permanente quant à l'adéquation entre les missions et les méthodes) et une déontologie stricte.

**Marc DE DECKER**

Coordinateur, ASBL Egregoros Belgique

[egregoros@skynet.be](mailto:egregoros@skynet.be)

**45) Entre idéaux restaurateurs et ancrage protectionnel : focus sur la pratique des magistrats de la jeunesse en matière de Concertation Restauratrice en Groupe (Family Group Conferencing) en Belgique**

Mots clés : *Justice restauratrice - sentencing - protection de la jeunesse*

Alors que la médiation auteur-victime se révèle aujourd'hui bien connue au Nord comme au Sud du pays, la Concertation Restauratrice en Groupe (CRG), quant à elle, semble montrer certaines difficultés à s'implanter dans les pratiques décisionnelles des magistrats de la jeunesse francophones. En effet, une analyse quantitative des dossiers judiciaires a permis de mettre en évidence une sous-utilisation de l'offre de CRG ainsi que l'existence de politiques locales très diversifiées selon les arrondissements judiciaires, alors même qu'est prévu, par le législateur, un principe de priorité pour ces offres restauratrices (médiation et CRG). Bousculant les habitudes protectionnelles et traduisant des choix pénaux différents tout comme la référence à certaines représentations de l'infracteur, de la victime ou de la mesure, force est de constater que l'adhésion à la philosophie restauratrice ne semble pas se faire sans résistance dans les pratiques des juges de la jeunesse francophones. En outre, le questionnement de celles-ci laisse également entrevoir les freins liés aux dimensions organisationnelles et structurelles de la mise en place de la CRG. Au regard des résultats de notre étude, ces représentations et pratiques seront analysées tout comme quelques-uns des enjeux qui sous-tendent le développement de la CRG dans le champ de la justice des mineurs en Belgique francophone.

**Mélanie DECOCQ**

Université de Liège - Belgique

[mdecocq@ulg.ac.be](mailto:mdecocq@ulg.ac.be)

**Atelier #11 : Les homicides dans le monde**

Présidence : **Maurice CUSSON**

Résumé : L'Observatoire mondial des homicides se donne pour mission d'accumuler et de diffuser les données, les connaissances et les solutions sur l'homicide pour le plus grand nombre de pays possible. L'homicide est un excellent indicateur du niveau de violence à l'intérieur d'une société. Par la diffusion des connaissances sur l'homicide, ses causes et sa prévention, l'Observatoire se propose de contribuer à faire reculer la violence dans le monde. Cet atelier réunit plusieurs chercheurs qui exposeront la situation de l'homicide dans leur pays.

**46) Introduction : les connaissances sur l'homicide dans le monde**

Survол de l'État des connaissances sur les homicides dans le monde, comment étudier les homicides dans un pays ? L'enquête mondiale sur l'homicide.

**Marc OUIMET**

**Maurice CUSSON**

École de criminologie, Université de Montréal  
[marc.ouimet@umontreal.ca](mailto:marc.ouimet@umontreal.ca)

**47) L'homicide au Venezuela : une évolution inquiétante**

Au cours des 20 dernières années, les homicides ont augmenté fortement au Venezuela. Cette évolution est décrite ; les différents types d'homicide commis au Venezuela sont présentés ; une explication est suggérée qui insiste sur le problème de la corruption policière et sur la situation politique.

**Luis BRAVO DAVILA**

[bravodav@yahoo.com](mailto:bravodav@yahoo.com)

**48) La logique interne du meurtre de l'intimidation en Colombie**

Dans cette communication, on présente les différentes catégories de meurtres en Colombie. Par la suite, on propose une explication de la permanence des taux d'homicide élevés en Colombie à l'insistant sur la contribution de la guérilla, des paramilitaires et des narcotrafiquants ainsi que sur l'intimidation et l'impunité dont jouissent les meurtriers.

**Grégory GOMEZ DEL PRADO**

Candidat au doctorat à l'école de criminologie de l'Université de Montréal  
[gdelprado@videotron.ca](mailto:gdelprado@videotron.ca)

**49) Homicides, policing et violences sécuritaires en Côte d'Ivoire**

Mots clés : *délinquance, légitimité destructrice, galère, préjudice*

La communication porte sur les homicides commis lors du policing en Côte d'Ivoire. L'approche adoptée combine les perspectives par le haut (État) et par le bas (sécurité privée), afin de rendre compte de cette pluralité d'acteurs, qui interagissent dans le champ sécuritaire et dont les rapports de confrontation ou de coopération contribuent à nourrir les statistiques sur les homicides. Ce faisant, ces acteurs sont resitués dans le contexte plus global d'un pays déstructuré par une longue et profonde crise identitaire, économique et politique, dont la restitution permet de résoudre ce paradoxe qui veut que l'augmentation des prestataires de sécurité s'accompagne de plus de violences.

**Nabi YOULA DOUMBIA**

Université de Montréal

[nabi.youla.doumbia@umontreal.ca](mailto:nabi.youla.doumbia@umontreal.ca)

**Atelier #12 : Pratiques innovantes auprès des jeunes en difficulté**

Présidence : Denis LAFORTUNE

Résumé : L'étendue des expérimentations locales dans le domaine de l'intervention psychosociale auprès des jeunes et de leur famille est largement méconnue. Cet atelier entend décrire trois initiatives en cours dans le réseau des centres jeunesse du Québec. Les auteurs sont des praticiens et des universitaires dont la collaboration a permis de trouver des solutions prometteuses pour offrir aux jeunes en difficulté un soutien individuel et familial adéquat. En guise de conclusion, tous discuteront des conditions facilitant l'innovation dans une organisation complexe.

**50) La médiation : une approche consensuelle en protection de la jeunesse**

Les centres jeunesse de Québec, de Chaudière-Appalaches et de la Montérégie ont investi, au cours de la dernière décennie, des ressources humaines et financières considérables en vue d'implanter l'« approche de médiation », une méthode de traitement des situations problèmes comportant trois étapes (l'accueil, la négociation sur intérêts et l'entente). Cette approche, qui a déjà fait l'objet de deux études exploratoires, est présentement évaluée par une équipe de chercheurs de l'Université Laval et du Centre jeunesse de Québec-Institut universitaire (CJQ-IU). La communication présentera des résultats préliminaires concernant les adolescents en troubles de comportement sérieux.

**Sylvie DRAPEAU**

Université Laval

[sylvie.drapeau@psy.ulaval.ca](mailto:sylvie.drapeau@psy.ulaval.ca)

**51) L'offre de services Gangs et délinquance du Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire**

En mai 2006, le Centre jeunesse de Montréal-Institut Universitaire (CJM-IU) créait le Centre d'expertise sur la délinquance des jeunes et lui confiait le mandat d'assurer le développement durable du maillage de la recherche, du développement de connaissances et de l'intervention clinique en matière de délinquance. La 2e communication présente cette offre de services originale, ainsi que les principaux impacts qu'elle a eus sur la pratique des intervenants de proximité et sur les interventions mises en place plus largement au CJM-IU afin de contrer le phénomène des gangs de rue.

**Clément LAPORTE**

Centre jeunesse de Montréal

[clement.laporte@cjm-iu.qc.ca](mailto:clement.laporte@cjm-iu.qc.ca)

**52) Le Programme sur la mesure probatoire auprès des adolescents contrevenants du CJQ-IU**

La clientèle desservie par le programme ici décrit est composée d'adolescents et d'adolescentes qui, après avoir été reconnus coupables de délit par le tribunal, se voient imposer une peine de suivi probatoire dans la communauté. Les intervenants qui ont la responsabilité du suivi – appelés « délégués à la jeunesse » dans le système québécois – doivent faire en sorte que la peine puisse avoir des retombées cliniques favorables et un impact positif sur le risque de récidive. C'est afin de supporter et de guider ces intervenants dans le travail qu'ils ont à accomplir qu'un programme sur la mesure probatoire auprès des adolescents contrevenants a pris naissance. Une évaluation a montré quels étaient les éléments-clés de son implantation réussie.

**Marc ALAIN**

Université du Québec à Trois-Rivières

[marc.alain@uqtr.ca](mailto:marc.alain@uqtr.ca)

**53) Apprivoiser les différences. Un traitement individualisé pour une clientèle en santé mentale.**

Le programme «Apprivoiser les différences» vise à soutenir l'intervention auprès des jeunes qui présentent une problématique de santé mentale diagnostiquée ou en voie de l'être. Son modèle d'analyse se fonde principalement sur la théorie systémique. L'ensemble de la programmation s'appuie sur la notion de thérapie de milieu, développée par le Dr Michel Lemay, et sur le

modèle psycho éducatif de Gilles Gendreau. L'implantation du programme s'est traduite d'abord par la création d'unités de traitement individualisé (UTI) destinées à recevoir les jeunes hébergés en centres de réadaptation et présentant des symptômes. Par la suite, une équipe de soins en santé mentale dite de « deuxième niveau » a été créée afin d'offrir des services à l'ensemble des adolescents du Centre jeunesse.

**Danielle PELLETIER-BASQUE**

Centre jeunesse de la Montérégie

[danielle.basque@rrss16.gouv.qc.ca](mailto:danielle.basque@rrss16.gouv.qc.ca)

**Atelier #13 : Pratiques innovantes auprès des jeunes en difficulté**

Présidence : Nora FRAJ BOUSLIMANI

**54) La nouvelle politique pénale sanctionnatoire de la Roumanie. Le travail d'intérêt général entre innovation, enjeux et perspectives**

Mots clés : *Politique pénale – sanctions pénales – travail d'intérêt général – réponses alternatives – volonté du condamné – Roumanie.*

La Roumanie a initié une nouvelle politique pénale qui a abouti par l'adoption en 2009 du nouveau Code pénal, dont l'entrée en vigueur constitue encore sujet des débats politiques, et qui apportera des modifications significatives au droit des sanctions. L'aspect de la nouvelle réglementation qu'il faut souligner est la volonté du législateur de trouver des sanctions alternatives à celles privatives de liberté et de patrimoine. La consécration du travail d'intérêt général en tant que peine de substitution de l'amende représente une étape importante dans le processus de repenser l'objectif de la peine. Le législateur a emprunté cette peine du droit contraventionnel et l'a transformée en modalité d'exécution de l'amende. La question la plus épineuse est celle du consentement du condamné à l'exécution de cette peine, vu le fait que dans le cas des contraventions (qui n'ont pas de nature pénale), le droit en vigueur autorise les juges de prononcer le travail d'intérêt général indépendamment de la volonté du condamné. L'exposé traitera la question de l'efficacité de cette peine dans le contexte législatif actuel et dans celui qui entrera en vigueur, les difficultés que les juges et les services de probation auront à dépasser afin de mettre en application la peine privative de temps libre, dont l'efficacité est douteuse à cause d'une jurisprudence qui plutôt que convaincre a essayé de l'imposer, et montrera que la volonté législative n'est pas suffisante si elle n'est pas soutenue par des mesures concrètes qui répondent à la nécessité d'humaniser la peine.

**Mădălina-Cristina PUTINEI**

Faculté de Droit et de Sciences Administratives, Université de Craiova, Roumanie  
[madalinaputinei@yahoo.com](mailto:madalinaputinei@yahoo.com)

**55) La Parole des jeunes dans les IPPJ en Belgique : une réponse à l'article 12 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant**

Mots clés : *Parole des jeunes/Délinquance/Placement/Institution*

Les institutions publiques de protection de la jeunesse accueillent des adolescents de 12 à 18 ans auteurs de faits délictueux. Depuis 4 ans, ces institutions ont intégré une nouvelle pratique relative à l'expression des mineurs sur le vécu de leur placement, à savoir la mise en œuvre de l'article 12 de la CIDE qui stipule de garantir « à l'enfant le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant... ». Les institutions utilisent, pour ce faire, divers outils. Environ 1800 jeunes ont été invités à exprimer leur avis sur la prise en charge réalisée, dégageant des pistes de réflexion pour des aménagements éventuels du cadre et des modes de fonctionnement. Ceci amène diverses questions auxquelles nous tentons de répondre: Comment surmonter les écueils liés à l'expression du vécu en situation de contrainte ? Le recueil de l'opinion n'est-il pas parasité par un rapport de force défavorable et par les privations imposées ? Quels degré et contenu d'expression et de participation favoriser ? Quels outils de recueil mettre en place et selon quelles modalités ? L'opinion des bénéficiaires sur un milieu et sur le personnel imposés est-elle susceptible de modifier les paramètres traditionnels de la relation entre l'adulte et le jeune ? Quelles sont les pratiques interpellées et celles qui ont réellement pu être réaménagées voire modifiées et sur quelles bases ? En définitive, quelle place réelle donner à la parole du jeune de sorte qu'elle serve les diverses parties : jeunes auteurs de faits délictueux et structures de placement ?

**Nicole CLAREMBAUX****Dominique HÉLIN**

FWB-Direction générale de l'aide à la jeunesse-IPPJ de Fraipont  
[dominique.helin@cfwb.be](mailto:dominique.helin@cfwb.be)

## 56) L'euthanasie ou les soins palliatifs?

Mots clés : *Euthanasie, Dépénalisation, Droit à la vie, Soins palliatifs, Droit à la santé.*

La souffrance et la mort sont de toutes les époques, mais les problèmes auxquels nous sommes confrontés le sont en des termes largement inédits. En effet, l'euthanasie nous préoccupe tous, elle ne peut être abordée sous la seule froide logique du droit. Cette pratique porte atteinte à des valeurs essentielles comme le droit à la vie, le droit à la dignité, le devoir d'une communauté envers les plus faibles... Par conséquent, nous ne pouvons pas en même temps rester sourds à la détresse qui se cache derrière les demandes d'euthanasie. Rien n'est facile, dépénaliser cette exception de donner la mort ouvrira un « droit à la mort ». Donc, comment améliorer l'insupportable de certaines conditions de vie au lieu de supprimer la vie même ? Une réflexion sur l'exception d'euthanasie devra être menée à terme. Remettre en cause son interdiction est dangereux mais ignorer l'objet de ses pratiques est une attitude passéiste qui creuse un fossé entre la société et le droit. Pour sortir de cette impasse, les différentes législations devraient respecter le droit aux meilleurs soins, voire le droit aux soins palliatifs. La transformation de la médecine curative pour devenir palliative au cas par cas de façon souple et adaptée à chaque patient dans toutes les unités hospitalières mettrait fin à l'argument des partisans de l'euthanasie qui préconisent le droit de mourir dans la dignité.

**Abdelaziz EL IDRISSE**

Faculté de droit - Université Ibn Tofail-Maroc

## 57) La réforme de la justice pénale des mineurs en France

En France l'ordonnance du 2 février 1945 qui constitue le code de la justice des mineurs, a connu 31 réformes depuis sa promulgation rajoutant 34 articles aux 44 inscrits à l'origine et ne laissant inchangés par rapport à la rédaction originale que 6 d'entre eux. Les plus récentes de ces réformes ont apporté des changements assez importants qui vont dans le sens d'une plus grande responsabilisation des mineurs délinquants traduisant pour beaucoup une rupture dans la politique criminelle qui leur est applicable. Cette multiplication des réformes a fait de l'ordonnance de 1945 un texte complexe, et peu lisible. Malgré les nombreuses réformes déjà réalisées, le système français de la justice pénale des mineurs est un système mixte fondé sur la responsabilité pénale des mineurs très clairement réaffirmée par la loi du 9 septembre 2002 mais pour lequel la priorité de l'éducation sur la répression reste le fondement déterminant.

**Nora FRAJ**

Cabinet d'avocats

[norafraj@orange.fr](mailto:norafraj@orange.fr)

**Atelier #14 : Criminalité, comportements à risque et politiques publiques****Présidence : Laurent CARNIS****58) Saisir le lien entre la disponibilité des armes à feu et la criminalité violente**

Plusieurs hypothèses permettent de dépendre le possible lien entre la disponibilité des armes à feu et les violences criminelles. En se basant sur les résultats des études réalisées jusqu'à présent, plusieurs auteurs ont remis en question la précision avec laquelle la disponibilité des armes à feu est mesurée et par le fait même, leurs conclusions. Indépendamment de cette observation, le lien la disponibilité des armes à feu et la violence serait faible. Dans cette étude, nous proposons une nouvelle approche pour mesurer la disponibilité des armes à feu et mesurer son influence sur les crimes violents. Partant du principe que certains crimes violents sont commis avec des armes à feu partageant certaines caractéristiques, nous créons des taux de criminalité qui tiennent compte des types d'armes à feu impliqués. Similairement, sachant que la disponibilité des armes varient selon leur statut (prohibée, à autorisation restreinte ou sans restriction) des indicateurs spécifiques de disponibilité sont développés. Les résultats préliminaires suggèrent que la disponibilité des armes longues et des armes de poing affectent à la hausse, respectivement, les homicides commis par armes longues et par armes de poing. Les résultats préliminaires suggèrent que diminution dans la disponibilité des armes longues permettraient de prévenir les homicides tandis qu'une baisse dans la disponibilité des armes de poing serait compensée par une hausse des homicides commis par d'autres méthodes.

**Maxime REEVES-LATOUR**

Étudiant à la maîtrise, École de criminologie, Université de Montréal

**Étienne BLAIS**

Professeur agrégé, École de criminologie, Université de Montréal

Centre interuniversitaire de recherche en réseaux d'entreprises, logistique et transports

[maxime.reeves-latour@umontreal.ca](mailto:maxime.reeves-latour@umontreal.ca)**59) Une nouvelle conceptualisation de la théorie de la dissuasion appliquée aux délinquants de la route**

Plusieurs études ont remis en question l'utilité de la théorie de la dissuasion dans l'explication de la délinquance puisque les propriétés objectives de la peine ne semblent ni affecter les perceptions que les individus s'en font ni la récidive des délinquants. Deux limites conceptuelles importantes découlent cependant de ces études. D'un côté, les chercheurs ont mesuré les risques objectifs d'être arrêté à l'aide d'un ratio entre le nombre d'arrestations et le nombre de crimes rapportés. Cette conceptualisation est problématique puisque les résultats d'autres études suggèrent que les citoyens ont peu de connaissances des propriétés objectives et qu'il serait, ainsi, intéressant de se référer aux stimuli dissuasifs pour conceptualiser la notion de risque. De l'autre côté, la délinquance est considérée comme une activité pour laquelle les délits impunis représentent la routine, alors que les tactiques que les délinquants utilisent pour éviter les autorités ne sont pas étudiées dans l'explication de cette impunité. Afin de combler ces lacunes, plus de 450 étudiants universitaires ont répondu à un questionnaire dans lequel leurs comportements sur la route, les conséquences qui en découlent et leurs perceptions des risques ont été mesurés. Les résultats de cette étude démontrent l'utilité de considérer les stimuli dissuasifs comme représentatifs d'une expérience vécue et l'impunité comme une expérience recherchée par les délinquants.

**Isabelle BEAUDOIN**

École de criminologie – Université de Montréal

Centre interuniversitaire de recherche en réseaux d'entreprises, logistique et transports

[i.beaudoin@umontreal.ca](mailto:i.beaudoin@umontreal.ca)

**60) Est-ce que les policiers peuvent intervenir efficacement en milieu scolaire ? L'exemple de l'Unité sans violence**

Les programmes policiers misent sur l'éducation et la sensibilisation pour prévenir la délinquance en milieu scolaire. Les évaluations témoignent toutefois de l'échec de ces programmes et plus précisément ceux qui s'attaquent à la consommation de drogue et à l'adhésion aux gangs. DARE (Drug Abuse Resistance Education) est souvent le programme cité en exemple : les étudiants acquièrent de plus amples connaissances sur les drogues mais ne changent pas pour autant leur consommation. Récemment, le programme Unité sans violence a été mis sur pied par le Service de police de la ville de Montréal. Ce programme mise non seulement sur la sensibilisation mais également sur le renforcement positif des comportements désirables. Cette communication se propose d'étudier l'effet de ce programme sur la délinquance en milieu scolaire ainsi que les éléments centraux de son implantation. Une telle démarche permettra d'établir l'efficacité de ce programme et d'identifier les ressources nécessaires à une implantation optimale.

**Étienne BLAIS**

École de criminologie – Université de Montréal

Centre interuniversitaire de recherche en réseaux d'entreprises, logistique et transports

[etienne.blais@umontreal.ca](mailto:etienne.blais@umontreal.ca)

**61) Le contrôle des vitesses excessives peut-il se faire sans l'État ? Le cas de l'externalisation du contrôle automatisé des vitesses excessives**

Le contrôle automatisé de la vitesse constitue désormais un moyen d'action robuste et reconnu pour réguler les comportements de vitesse excessive. Leur déploiement vise à la fois à réduire les comportements à risque en mobilisant une intervention pénale (identification du contrevenant et sanction de celui-ci).

A présent, certaines autorités se posent la question de la possibilité de pouvoir externaliser ces tâches qui relèvent de l'action gouvernementale auprès d'entreprises. Il s'agirait donc d'associer les entreprises à une action gouvernementale de respect de la loi.

Notre intervention se propose de mettre en évidence dans un premier temps l'impact du déploiement de ce type de dispositifs. Il présentera ensuite les différentes formes d'interventions organisationnelles possibles pour en cerner ensuite les possibilités d'externalisation. Qu'entend-t-on par externalisation et quelles sont les tâches qui peuvent en faire l'objet.

Réfléchir à une externalisation des tâches opérationnelles de contrôle des vitesses par un dispositif automatisé conduit alors à en définir à la fois les avantages attendus, les changements que cela implique, les modalités contractuelles entre les parties et leurs conséquences.

**Laurent CARNIS**

Chargé de projet, Département d'économie et sociologie des transports/Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (DEST-IFSTTAR)

[laurent.carnis@ifsttar.fr](mailto:laurent.carnis@ifsttar.fr)

**Atelier #15 : Adolescence, conduites à risque et intervention – 2****Présidence : Natacha BRUNELLE****62) Interaction entre l'autocontrôle et l'apprentissage social : Relation entre le niveau d'autocontrôle et les pairs délinquants dans l'explication et la prédiction de comportement délinquant chez l'adolescent****Mots clés :** *Autocontrôle, Apprentissage social, Pairs délinquants, Délinquance juvénile*

Dans le cadre d'un mémoire de master dirigé par le Prof. Marcelo F. Aebi à l'Université de Lausanne, notre objectif était d'étudier l'apport d'un modèle interactionnel en criminologie. Nous pensons que le comportement délinquant dépend à la fois de caractéristiques individuelles et de caractéristiques environnementales. Il est alors nécessaire d'envisager le phénomène sous l'aune d'un processus interactionnel. Notre choix s'est porté sur l'autocontrôle et l'apprentissage social, d'une part car nous souhaitons confirmer les résultats obtenus par Meldrum, Young et Weerman en 2009 sur le même sujet, et d'autre part car la littérature scientifique montre que ce sont des théories ayant un poids très important dans la prédiction de la délinquance. La présente recherche a pour objectif d'étudier l'interaction possible entre l'autocontrôle et l'influence des pairs délinquants dans l'explication du comportement délinquant chez l'adolescent. En se basant sur le sondage de délinquance auto reportée ISRD-2 mené en Suisse en 2006, nous avons considéré un échantillon de jeunes de 14-15 ans. Nous avons utilisé différentes mesures de la délinquance des pairs dans nos analyses. Nos résultats montrent que l'existence d'une interaction entre l'autocontrôle et les pairs délinquants est très probable. Néanmoins, cette interaction ne peut malheureusement pas être soulignée clairement lors d'analyses multi variées, cela à cause d'un manque de robustesse du modèle multi varié. Ces résultats ouvrent de nombreuses pistes pour de futures recherches. Ces pistes sont discutées, ainsi que les limitations de cette étude.

**Lionel GROSSRIEDER**

Université de Lausanne, École des Sciences Criminelles

[Lionel.Grossrieder@unil.ch](mailto:Lionel.Grossrieder@unil.ch)**63) Famille et délinquance : comment comprendre la perte d'autorité des parents ?****Mots clés :** *Bandes de jeunes, Gang, Autorité, Famille, Délinquance*

L'autorité éducative n'est qu'un des multiples ressorts familiaux de la délinquance. On peut notamment distinguer les ressources qui conditionnent l'implantation résidentielle et scolaire, le capital culturel et le niveau de vie ; la mémoire et la culture et leur influence sur les normes, les croyances et les modèles éducatifs ; le climat domestique qui joue sur le bien-être ou l'évitement du foyer ; la supervision parentale qui détermine la capacité à anticiper et réagir à temps ; la morphologie familiale qu'il s'agisse de la taille ou des schémas conjugaux ; enfin, l'autorité, c'est-à-dire la légitimité éducative. L'entrelacement de ces facteurs forge des configurations familiales, c'est-à-dire un ordre matériel, moral et affectif. La perte d'autorité éducative demeure finalement l'une des rares expériences éprouvées par tous les parents de l'enquête. De manière assez surprenante, l'autorité éducative est un facteur négligé par la littérature spécialisée, jamais questionné en tant que tel, comme processus indépendant. Elle est considérée comme un objet à expliquer – une conséquence - et non comme un processus explicatif. Pourtant, mis à part les cas – très rares – où les normes familiales et celles de la bande correspondent, ou lorsque les parents « délaissent » leurs enfants, la perte d'autorité est un aspect incontournable. S'appuyant sur une récente enquête sur la formation des bandes, menées en observant conjointement la famille, l'école et la rue, cette communication vise à définir l'autorité éducative afin de décrire les mécanismes par lesquels elle se perd et les conséquences d'un tel processus.

**Marwan MOHAMMED**

Centre Maurice Halbwachs (CNRS-ENS-EHESS)

[marwan.mohammed@ens.fr](mailto:marwan.mohammed@ens.fr)**64) Le statut juridique des enfants des terroristes Algériens****Mots clés :** *Le Terrorisme - Violence Familiale*

Suite aux événements du terrorisme des années 90, des centaines d'enfants sont nés au maquis à l'époque où le terrorisme sévissait. Ces enfants ont vécu dans des conditions particulières, où ils ont été les témoins des terribles scènes de violences qui

les ont marqués à vie. L'Algérie se retrouve confronté à une situation de vide juridique face à ces enfants Venues au monde dont les deux parents ont été abattus, ou des enfants dont l'un des parents a été abattu et enfin des enfants nés aux maquis des terroristes et dont la filiation demeure inconnue. Cette dernière catégorie et celle qui pose des difficultés juridiques, car ils n'ont aucun statut juridique leur permettant une véritable identité, pour une insertion sociale réelle aux besoins spécifiques. D'où la perplexité de la situation pour les services sociaux et l'éducation nationale a contribué à leur réadaptation à une vie sociale réelle.

**Nora FRAJ BOUSLIMANI**

Cabinet d'avocats  
[norafraj@orange.fr](mailto:norafraj@orange.fr)

#### **65) Entre le contrôle et la liberté, comment peut évoluer la pratique auprès des mineurs en fugue ?**

Mots clés : *Fugue, contrôle, développement, innovation et intervention.*

En 2008, l'organisme Le Bon Dieu dans la rue initiait un projet visant à réactualiser le savoir sur le phénomène de la fugue et à identifier les voies à travers lesquelles les organismes communautaires, les centres jeunesse et les services policiers de Montréal, Drummondville, Trois-Rivières et Québec pourraient ensemble développer des pratiques novatrices pour mieux intervenir auprès des jeunes en situation de fugue. Une recherche compréhensive et qualitative fut ainsi menée auprès de 33 jeunes ayant fait l'expérience de la fugue, de 10 parents, de 31 intervenants des milieux communautaire et institutionnel et de 16 policiers. Et ses résultats laissent entendre que l'innovation devra d'abord passer par un virage paradigmatique. Il s'avère en effet que si certains répondants évoquent la nécessité d'empêcher les jeunes de faire des fugues, ou encore de les contenir et de les responsabiliser lorsque de telles situations se présentent, d'autres estiment plutôt qu'il faut accepter les risques qui sont associés à cette expérience et tenter de comprendre, avec les jeunes, les apprentissages qu'ils peuvent en retirer. Ainsi, malgré que la fugue ne soit pas un délit, il semble qu'elle soulève néanmoins des tensions entre les acteurs qui apparemment vivent des enjeux très différents, incitant certains d'entre eux à promouvoir des stratégies de contrôle contrairement à d'autres qui souhaiteraient plutôt que l'intervention soit consacrée au développement des jeunes. Pour résoudre cette impasse, les protagonistes devront considérer que les jeunes, de leur côté, estiment que pour répondre à leurs besoins, ces deux stratégies doivent être intégrées.

**Sylvie HAMEL**

**Bernard GAILLARD**  
[sylvie.hamel@uqtr.ca](mailto:sylvie.hamel@uqtr.ca)

#### **66) Un diagnostic de la déviance (criminalisée) des jeunes à-travers une démarche d'apprentissage de type expérientiel**

Mots clés : *Diagnostic expérientiel, déviance (criminalisée) des jeunes, prévention*

Notre communication restitue une expérience d'apprentissage et de recherche menée conjointement avec des étudiants et des praticiens. Au début de l'année 2011, les étudiants de première année de Master en criminologie et sécurité de l'Université de Lausanne ont été mandatés par un corps policier pour effectuer un diagnostic des interventions de type préventif entreprises à l'égard de la déviance (criminalisée) des jeunes dans le canton de Vaud, en Suisse. À cette fin, ils ont procédé au recensement des politiques et pratiques en vigueur en la matière, puis à une analyse critique des enjeux transversaux les entourant, à partir de sources primaires (entretiens et observations in situ) et secondaires. Sous l'angle des contenus, le travail des étudiants rend compte de certaines tensions sociopolitiques traversant ce champ, notamment en termes d'approches privilégiées, de partages de pouvoirs et de territoires, ainsi que de ressources mobilisées. Du point de vue des compétences, cette expérience d'apprentissage leur a permis de développer une relation directe avec la réalité étudiée et de se sensibiliser aux exigences du terrain, tout en adoptant une posture réflexive quant à leur démarche individuelle et leur dynamique de groupe.

**Stéphanie LOUP**

**Manon JENDLY**

**Véronique JAQUIER**

**Claudia CAMPISTOL**

Université de Lausanne  
[stephanie.loup@unil.ch](mailto:stephanie.loup@unil.ch)

**67) Trajectoires de délinquance et de drogues à l'adolescence: comment situer le jeune et intervenir auprès de lui**

Mots clés : *trajectoires drogues délinquance intervention adolescence*

L'ampleur, la nature et l'évolution de la délinquance et de l'usage de substances psychoactives des adolescents sont assez bien documentées. Les médias y accordent également une place de choix. Toutefois, la lecture que les jeunes font de leurs trajectoires déviantes et de leurs trajectoires de rétablissement a fait l'objet de moins de recherches et de tribunes publiques. Un bilan des travaux de Brunelle sur les trajectoires de déviance juvénile sera présenté et accompagné des résultats plus récents de Bertrand et ses collaborateurs sur les trajectoires de rétablissement des jeunes toxicomanes en traitement. Une attention particulière sera portée à l'évolution des motivations des jeunes à consommer et commettre des délits, mais également aux raisons qui expliquent selon eux qu'ils ont cessé ou diminué ces comportements à certains moments de leur trajectoire. Les déclencheurs de leur demande de services seront aussi présentés. L'importance des liens entre drogue et délinquance dans ces trajectoires de déviance et aussi de rétablissement sera mise en lumière. Des indicateurs seront fournis afin de bien situer le jeune dans sa trajectoire déviante. Des pistes d'intervention seront ensuite proposées en fonction: 1) des stades de la trajectoire de consommation des jeunes; 2) des trajectoires types de rétablissement et 3) de différents contextes d'intervention (centres de réadaptation en dépendance, centres jeunesse, etc.).

**Natacha BRUNELLE**

Université du Québec à Trois-Rivières

[natacha.brunelle@uqtr.ca](mailto:natacha.brunelle@uqtr.ca)

**Atelier #16 : Crime économique****Présidence : Étienne BLAIS****68) L'incrimination du financement du terrorisme en droits canadien et suisse : comparaison et jurisprudence récente**

La présente communication examine de manière synoptique les éléments matériels et moraux de l'infraction de financement du terrorisme en droits canadien et suisse. La Suisse, à la différence du Canada, a opté pour une norme générale et abstraite inspirée de la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme, proche de celle adoptée par la Cour suprême du Canada dans l'affaire Suresh, en matière d'immigration.

D'autres différences entre les énoncés légaux respectifs sont mises en lumière. Par exemple, la loi suisse n'exige pas que l'acte terroriste soit commis au nom d'un but, d'un objectif ou d'une cause de nature politique, religieuse ou idéologique. Par contre, le législateur helvétique a exclu expressément l'incrimination du dol éventuel. Sur la base de ces comparaisons critiques, une définition légale unique du terrorisme et de son financement est proposée.

Enfin, l'exposé analyse le seul cas de financement du terrorisme jugé dans les deux pays, en l'occurrence en Colombie-Britannique. L'affaire Thambaithurai offre l'occasion de souligner quelles sont les règles applicables en matière de détermination de la peine pour ce type d'infraction.

**Bertrand PERRIN**

Institut de lutte contre la criminalité économique (ILCE), Neuchâtel, Suisse

[bertrand.perrin@he-arc.ch](mailto:bertrand.perrin@he-arc.ch)**69) Le faux-monnayage : analyse de modus operandi à la lumière de cas judiciaires**

Sur la base de 6 cas récents de faux-monnayage, ayant donné lieu à un jugement pénal devant le Tribunal pénal fédéral suisse, les auteurs mettent en exergue les actes préparatoires de la mise en circulation de fausse monnaie (fabrication, achat et importation de fausses devises de diverses provenances) et les circonstances dans lesquelles est ensuite réalisée la mise en circulation. Ils examinent en outre la question de savoir à quelles conditions les auteurs de mise en circulation réalisent aussi, cas échéant, l'infraction d'escroquerie au détriment de celui qui reçoit de la fausse monnaie en paiement d'un bien ou d'un service. Les auteurs cherchent à déterminer quels sont les gains que les faux-monnayeurs parviennent à réaliser. Est finalement soulevée la question de savoir si le traitement réservé à ces comportements délinquants par le système pénal s'avère ou non dissuasif, notamment sous l'angle de la récidive.

La recherche présentée ici repose sur l'étude de cas ayant donné lieu à jugement entré en force. Elle est de nature qualitative. Elle tente de répondre à la double question de savoir si les faux-monnayeurs font preuve d'innovation dans leurs activités et/ou si le système pénal leur oppose des réactions innovatrices.

**Joëlle CHAPUIS****Jean-Luc BACHER**

Tribunal Pénal Fédéral Suisse

[fifon@bluewin.ch](mailto:fifon@bluewin.ch)

## 70) Analyse des formes particulières de crimes : le blanchiment d'argent dans l'activité d'intermédiaire financier

Le but de cette communication est d'analyser le blanchiment d'argent comme forme particulière de crime, afin de susciter la réflexion sur sa nature, sa gravité, son impact social et les manières de le prévenir et de le sanctionner. Vu le temps à disposition, il convient de proposer une approche nourrie d'exemples tirés de la réalité.

Après une brève définition, l'analyse repose sur 4 axes. Premièrement, il s'agit d'analyser certains liens existant entre les crimes lucratifs dits préalables et le blanchiment des produits de ces crimes. L'analyse reposera sur le point de vue d'un enquêteur, puis sur celui d'un auteur de crime préalable. Deuxièmement, l'analyse d'un complexe de faits (rôles de divers intervenants dans le cadre d'un trafic international de stupéfiants) servira de point de départ à une réflexion sur l'impact social du blanchiment d'argent et sa gravité. Troisièmement, toujours à la lumière de cas issus de la pratique judiciaire, nous tâcherons, sinon d'en dresser le portrait, du moins d'avancer quelques éléments de réflexions sur la situation personnelle du blanchisseur exerçant l'activité d'intermédiaire financier. Quatrièmement, sur la base des précédentes constatations, la conclusion consiste en une réflexion sur les mécanismes de prévention et de répression du blanchiment et sur l'opportunité de certaines innovations en la matière.

**David GLASSEY**

Tribunal pénal fédéral, Suisse

[glassey.david@netplus.ch](mailto:glassey.david@netplus.ch)

## 71) Évaluation du rôle des dénonciateurs (« whistleblowers ») dans la détection et le contrôle des délits financiers

La dénonciation est une pratique adoptée par les américains depuis de nombreuses années, notamment à travers le False Claim Act de 1867. La législation et les directives mises en place récemment aux États-Unis et en Europe découlent directement de divers scandales financiers, dont Enron, Worldcom et Madoff.

L'hypothèse à la base de la sollicitation de dénonciateurs est que quelqu'un détient une information permettant de porter des accusations ou de prévenir des dommages qui seraient pires, s'ils étaient découverts à posteriori. Par l'implantation de mesures de protection et de récompense, les législateurs souhaitent obtenir la collaboration de personnes dont les fonctions, la position professionnelle ou l'implication dans l'infraction reprochée donnent accès à des informations qui mèneraient à l'instauration d'une enquête et éventuellement des poursuites et des condamnations.

La plus récente initiative pour favoriser les dénonciations est celle de l'U.S. Securities and Exchange Commission (SEC) qui a adopté, le 25 mai 2011, le Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act (Dodd-Frank Act) mettant ainsi en vigueur, le 12 août 2011, le Whistleblower Program. Ce programme attire l'attention des organismes d'application de la loi concernant les valeurs mobilières, qui se questionnent sur les enjeux qu'il pourrait avoir ici, compte tenu de ses impacts réels et des valeurs canadiennes.

Un bref tour d'horizon des différentes initiatives de promotion de la dénonciation, dans le temps et à travers le monde, précédera l'analyse des résultats des programmes actuellement en place. Deux principaux modèles de législation (protectrice et incitative), seront examinés. Nous commenterons ces modèles et la pertinence d'introduire le principe de dénonciation avec récompense au Canada et au Québec.

**Julie PAQUIN**

Enquêteur, Autorité des marchés financiers

[Julie.paquin@ceic.gouv.qc.ca](mailto:Julie.paquin@ceic.gouv.qc.ca)

## 72) La victimisation criminelle des entreprises en Chine

Mots clés : *Chine; crime économique; enquête de victimisation*

La Chine est un pays qui expérience une des croissances économiques les plus rapides du monde et qui attire un large volume d'investissement de l'étranger; cependant, la corruption et les crimes économiques sont vus par beaucoup d'investisseurs comme des obstacles au commerce. En 2005-2006 une enquête a été menée par téléphone auprès de plus de 5,000 entreprises à Hong Kong, Shanghai, Shenzhen et Xi'an pour découvrir l'étendue et le genre de crimes qui affectent ces entreprises. Le Crime against Business Survey (ICBS) mesure à la fois les délits de droit commun et la délinquance plus spécifique aux entreprises commerciales telle que la fraude, le vol de la propriété intellectuelle, et la corruption.

Le questionnaire suit un format standard et les résultats sont comparables avec des enquêtes similaires dans d'autres parties du monde. Peu d'enquêtes de victimisation ont été faites auprès de populations Chinoises et notre étude nous aide à comprendre

certaines dimensions de la criminalité dans les sociétés non occidentales. L'ICBS a révélé des taux de criminalité de droit commun plus bas que dans les pays industrialisés occidentaux, à Hong Kong comme en Chine Populaire. La corruption, rare à Hong Kong, est néanmoins un problème croissant en Chine Populaire, bien qu'elle y soit beaucoup moins fréquente qu'en Europe de l'Est ou en Afrique du Sud. Nous examinons les implications théoriques de cette enquête et comment les résultats peuvent aider les entreprises à développer des outils pour lutter contre le crime. Les problèmes méthodologiques et les limitations de cette enquête sont aussi discutés.

**Brigitte BOUHOURS**

Australian National University

[brigitte.bouhours@anu.edu.au](mailto:brigitte.bouhours@anu.edu.au)

**73) Préventions situationnelle et innovation délinquante : l'exemple de la fraude par carte bancaire**

L'Association Interact estime que le nombre de cartes bancaires utilisées frauduleusement est passé de 49 000 à 238 000 entre 2004 et 2011. Les commerces au détail sont souvent les mieux placés pour implanter des mesures de prévention. Malgré les efforts mis en place jusqu'à présent, les pertes liées à ces fraudes continuent de grimper. En s'inspirant de la théorie de la prévention situationnelle et de la perspective du script, cette présentation vise deux objectifs.

Dans un premier temps, des analyses sont réalisées afin d'estimer l'effet de mesures de prévention sur le clonage de carte bancaire (par exemple, installation d'un socle de sécurité pour ancrer la manette « PinPad » dans le comptoir ; une alarme muette lorsque la manette est débranchée, ajout de sceaux de sécurité à l'intérieur de la manette). Différentes formes de déplacement de la criminalité sont aussi évaluées. Dans un deuxième temps, les données d'entrevues et de rapports d'enquêtes afin d'illustrer les modifications apportées par les délinquants à leur opérateur afin de surmonter les mesures de prévention. Malgré une certaine adaptation, il appert que les mesures visant à rendre le délit moins intéressant et à renforcer les cibles aient permis de réduire le clonage de cartes bancaires.

**Étienne BLAIS**

Professeur agrégé, École de criminologie, Université de Montréal

[etienne.blais@umontreal.ca](mailto:etienne.blais@umontreal.ca)

**Atelier #17 : Victimisations**

Présidence : **Isabelle OUELLET-MORIN**

**74) Victimization sexuelle et délinquance : quelle résilience à l'adolescence ?**

Mots clés : *délinquance juvénile, abus sexuel, résilience, adolescentes*

De nombreuses recherches indiquent que le fait d'avoir subi des mauvais traitements et/ou des abus sexuels durant l'enfance constitue chez les filles un important facteur de risque de délinquance et de violence. Les filles maltraitées sont davantage susceptibles d'être arrêtées que celles qui n'ont jamais été maltraitées (Widom et Maxfield, 2001 ; Herrera et McCloskey, 2003 ; Siegel et Williams, 2003), et les femmes victimes d'abus sexuel dans l'enfance sont significativement plus susceptibles de se faire arrêter à l'âge adulte comparativement à un groupe témoin (Siegel et Williams, 2003 ; Bergen et al., 2004). Bien que l'abus sexuel représente un facteur de risque de délinquance, toutes les adolescentes ayant vécu un abus sexuel ne vont pas s'y engager. Quels sont les facteurs qui vont soutenir le processus de résilience en faveur d'une trajectoire sociale adaptée, « non délinquante » ? Sur base de notre recherche portant sur un échantillon d'adolescentes de 15 à 19 ans ayant vécu un abus sexuel durant l'enfance dont la moitié sont reconnues comme délinquantes et l'autre moitié comme des « résilientes non délinquantes », et d'une présentation clinique de deux membres d'une fratrie ayant subi un abus sexuel par un même auteur (l'une résiliente, l'autre délinquante), nous allons dégager les facteurs de résilience par rapport à un engagement délinquantiel et développer les modalités d'intervention protectrices lors du dévoilement d'abus sexuel.

**Fabienne GLOWACZ,**  
**Rachel BUZITU**  
**Michel BORN**  
Université de Liège  
[Fabienne.Glowacz@ulg.ac.be](mailto:Fabienne.Glowacz@ulg.ac.be)

**75) Discrimination au travail (Une analyse du point de vue du droit turc)**

Mots clés : *discrimination, travail, égalité, crime*

La discrimination dans le cadre du travail consiste à défavoriser un salarié ou un candidat à l'embauche, en raison de certains critères non objectifs. En effet, toute décision de l'employeur à l'égard du salarié (embauche, renouvellement du contrat, promotion, licenciement, etc.) doit être fondée sur des considérations d'ordre professionnel. La discrimination au travail peut s'observer dans des contextes différents et sous des formes très variées. Cette différence de traitement des personnes constitue une atteinte à l'égalité de chances et de traitement. Éliminer la discrimination au travail est fondamental pour la justice sociale. Selon l'article 5 du code du travail turc, "Aucune discrimination fondée sur la langue, de race, de sexe, d'opinion politique, de croyance philosophique, de religion et de sexe ou des motifs similaires est admissible dans la relation du travail." Si l'employeur viole ces dispositions dans l'exécution ou la résiliation de la relation de travail, le salarié peut exiger une indemnité. Le sujet évoqué peut être traité en même temps dans le domaine des crimes: Toute personne qui fait une discrimination entre les individus en raison de leur race, langue, religion, sexe, appartenance politique, croyance philosophique ou opinions, et par conséquent; (...) conditionne l'emploi d'une personne à des raisons énumérées, (...) est condamné à un emprisonnement de six mois à un an ou amende, selon l'article 122 du code pénal turc. Du point de vue du droit pénal, se pose une autre question: Est-ce que la discrimination au travail peut constituer crime de haine dans certains cas?

**Sedef KOÇ**  
Université Galatasaray-Faculté de droit (Istanbul)  
[kocsedef@gmail.com](mailto:kocsedef@gmail.com)

## 76) Les violences domestiques

Mots clés : *Violences, Femmes, Criminaliser*

En Algérie, 7557 cas de violences contre les femmes pour les dix premiers mois de l'année 2010. Cette violence à l'égard des femmes est encouragée par les pesanteurs sociales et une certaine tolérance aussi bien de la société civile que des pouvoirs publics vis à vis de ces agressions. Pourtant depuis 2003, suite à une étude réalisée par l'Institut national de santé Publique qui a relevé que la violence domestique a atteint des proportions alarmantes, les mouvements associatifs se sont saisis du problème et, de plus en plus, on assiste à une évolution des mentalités et un changement d'attitude des pouvoirs publics. En 2006, une stratégie nationale de lutte contre les violences à l'égard des femmes a vu le jour et a donné lieu à quelques amendements du code pénal, du code de la famille. Tout récemment, l'Association Algérienne pour la Planification Familiale a initié un projet (2010-2011) intitulé Stop à la violence! Les droits aux femmes maintenant. L'objectif de ce projet: amener les décideurs à adopter une loi garantissant la protection des femmes contre toutes les formes de violence et sensibiliser le grand public sur la question en vue d'apporter un changement dans leurs attitudes autrement dit, criminaliser tout acte de violence à l'égard des femmes.

**Malika BOUZIANE**

Faculté de droit - Oran, Algérie  
[bouziane.malika@gmail.com](mailto:bouziane.malika@gmail.com)

## 77) Conduites auto-agressives et configuration symptomatique du stress post-traumatique chez les femmes victimes de violence de la part d'un partenaire

Mots clés : *victimisation; stress post-traumatique; auto-agression*

Nombre de recherches ont attesté du lien clinique entre victimisations sexuelles dans l'enfance et à l'âge adulte et conduites auto-agressives, certaines soulignant le rôle central du stress post-traumatique. Pourtant, seuls quelques travaux ont examiné ce lien clinique chez des femmes victimisées par leur partenaire, une population présentant notamment une vulnérabilité marquée au stress post-traumatique.

À partir des expériences de 212 femmes vivant dans une communauté urbaine de Nouvelle-Angleterre et victimisées par leur partenaire, cette communication examine les relations existant entre conduites auto-agressives, stress post-traumatique et victimisations psychologiques, physiques et sexuelles. Spécifiquement, les conduites auto-agressives sont analysées en rapport à la configuration symptomatique du stress post-traumatique, soit la sévérité des symptômes d'intrusion, d'évitement, d'émoussement et d'hyper vigilance. Les résultats soulignent l'impact durable des abus subis dans l'enfance, notamment des abus psychologiques, mais surtout mettent en évidence la réactivation que provoquent les symptômes d'émoussement du stress post-traumatique engendré par la violence du partenaire. Ces éléments sont discutés en référence aux motivations sous-tendant les conduites auto-agressives et des implications cliniques et de recherche sont proposées. Auteurs: Véronique Jaquier, Julianne C. Hellmuth, & Tami P. Sullivan

**Véronique JAQUIER**

Yale University School of Medicine  
[veronique.jaquier@yale.edu](mailto:veronique.jaquier@yale.edu)

## 78) La réactivité physiologique au stress d'adolescents victimes d'intimidation par les pairs et/ou de maltraitance: considérations méthodologiques et impact sur le développement social et affectif

Mots clés : *Victimisation; Stress; axe HPS; Développement; Problèmes extériorisés; Devis de jumeaux identiques discordant*

Contexte théorique: Nombre d'études animales et menées auprès d'humains suggèrent que les expériences adverses précoces, telles que la maltraitance ou la victimisation par les pairs (VPP), compromettent la réactivité physiologique au stress. Or, le doute quant à l'effet causal présumé demeure chez les humains car aucune étude n'a exercé un contrôle sur les influences génétiques et de l'environnement familial partagé. Méthode : Trente paires de jumeaux identiques (43.3% garçons) âgés de 12 ans et discordant pour la VPP ont été sélectionnées dans l'Étude E-Risk, une cohorte représentative de jumeaux nés en

Angleterre en 1994-1995. La VPP a été rapportée par les mères et enfants alors que la maltraitance et les problèmes comportementaux furent rapportés par les mères et les mères et professeurs, respectivement.

Résultats : Des patrons de réactivité distincts ont été détectés. Alors que les jumeaux intimidés n'ont montré aucune réponse, leurs co-jumeaux ont présenté l'augmentation cortisolaire attendue. Ces différences ne peuvent être attribuées aux gènes, à l'environnement familial partagé ou aux différences individuelles actuelles ou préexistantes. Dans un plus grand échantillon (50.5% garçons), les enfants maltraités/intimidés (n=64) ont aussi montré une absence de réponse cortisolaire comparativement au groupe contrôle (n=126). Fait d'importance, une réactivité cortisolaire moindre était associée à plus de problèmes sociaux et du comportement chez les enfants maltraités/intimidés.

Conclusion: Les résultats soutiennent l'hypothèse d'un effet causal de la victimisation sur l'absence de réactivité physiologique au stress, un patron sécrétoire lié à davantage de difficultés auprès des enfants maltraités/intimidés. Le rôle joué par l'épigénome sera également discuté.

**Isabelle OUELLET-MORIN**

École de criminologie, Université de Montréal

[isabelle.ouellet-morin@kcl.ac.uk](mailto:isabelle.ouellet-morin@kcl.ac.uk)

**Atelier #18 : Police et sécurité – 1**

Présidence : **Stéphane BIRRER**

**79) Méthodes de visualisation relationnelle pour le traitement et l'analyse des traces matérielles dans l'enquête criminelle**

Mots clés : *Sciences forensiques, Analyse criminelle, Visualisation, Enquête*

Le travail du forensicien dans l'enquête criminelle suit un processus complexe pourtant souvent perçu comme linéaire, de la recherche des traces sur les lieux à leur interprétation au tribunal. Les traces récoltées peuvent en effet être exploitées dans l'ensemble des phases de l'enquête pour divers objectifs tels qu'identifier ou localiser une personne, lier des personnes et des objets à des activités particulières, reconstruire un crime ou lier des événements pour détecter une série. L'analyse des traces peut être abordée selon diverses perspectives soulevant des questions spécifiques qui nécessitent des traitements et des raisonnements particuliers. Dans ce contexte, des méthodes de visualisation sont exploitées pour soutenir le processus d'analyse et faciliter la prise de décision. En particulier, les schémas relationnels facilitent la vue d'ensemble et permettent de mettre en évidence la nature et les incertitudes des relations identifiées. De tels schémas sont souvent utiles pour décider quelles expertises forensiques sont pertinentes et pour poser aux experts des questions précises. La conception de telles représentations implique une habilité à produire un modèle visuel efficace en regard des entités et des relations d'intérêts mais également une capacité à évaluer quels sont les éléments pertinents et la manière de les représenter efficacement.

**Quentin ROSSY**  
**Olivier RIBAUX**  
Université de Lausanne  
[quentin.rossy@unil.ch](mailto:quentin.rossy@unil.ch)

**80) Les répondants aux sondages d'opinion sont-ils complaisants envers la police?**

Mots clés : *sentiment de sécurité; police; sondages web*

La perception populaire est devenue un indicateur de performance avec l'avènement de la police de quartier. Plusieurs services de police utilisent donc le sondage d'opinion pour s'informer de la satisfaction face aux services policiers, des problèmes perçus et du sentiment de sécurité des citoyens. En même temps, les méthodes traditionnelles de sondage, comme le face-à-face et l'appel téléphonique, sont menacées de disparition à cause de la montée des sondages web. Ces derniers offrent des avantages considérables : ils permettent entre autres de rejoindre rapidement et à faible coût des individus autrement sous-représentés dans les sondages, en particulier les jeunes. Il y a toutefois lieu de se questionner sur la représentativité des échantillons et la validité des résultats obtenus grâce aux sondages web, en particulier lorsque des questions sensibles -comme la sécurité et la police- sont abordées.

Les analyses présentées lors de cette communication portent sur deux sondages effectués en 2011 au nom du Service de Police de la Ville de Montréal. Des répondants téléphoniques (n=403) et web (n=474) ont alors été invités à se prononcer sur plusieurs sujets à l'aide d'échelles de Likert. Les résultats obtenus suggèrent l'existence d'un « effet web » puisque les répondants web ont offert des réponses moins favorables à la police, toutes choses étant égales par ailleurs. De plus, malgré une répartition géographique similaire, les répondants web et téléphoniques présentaient des différences quant à leurs caractéristiques sociodémographiques et leurs habitudes de vie.

**Rémi BOIVIN**  
Service de police de la ville de Montréal  
[remi.boivin@umontreal.ca](mailto:remi.boivin@umontreal.ca)

**81) Faire la police dans les sociétés post-conflits : défis opérationnels et «art de l'improvisation» policier**

Mots clés : *Police; sociétés post-conflits; culture policières; UNPOL; pratiques policières*

Dans un rapport récent sur la consolidation de la paix dans les sociétés post conflits, le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-Moon, a présenté une série de mesures qui visent à affronter les défis contemporains caractérisant les missions de

maintien de la paix. Parmi celles-ci, on note l'obligation de résultats pour les Casques Bleus et les contingents policiers (UNPOL). Ainsi, considérant le nombre croissant d'UNPOL déployés dans ce type de mission hors les frontières, une réflexion sur ce que faire la police dans les sociétés post conflits, ou en crise, devient indispensable. Sur la base d'une série d'entrevues menées entre 2010 et 2012 avec des policiers canadiens déployés dans des opérations de paix, nous montrerons que, bien que le transfert de connaissances policières domestiques soit la plupart du temps futile, les policiers élaborent cependant des solutions et pratiques innovantes pour contrer les défis opérationnels rencontrés. Alimenté par la littérature touchant à la culture policière, et inspiré par le principe du «théâtre d'improvisation», nous montrerons que cet art de l'improvisation, au sens de l'action en cours, contribue pourtant directement à la consolidation de la paix sur le terrain des opérations.

**Samuel TANNER**

Université de Montréal  
[samuel.tanner@umontreal.ca](mailto:samuel.tanner@umontreal.ca)

**82) Police, sécurité privée et isomorphisme institutionnel**

Mots clés : *Sécurité privée*

L'une des principales inquiétudes associées aux études sur la sécurité privée concerne la probabilité de voir émerger une police privée et plusieurs ont tenté de prendre la mesure de l'aptitude de cette industrie à occuper la place de la police publique dans le champ de la sécurité. En parallèle, plusieurs recherches récentes sur la police ont mis en lumière la progressive « privatisation » de cette institution publique, notamment au travers de l'adoption de pratiques managériales empruntées au secteur privé, la commercialisation de ses services en étant l'exemple le plus frappant.

Cette présentation va chercher à questionner la capacité et la volonté de chacun de ces champs organisationnels (la sécurité privée et la police) à ressembler à l'autre. Jusqu'à quel point l'industrie de la sécurité privée peut-elle et veut-elle se substituer à la police? Et dans quelle mesure cette dernière peut-elle et veut-elle adopter des comportements similaires au secteur privé? A partir d'une revue de littérature et en nous appuyant sur la notion d'isomorphisme institutionnel (et de ces trois formes, mimétique, coercitif et normatif), telle que développée par Powell & DiMaggio, les stratégies et les discours des deux secteurs vont être analysés pour déterminer dans quelle mesure les deux secteurs tendent à se ressembler. Nous chercherons aussi à identifier les limites d'un tel processus, en s'intéressant aux tensions existant à l'intérieur des organisations elles-mêmes.

**Massimiliano MULONE**

Université de Montréal  
[massimiliano.mulone@umontreal.ca](mailto:massimiliano.mulone@umontreal.ca)

**83) Collaborations entre la Police cantonale vaudoise et l'École des sciences criminelles : opportunités et limites**

Mots clés : *Police ; Université ; Collaboration*

Dès sa fondation, l'École des sciences criminelles de l'Université de Lausanne a tissé des liens importants avec la Police cantonale vaudoise, notamment son service de police scientifique. La typologie des collaborations a évolué, tant sur le plan des domaines d'intérêt (criminologie, renseignement, trace numérique, ...) que sur la forme des collaborations. Actuellement, de nombreux étudiants profitent de stages pratiques durant leurs études ou réalisent une recherche appliquée dans le cadre de leur mémoire ; plusieurs mandats ont été donné par la Police cantonale à des collaborateurs de l'École (expertises, recherches).

Parallèlement, l'École propose de nombreuses formations spécifiques pour les policiers. La collaboration s'est ancrée dans la durée avec un accord de collaboration et des rencontres régulières entre la direction de la Police et celle de l'École. L'objectif de la présentation est de dresser un bref portrait des collaborations selon leur typologie et de mettre en évidence les difficultés rencontrées, mais également les opportunités liées à une collaboration permanente et une proximité entre les deux institutions.

**Stéphane BIRRER**

Police cantonale vaudoise & Université de Lausanne  
[stephane.birrer@vd.ch](mailto:stephane.birrer@vd.ch)

**Atelier #19 : Drogues, itinérance et judiciarisation****Présidence : Céline BELLOT**

**Résumé :** Les innovations de la politique criminelle iranienne en matière de stupéfiants L ' Iran du fait de ses longues frontières avec l' Afghanistan, gros producteur de stupéfiants, et du fait qu'il constitue un lieu de passage vers l'Europe pour les trafiquants de drogues, est confronté aux problèmes à la fois de la consommation et du trafic des stupéfiants .La drogue et ses dérivés créent ainsi une préoccupation majeure et pour l' État et pour l'ensemble de la société iraniens. C'est ainsi que le législateur a tout au long de l'Histoire, opté, quant à consommation de la drogue, tantôt pour la criminalisation et tantôt pour la légalisation, et quant au trafic de stupéfiants, toujours pour la criminalisation. Ainsi, le législateur iranien a-t-il été mené à procéder sous les effets des faits criminologiques ou sous l'influence des instruments internationaux, à de nombreuses réformes en la matière. La dernière en date est une loi votée en Septembre 2011 portant une réforme partielle de la loi anti-drogue de 1997(1376. H.L.M.). Cette nouvelle loi apporte, à son tour, des nouveautés que nous souhaitons étudier dans le présent article. Il s' agit ,entre autres ,de l'incrimination des substances psychotropes industrielles non pharmaceutiques, de l'autorisation du procédé de controlled delivery, de l'incrimination de la complicité sous forme de la gestion, de l'organisation .....du trafic de drogues, de la suspension de la poursuite pénale à l'égard du toxicomane ,acceptant de suivre une cure de désintoxication ..... La loi de 2011 renforce la répression du trafic et tempère la politique criminelle iranienne à l'égard des consommateurs des différents stupéfiants.

**84) La maternité des femmes toxicomanes judiciarisées: une expérience marquée par l'ambivalence.****Mots clés :** *Maternité, femmes judiciarisées*

La littérature scientifique portant sur la maternité des femmes toxicomanes (judiciarisées ou non) tend à peindre un portrait empreint d'espoir quant aux capacités parentales de ces femmes et à l'incidence positive que peut avoir la maternité dans la trajectoire de consommation. La remise en question continue de l'identité de mère toxicomane est également largement relatée. Toutefois, l'ensemble de la littérature disponible porte à réflexion puisqu'elle tend à mettre en évidence des positions contradictoires : ces mères seraient conscientes des difficultés qu'imposent leur style de vie marqué par la criminalité et leur consommation sur leurs pratiques parentales mais il semblerait qu'elles envisagent difficilement les tâches et responsabilités de la maternité sans la présence de la consommation et donc, de changer leur style de vie.

La présente communication vise à expliciter davantage ce conflit mis de l'avant dans la littérature. Trente-huit entrevues semi-dirigées ont été menées auprès de plusieurs mères détenues ainsi qu'auprès de mères recevant des services externes d'un programme de traitement dans un centre de réadaptation en toxicomanie. Il appert que le discours des femmes rencontrées est marqué d'une ambivalence face à la maternité. L'analyse du matériel appuie cette notion et fait ressortir un décalage entre le discours et les gestes posés tant auprès de leurs enfants que dans les stratégies de pensées qu'elles déploient pour se justifier dans leur rôle de mère. Ces résultats permettent de saisir la fragilité de l'identité d'une mère toxicomane judiciarisée.

**Amélie COUVRETTE**

Université de Montréal

[amelie.couvrette@umontreal.ca](mailto:amelie.couvrette@umontreal.ca)**85) Trajectoires de consommation de drogues chez des jeunes en traitement de la toxicomanie : l'influence des problèmes de santé mentale et de délinquance****Mots clés :** *Adolescents, toxicomanie, santé mentale, délinquance, problèmes concomitants, traitement*

Auteurs: Karine Bertrand, Natacha Brunelle, Isabelle Beaudoin, Cynthia Ledoux, Annie Gendron et Catherine Arseneault  
Plusieurs études ont démontré les relations entre la délinquance, les problèmes de santé mentale et la consommation de drogues. Toutefois, peu d'auteurs se sont intéressés à connaître les effets de la délinquance et des problèmes de santé mentale sur les trajectoires de consommation des adolescents. Cette étude a comme objectif principal d'évaluer l'influence de ces facteurs sur les trajectoires de consommation de jeunes admis en centre de traitement en raison de leurs problèmes de consommation de drogues et d'alcool.

Nos résultats montrent que les problèmes de santé mentale expliquent une plus grande consommation à l'entrée en traitement, mais n'ont pas d'impact par la suite sur le rétablissement des adolescents. Seule la délinquance influence le rétablissement; les adolescents délinquants s'améliorent moins rapidement que les autres. Les résultats de cette étude soulèvent donc l'importance d'offrir des services pour les problèmes de consommation de drogues et d'alcool aux adolescents, même si ceux-ci présentent des troubles de santé mentale. Parallèlement, des interventions sont nécessaires lorsque les adolescents ayant des problèmes de consommation présentent en plus une délinquance.

**Karine BERTRAND**

Université de Sherbrooke  
[karine.bertrand@usherbrooke.ca](mailto:karine.bertrand@usherbrooke.ca)

**86) Les innovations de la politique criminelle iranienne en matière de stupéfiants**

Mots clés : *Les stupéfiants, la politique criminelle iranienne, les substances psychotropes, la cure de désintoxication, la criminalisation du trafic de stupéfiants, la légalisation de la consommation de stupéfiants*

Les innovations de la politique criminelle iranienne en matière de stupéfiants L'Iran du fait de ses longues frontières avec l'Afghanistan, gros producteur de stupéfiants, et du fait qu'il constitue un lieu de passage vers l'Europe pour les trafiquants de drogues, est confronté aux problèmes à la fois de la consommation et du trafic des stupéfiants. La drogue et ses dérivés créent ainsi une préoccupation majeure et pour l'État et pour l'ensemble de la société iraniens. C'est ainsi que le législateur a, tout au long de l'Histoire, opté, quant à consommation de la drogue, tantôt pour la criminalisation et tantôt pour la légalisation, et quant au trafic de stupéfiants, toujours pour la criminalisation. Ainsi, le législateur iranien a-t-il été mené à procéder, sous les effets des faits criminologiques ou sous l'influence des instruments internationaux, à de nombreuses réformes en la matière. La dernière en date est une loi votée en Septembre 2011 portant une réforme partielle de la loi anti-drogue de 1997(1376. H.L.). Cette nouvelle loi apporte, à son tour, des nouveautés que nous souhaitons étudier dans le présent article. Il s'agit, entre autres, de l'incrimination des substances psychotropes industrielles non pharmaceutiques, de l'autorisation du procédé de « controlled delivery », de l'incrimination de la complicité sous forme de la gestion, de l'organisation du trafic de drogues, de la suspension de la poursuite pénale à l'égard du toxicomane, acceptant de suivre une cure de désintoxication. La loi de 2011 renforce la répression du trafic et tempère la politique criminelle iranienne à l'égard des consommateurs des différents stupéfiants.

**Shahram EBRAHIMI**

Université de Shiraz  
[shahram.ebrahimi@gmail.com](mailto:shahram.ebrahimi@gmail.com)

**87) Itinérance, délinquance et différence sexuelles au Nouveau-Brunswick**

Mots clés : *itinérance, délinquance, différence sexuelle, victimisation, dépendance alcool/drogue et santé mentale*

Selon le plan d'action interministériel (2010-2013), le phénomène d'itinérance touche de plus en plus les femmes. Les études montrent aussi un rapport entre l'itinérance et la délinquance. (Goering et al, 2002, Snow, Baket et Anderson, 1989). Les trois questions suivantes sont abordées dans notre recherche: l'exposition aux facteurs de l'itinérance diffère-t-elle selon le sexe? La nature et la force d'association de ces facteurs aux comportements délinquants varient-elles selon le sexe? Et quels sont les facteurs qui expliquent le mieux la délinquance des itinérants et des itinérantes? Dans le cadre du projet Chez-soi/ At-home, financé par la (CSMC) et au cours de l'année 2010 et 2011, 193 itinérants comprenant des hommes (n=127) et des femmes (n=66) ont répondu à un questionnaire dans la région de Moncton. Les résultats indiquent que les femmes itinérantes déclarent avoir subi plus d'agression sexuelle et de violence pendant leur enfance et continuent à subir cette violence comparativement aux hommes. Les femmes deviennent des itinérantes pour échapper à une relation amoureuse abusive ou une violence conjugale. Pour subvenir à leurs besoins élémentaires ou répondre à leur dépendance (drogue/Alcool), les itinérantes, plus que les itinérants ont recours aux vols, vente de drogue ou à la prostitution. Cependant, l'itinérance, l'insatisfaction monétaire sont étroitement liées à la délinquance contre la propriété, l'association avec des groupes de pairs délinquants et l'abus de substance autant pour les femmes que pour les hommes. Des résultats plus détaillés sont analysés et commentés dans notre communication et les limites de recherche sont justifiées.

**Saïd BERGHEUL**

**Sarah PAKZAD**

**Lucie LEVESQUE**

Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

[said.bergheul@uqat.ca](mailto:said.bergheul@uqat.ca)

**88) 15 ans d'études sur la judiciarisation de l'itinérance à Montréal : quels changements, quelles innovations, quels défis demeurent ?**

*Mots clés : itinérance, Montréal, judiciarisation, innovation*

L'étude de la judiciarisation de la population itinérante à Montréal s'appuie sur une analyse quantitative menée de 1994 à 2010, des contraventions émises et de leur parcours judiciaire, et sur une analyse qualitative des discours des acteurs socio-pénaux. Conduite en partenariat avec les milieux de pratiques, ces recherches ont permis de mettre de l'avant des innovations en vue de développer des alternatives à la judiciarisation (clinique droit devant, procureur désigné, comité justice itinérante, EMU, EMRI).

L'objectif de cette présentation est de montrer comment la recherche peut alimenter ces innovations mais aussi comment la recherche doit demeurer un levier de changement encore plus important les pratiques en devenant un cadre d'observation des pratiques, des pratiques innovantes mises en place et des effets négatifs qui peuvent demeurer. A partir du recul d'une quinzaine d'années, il devient possible de considérer comment la recherche partenariale peut soutenir ou non les changements nécessaires dans le système pénal en vue de mieux considérer les droits des personnes itinérantes

**Céline BELLOT**

Université de Montréal

[celine.bellot@umontreal.ca](mailto:celine.bellot@umontreal.ca)

**Atelier #20 : Récidive et désistement**

Présidence : Annie KENSEY

**89) Quand « criminel un jour... » ne rime pas avec « criminel toujours » : les processus de désistement du crime de sursitaires québécois.**

Mots clés : *désistement du crime; emprisonnement avec sursis; nouvelles pratiques d'intervention;*

Jusqu'à présent, les recherches qui s'intéressent au désistement du crime peuvent se regrouper en deux grandes catégories : les premières associent l'abandon du crime à des caractéristiques propres du contrevenant (ouverture au changement, motivation, espoir) alors que les secondes attribuent plutôt que ce phénomène au soutien structurel (conjoint, emploi, accès au capital social). Or, pour l'instant, aucune étude n'avait tenu compte simultanément des facteurs agentiels et structureux qui sont impliqués dans le processus du désistement (Vaughan, 2007).

Campée dans le cadre conceptuel du réalisme critique (Archer, 1995, 2000, 2002) et utilisant une méthodologie qualitative, l'étude proposée a permis : 1) d'identifier la nature des rapports à la structure sociale (ressources, intérêts déterminés, coûts des opportunités) des sursitaires qui se désistent du crime; 2) de distinguer les facteurs institutionnels (famille, mariage, nature du suivi pénal) favorables à leur désistement du crime; 3) en plus de spécifier les caractéristiques individuelles des sursitaires qui contribuent au désistement du crime (espoir, motivation, ouverture au changement, changements identitaires). L'analyse des interactions entre ces niveaux (micro, méso et macro) a permis de distinguer trois processus de désistement du crime distincts. Elle permet en outre de dégager des pistes d'interventions adaptées qui ont le potentiel de soutenir, voir accélérer chaque processus de désistement du crime.

**Isabelle FORTIN-DUFOUR**

Université Laval

[isabelle.dufour.6@ulaval.ca](mailto:isabelle.dufour.6@ulaval.ca)

**90) L'alliance auprès de jeunes contrevenants : corrélats, prédiction du changement et de la récidive**

Mots clés : *Jeunes contrevenants - efficacité - récidive - alliance thérapeutique - changement*

Les résultats de deux recherches réalisées auprès de jeunes contrevenants suivis au Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire (CJM-IU) seront discutés. Les résultats illustrent l'importance qu'a l'alliance dans l'intervention auprès des jeunes contrevenants. De façon générale, dans le domaine de la psychothérapie, l'alliance est considéré être un des plus stables facteurs associé au changement. Peu de recherches ont porté spécifiquement sur les jeunes contrevenants. Le contexte d'aide sous contrainte est un élément-clé à considérer dans l'étude de l'alliance auprès de cette clientèle. Il est possible de se demander si l'alliance s'établit différemment auprès de cette clientèle et comment contourner les obstacles associés à ce contexte d'intervention.

Cette présentation tentera de répondre à cette question. Il y aura aussi présentation de résultats qui confirment l'importance de l'alliance en tant que variable prévisionnelle de la récidive et du changement à l'aide des données issues de l'évaluation d'impact du programme de probation intensive du CJM-IU (N=82). Les conditions associées à sa mise en place seront discutées à l'aide de données issues d'une recherche qualitative sur les interventions qui permettent de bâtir une alliance avec les jeunes contrevenants (n= 78 entrevues). L'exposé traitera à la fois des perceptions des jeunes et de celles des intervenants.

**Louis-Georges COURNOYER**

Université de Montréal

[louis-georges.cournoyer@umontreal.ca](mailto:louis-georges.cournoyer@umontreal.ca)

**91) Les contrevenants primaires de la conduite avec capacités affaiblies manifestant une faible réactivité de leur cortisol : un sous-groupe à risque de récidive?**

Mots clés : *Alcool au volant, mécanisme neurobiologique, axe hypothalamo-hypophyso-surrénalien, comportements à risque, traits de personnalité désinhibiteurs*

Les contrevenants condamnés pour conduite avec capacités affaiblies (CCA) diffèrent dans leur risque de récidive. À ce jour, la compréhension des mécanismes sous-jacents à la répétition de ce comportement à risque demeure lacunaire. Une faible réactivité de l'axe hypothalamo-hypophysio-surrénalien (HHS) et de son hormone le cortisol, un mécanisme neurobiologique réagissant aux situations stressantes, a été maintes fois mise en relation avec un ensemble de caractéristiques associées à la récidive telles les traits de personnalité désinhibiteurs et les comportements à risque. De plus, les récidivistes présentent une faible réactivité de leur cortisol à la suite d'une situation stressante comparativement à un groupe contrôle (Couture et coll. 2008). Ainsi, l'axe HHS semble un mécanisme prometteur pour comprendre le risque de récidive de certains contrevenants.

La présente étude émet l'hypothèse que les contrevenants primaires présentant une faible réactivité de leur cortisol à la suite d'une situation stressante (n = 70) ont davantage de traits de personnalité désinhibiteurs (c.-à-d. recherche de sensations, impulsivité, tendance antisociale) et de comportements à risque (c.-à-d. comportements routiers à risque, infractions routières, arrestations criminelles, tendances à la consommation d'alcool, de drogues et de nicotine) que les contrevenants présentant une forte réactivité (n = 69). Les résultats illustrent que les contrevenants manifestant une faible réactivité du cortisol ont davantage d'impulsivité attentionnelle, de non-planification, d'arrestations criminelles et de cigarettes fumées par jour que les contrevenants ayant une forte réactivité. Le sous-groupe de contrevenants ayant une faible réactivité du cortisol démontre un ensemble de caractéristiques suggérant un risque accru de récidive.

### **Sophie COUTURE**

Institut en santé mentale Douglas/Centre Jeunesse de Montréal-Institut Universitaire  
[sophie.couture@cjm-iu.qc](mailto:sophie.couture@cjm-iu.qc)

## **92) L'inertie politico-administrative française face aux innovations criminologiques : l'exemple des PPP et du DAVC**

Mots clés : *Innovation criminologique, prévention de la récidive, échelles actuarielles*

Les résultats novateurs les plus robustes issus de la recherche criminologique ont vocation à être pris en compte dans les politiques publiques. Toutefois, comme le montrent deux exemples récents, l'administration française a tendance à accuser un retard certain face aux innovations criminologiques. Les programmes de la prévention de la récidive (PPR), mis en place à la fin des années 2000 en France, devaient s'inscrire dans la ligne des programmes dits « what works ? », soit un ensemble d'interventions comprenant une dimension cognitive et comportementale, validés par la littérature scientifique internationale.

En réalité, il apparaît que les PPR ne sont pas construits sur les données criminologiques et se réduisent le plus souvent à des groupes de parole qui ne possèdent pas les conditions identifiées par la littérature scientifique pour avoir une efficacité. Deuxième exemple : malgré la diffusion dans la plupart des pays européens des échelles actuarielles d'évaluation du risque de récidive – innovation criminologique majeure de ces vingt dernières années – leur utilisation en France est quasi nulle. L'administration pénitentiaire a mis en place en 2010 un nouvel outil, le « diagnostic à visée criminologique » (DAVC), censé s'inspirer des méthodes actuarielles, mais celui-ci ne s'appuie pas sur les données acquises de la science et ne saurait donc avoir une valeur prédictive.

### **Xavier BEBIN**

Institut pour la Justice  
[xbebin@institutpourlajustice.com](mailto:xbebin@institutpourlajustice.com)

## **93) Une nouvelle évaluation de la récidive des sortants de prison**

Mots clés : *prison, récidive, libération conditionnelle*

Seront présentés les premiers résultats d'une recherche sur la récidive menée sur un échantillon national des sortants de prison entre le 1er juin et le 31 décembre 2002 en France. Le casier judiciaire de ces libérés a été analysé en 2008, soit 5 ans après la sortie. Les différences de risque de récidive les plus significatives sont liées au sexe, les femmes ayant une probabilité deux fois plus faible que les hommes d'avoir une nouvelle condamnation dans les cinq ans après la sortie de prison ; à l'âge, les mineurs ayant un risque nettement plus élevé et les personnes âgées de plus de 50 ans plus faible de récidiver que les jeunes majeurs de 18 à 30 ans.

Par définition, ces risques de récidive sont liés aux antécédents pénaux : on constate que là où il y a plusieurs condamnations antérieures la probabilité du prononcé d'une nouvelle condamnation est quatre fois plus élevée que dans le cas d'une condamnation unique. Enfin, les résultats portant sur la libération conditionnelle seront questionnés.

**Annie KENSEY**  
CESDIP/Ministère de la justice et des libertés  
[annie.kensey@justice.gouv.fr](mailto:annie.kensey@justice.gouv.fr)

**Atelier #21 : Qu'est-ce qu'un crime?**Présidence : **Claire GAVRAY****94) Nier l'Holocauste: entre négationnisme et "néga-sionisme".**Mots clés : *négationnisme, antisémitisme, génocide, violence, haine raciale*

Le négationnisme est un courant de pensée visant à réfuter la perpétration d'un génocide. Il est généralement associé à la négation de l'Holocauste. Contemporain de la mise en application de la Solution Finale en 1942, il n'a cessé depuis de trouver relais et adeptes. Le caractère pénalement répréhensible du négationnisme a été officialisé par l'adoption de lois « mémorielles » dans de nombreux pays. L'impact criminogène du négationnisme déborde cependant de ces lois. En effet, ce courant de pensée est plus souvent qu'autrement la manifestation d'un antisémitisme profond dont nous avons pu constater le caractère meurtrier à travers ses expressions. La haine d'un groupe pour des raisons raciales, religieuses ou d'orientation sexuelle s'est avérée, à travers les âges, être extrêmement criminogène dans sa mise en application.

Ce papier vise à débattre et questionner l'étude des génocides et de leur négationnisme dans le champ de la criminologie et tenter de savoir pourquoi il n'existe pas de criminologie de l'Holocauste. Serait-il possible que le domaine pour lequel nous travaillons ait lui aussi nié cette partie de l'histoire ? Pour ce faire, nous avons réalisé dans un premier temps une analyse du discours négationniste en nous appuyant sur l'étude des écrits fondateurs du mouvement et des ouvrages de référence sur lesquels les théories négationnistes s'appuient. Bien qu'interdits dans de nombreux pays, internet nous a fourni la possibilité d'y avoir accès sans difficulté. Dans un second temps, nous avons tenté de décrypter les mécanismes à l'origine de l'adoption de ces thèses et ainsi, de les expliquer.

**Clémentine SIMON**

École de criminologie. Université de Montréal  
[clementine.simon@hotmail.com](mailto:clementine.simon@hotmail.com)

**95) La prostitution: Un crime ou un travail? (Une analyse du point de vue du droit turc)**Mots clés : *Prostitution, travailleurs sexuels, droits sociaux*

Répondre à une telle question n'est pas si facile car ça dépend des différents systèmes nationaux légaux, d'autre part il existe une importante discussion relative aux réformes des lois pénales afin de protéger la santé et les droits humains des travailleurs sexuels. Le but de cette communication est d'analyser la prostitution dans les maisons closes du point de vue du droit pénal et du droit social turc. Selon le code de l'assurance sociale turc, les travailleuses sexuelles se trouvent dans le champ d'application de la loi, c'est à dire elles ont le droit à l'assurance sociale. Par contre, la prostitution ne constitue pas un type du contrat de travail au sens du droit du travail turc.

La doctrine refuse une telle qualification en raison de l'article 27 du code des obligations qui prévoit la nullité des actes juridiques qui contreviennent aux bonnes mœurs et aux dispositions impératives de la loi. Néanmoins, la prostitution dans maisons closes est légale en droit turc à condition d'appliquer les dispositions du règlement concernant la santé public. Donc, ce fait ne constitue pas un crime selon l'article 227 du code pénal turc qui prévoit le fait de favoriser les rapprochements entre clients et prostituées et d'en tirer une rémunération est condamnable. D'autre part, l'argument accepté par la doctrine ne pose-t-il pas une autre question contradictoire: "Quelles bonnes mœurs?" si nous rappelons que le régime fiscal turc prévoit le paiement d'impôts des patrons de ces maisons closes.

**Sebnem GÖKÇEOĞLU BALCI**

Université Galatasaray  
[balcisebnem@yahoo.com.tr](mailto:balcisebnem@yahoo.com.tr)

**96) Les causes de la délinquance en sport et la responsabilité pénale du fait des activités sportive.**Mots clés : *Sport, causes de la délinquance, faits criminels, responsabilité pénale, corruption, violence, doping.*

De nos jours le sujet du sport est très populaire dans le monde entier et en Turquie aussi. Surtout on parle de la corruption et de la violence en sport. C'est pour cette raison que nous avons décidé de préparer une communication sur les causes de la

délinquance en sport et la responsabilité pénale. La plus récente évolution en Turquie sur le sujet choisi est l'entrée en vigueur de la loi no. 6222 nomme la loi sur la lutte contre la violence et le désordre en sport. Après la promulgation de la loi il ya eu des poursuites pénales. Le monde sportif et aussi les spectateurs n'ont pas compris pour quelle raison les poursuites pénales ont été lieu en sport qui est tout simplement un jeu (professionnel). Pour bien mettre en évidence toutes ces évolution, pour faire comprendre au monde qui s'intéresse au sport l'importance des faits criminels en sport, il faut mettre les causes de la délinquance, les faits criminels et la responsabilité pénale de faits des activités sportives.

**Pinar KARTAL MEMIS**

Université de Galatasaray, Faculté de Droit, Département de droit pénal et procédure pénale.  
[pinarmem@gmail.com](mailto:pinarmem@gmail.com)

**97) La place des arbitres dans les violences du sport amateur: résultats d'enquêtes**

Mots clés : *sociologie-enquêtes-arbitres-sport-violences*

La communication concerne la figure de l'arbitre de football, ses activités en matière de régulation et son rapport aux conduites agressives. L'ensemble des données mobilisées provient de nombreuses observations de rencontres sportives, et de 35 entretiens réalisés auprès d'arbitres aux profils variés (hommes et femmes, expérimentés ou novices, de niveau amateur ou exerçant dans les divisions nationales).

Après avoir proposé un bilan comptable des heurts dans le football amateur en France, il s'agira de dresser une analyse étiologique fondée sur les responsabilités du tiers arbitral. Elle s'organisera classiquement avec d'une part des éléments de sociologie des carrières, et d'autre part des éléments de sociologie des pratiques. Une fois ces repères formulés, nous procéderons à l'examen d'un énoncé attendu: celui de l'inégale répartition des ressources en matière de régulation des conduites déviantes et de son pouvoir discriminant. L'occasion sera alors donnée de comparer ce que l'on sait de ce tiers régulateur de figures de l'ordre plus travaillées. Empiriquement.

**Williams NUYTENS**

**Nicolas PENIN**

Université d'Artois/Atelier Sherpas  
[williams.nuytens@wanadoo.fr](mailto:williams.nuytens@wanadoo.fr)

**98) Les incivilités, autre chose qu'une catégorie de faits délictueux parmi d'autres ?**

Mots clés : *incivilités, délinquance juvénile, vulnérabilité sociétale, société de la reconnaissance*

Nous posons la question de savoir dans quelles mesures certaines 'incivilités' doivent être simplement considérées comme une catégorie de délinquance juvénile parmi d'autres ou si elles prennent parfois sens dans le cadre d'une participation politique non-conventionnelle. Si tel est le cas, le niveau d'investissement dans ce type d'expression concerne les graffitis et autres actions souvent taxées d'incivilités est-il indépendant des expériences personnelles négatives préalables (discrimination ou manque d'opportunités), comme le peuvent le laisser supposer la théorie de la vulnérabilité sociétale (Walgrave et Vettenburg) ou la théorie de la reconnaissance (Honneth) ? Les données belges de l'enquête PIDOP portant sur l'engagement civique et politique des jeunes apportent des éléments à cette réflexion.

**Claire GAVRAY**

Université de Liège  
[cgavray@ulg.ac.be](mailto:cgavray@ulg.ac.be)

**Atelier #22 : Sciences forensiques, études policières et criminologie – intégrations et applications**

Présidence : **Massimiliano MULONE**

Résumé : Cet atelier s'attelle à expliciter certains points de rencontre entre les disciplines de la criminologie et de la forensique. En effet, les applications de la forensique se réalisent non seulement dans l'administration de la preuve devant les tribunaux, mais, de plus en plus, dans les domaines de renseignement et de l'enquête criminelle. La confrontation de théories criminologiques et forensiques dans le champ de la sécurité peut contribuer à l'émergence de nouveaux modèles intégrateurs. Cette tendance sera abordée par deux domaines de recherche: l'analyse en réseaux et l'extraction de connaissances.

Des recherches issues tant de la criminologie que de la forensique seront présentées en parallèle afin de mettre en perspective les approches et d'identifier des synergies. Les discussions porteront sur les apports croisés afin d'envisager une meilleure compréhension des phénomènes et des structures criminels, de chercher à améliorer les méthodes permettant leur détection et leur suivi, ainsi que de faciliter la mise en place de stratégies d'enquête.

**99) L'analyse des réseaux sociaux, outil de lutte contre les organisations criminelles, le cas particulier d'un trafic d'héroïne en Suisse**

Mots clés : *Analyse en réseaux, Enquête*

L'analyse des réseaux sociaux est un outil de plus en plus sollicité pour lutter contre les organisations criminelles comme les réseaux terroristes ou les réseaux de trafic de produits stupéfiants. Ces techniques d'analyse permettent, entre autres, de mettre en évidence des acteurs clés, contribuent à la compréhension globale de la structure de telles organisations pour découvrir leurs vulnérabilités et ainsi allouer les ressources nécessaires afin de les déstabiliser. Dans le cadre d'un trafic d'héroïne, le profilage physico-chimique des produits stupéfiants ou l'analyse des traces de communications téléphoniques permettent par exemple d'établir différents types de liens entre les acteurs d'un réseau criminel. L'analyse en réseau facilite l'analyse de ces traces en offrant une vision globale des informations de l'enquête, aide à clarifier les rôles et les relations entre les protagonistes et permet de tester l'impact sur le réseau de la neutralisation d'un acteur par exemple. Ces méthodes soutiennent ainsi la prise de décision et la définition de mesures d'enquête. Cette recherche s'intéresse au potentiel informatif des liens mis en exergue par l'analyse des traces. Au travers d'une étude de cas concernant un trafic d'héroïne en Suisse, il s'agit d'évaluer le potentiel de ces relations forensiques grâce à l'analyse des réseaux sociaux.

**David CORAZZA**

**Pierre ESSEIVA**

Université de Lausanne, École des sciences criminelles

[david.corraza@unil.ch](mailto:david.corraza@unil.ch)

**100) Extraction intelligente de connaissances axée sur les processus dans le cadre du renseignement criminel**

Mots clés : *Extraction de connaissances, Fouille de données, Renseignement*

Dans le cadre de cette recherche, nous visons à étudier l'apport des techniques de « data mining » ou « fouille de données » dans les processus de renseignement criminel. Il s'agit d'un projet interdisciplinaire combinant des méthodes forensiques, criminologique et informatique, et visant à développer un cadre dans lequel les méthodes de data mining, orientées par les processus de renseignement criminel et forensique, prennent une part active à l'interprétation des données et à l'analyse des informations (afin d'en extraire des connaissances). Réalisé en collaboration avec la Police cantonale vaudoise, la première phase de ce projet consiste à se concentrer sur les données de cambriolages d'habitation et a pour principaux objectifs, la classification des cambriolages, la découverte de nouveaux phénomènes et la détection de tendances temporelles. Cela amène, dans un premier point, à formaliser les processus identifiés en renseignement criminel à l'aide d'une notation standardisée appelée Business Process Modelling Notation (BPMN). Ensuite, différentes méthodes de data mining sont testées sur les données, puis évaluées en les confrontant avec les phénomènes identifiés par les services d'analyse de la police. Enfin, nous procédons à une analyse criminologique des résultats obtenus afin de vérifier la cohérence avec les principales théories situationnelles en criminologie.

Cette recherche est soutenue par le Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique SNF 2112-35236

**Lionel GROSSRIEDER**

**Olivier RIBAUX**

Université de Lausanne, École des Sciences Criminelles

**Fabrizio ALBERTETTI**

**Kilian STOFFEL**

Université de Neuchâtel, Institut du Management de l'Information

**Sylvain IOSET**

Police cantonale vaudoise

[lionel.grossrieder@unil.ch](mailto:lionel.grossrieder@unil.ch)

**101) Hells Angels, compétence structurelle et réussite criminelle : Analyse des transactions monétaires d'un réseau illicite de distribution de drogues.**

Les travaux traditionnels sur le crime organisé indiquent que le statut d'un individu détermine son succès individuel. Des recherches alternatives sur les réseaux des organisations criminelles et de la réussite criminelle indiquent que le rang est moins important que la croyance générale et que les compétences structurelles sont plus susceptibles de déterminer le succès criminel. Nous avons donc entrepris de comparer l'apport des positions individuelles dans le réseau et du statut individuel, en lien avec l'analyse des profits criminels d'un participant d'une organisation de distribution de drogue.

Les éléments influençant le succès financier des individus affiliés et membres du groupe de 68 motards criminalisés Hells Angels Nomads dans les mois précédents la frappe de mars 2001, qui seront présentés, ont été mesurés à l'aide d'un ensemble unique de données financières mensuelles détaillées sur une période de 18 mois, de mai 1999 à décembre 2000, compilés par l'organisation même, à des fins de gestion et saisie lors de l'enquête. Il existe un nombre limité d'études ayant tenté d'évaluer l'impact de la structure de codélinquance des réseaux criminels sur la réussite criminelle individuelle et collective. Notre démarche avait pour objectif de combler cette lacune par l'étude des éléments influençant le succès financier des individus affiliés et membres du groupe de motards criminalisé Hells Angels Nomads, dans les mois précédents la frappe de mars 2001. De plus notre cible était l'augmentation des connaissances sur les liens entre le succès d'individus criminalisés et les paramètres de réseau dans le but d'explorer l'applicabilité future de l'approche de réseau social dans un cadre policier.

**Chloé PROVOST**

Candidate au doctorat, École de criminologie, Université de Montréal

**Carlo MORSELLI**

Professeur titulaire, École de criminologie, Université de Montréal

[chloé.provost@umontreal.ca](mailto:chloé.provost@umontreal.ca)

## **102) Situations des incendies menant à des incendies non délibérés**

Les relations entre la forensique et la criminologie sont étudiées et présentées par l'analyse d'un phénomène de sécurité particulier : les incendies non-délibérés. La recherche propose une approche innovante intégrant des modèles des deux disciplines.

La forensique aborde l'incendie par l'étude physico-chimique de son moteur, la combustion qui se propage de manière incontrôlée. Celle-ci ne s'initie pas de façon aléatoire, elle est le résultat de la rencontre d'un combustible avec une source de chaleur en présence d'oxygène dans un environnement physique particulier. En l'absence d'un gardien adéquat, souvent humain, mais qui peut également être de nature technique ou légal, le feu initié peut se développer et se propager, telle une cigarette laissée sans surveillance. L'incendie est donc le résultat de la convergence de plusieurs éléments dans une situation physico-sociale particulière, notamment liée à nos habitudes de vie. Cette analogie entre événement et situation n'est pas sans rappeler certaines théories de la criminologie environnementale.

En se basant sur les traces produites par l'incendie, le forensicien tente de reconstruire le déroulement des faits passés et développe des hypothèses sur les causes de l'incendie. Cette recherche propose d'aborder les incendies, non seulement du point de vue de leur cause, mais également du point de vue de la situation dans laquelle ils surviennent. Celle-ci est notamment reconstruite par les informations contextuelles et environnementales récoltées au cours de l'enquête. Une meilleure compréhension des situations aboutissant à un tel sinistre permet d'envisager des actions préventives dans une perspective de diminution du risque d'incendie.

### **Alain WASER**

Université de Lausanne, École des Sciences Criminelles

[Alain.waser@unil.ch](mailto:Alain.waser@unil.ch)

**103) L'utilisation de techniques de forage de données en criminologie : le cas de la prédiction de la récidive en délinquance sexuelle**

Mots clés : *Forage de données, Prédiction de la récidive, Délinquance sexuelle.*

L'évaluation du risque de récidive connaît un engouement important depuis les vingt dernières années en Amérique du nord. Les travaux sur la prédiction de la récidive, de même que ceux sur le développement et l'utilisation des instruments d'évaluation du risque se sont multipliés. Or, certains travaux suggèrent que la capacité à prédire aurait atteint un seuil difficilement surmontable. Plusieurs expliquent le plafonnement de la capacité prédictive de ces instruments par le fait que les ingrédients à la base de cette prédiction n'ont que peu changé au fil du temps ou que les méthodes combinatoires des items ne rendent pas justice à la complexité des processus cliniques menant à la récidive. Si plusieurs ont tenté de bonifier l'étendue des prédicteurs utilisés, notamment en intégrant les facteurs de protection, d'autres ont tenté de combiner différemment les mêmes items. L'objectif de cette conférence est d'aborder la question de la combinaison des items en ayant recours à différents algorithmes de forage de données. Sur la base de méthodes de construction d'arbres de classification, nous avons recombinaison les items de sept instruments actuariels déjà existants (VRAG, SORAG, RRASOR, Statique-99, Statique-2002, RM2000, MnSOST-R) et l'essentiel des résultats sont présentés. Les bénéfices de telles stratégies pour la prédiction, ainsi que les avantages liés à l'utilisation de telles techniques pour la criminologie seront discutés.

**Jean-Pierre GUAY**

École de criminologie, Université de Montréal  
Institut Philippe-Pinel de Montréal

**Geneviève PARENT**

École de criminologie, Université de Montréal  
[jean-pierre.guay@umontreal.ca](mailto:jean-pierre.guay@umontreal.ca)

**Atelier #23 : La notion de libre-arbitre chez des femmes en situation de contrainte sociale**

Présidence : **Estibaliz JIMENEZ**

Résumé : Dans cet atelier nous nous attarderons à un paradoxe qui survient dans des contextes où des femmes croient exercer leur libre-arbitre alors qu'elles sont dans une situation sociale qui les contraint parfois de manière absolue. Ces contextes sociaux se caractérisent par la coercition et le contrôle exercés envers les femmes et se retrouvent par exemple dans des situations de traite des femmes, de prostitution, de mariage forcé et de mariage polygame. Le paradoxe qui est observé se traduit pour ces femmes en une impression de pouvoir choisir pour elles-mêmes alors que les décisions les plus importantes les concernant leur échappent. Ce paradoxe les rend particulièrement vulnérables à la victimisation du fait de leur impuissance à contrôler leur destin. Des données empiriques relatives à ces quatre contextes seront présentés et les points de convergence et de divergence en seront dégagés et discutés.

**104) La confusion problématique entre le « trafic illicite des migrants » et la « traite des personnes » entraîne une victimisation secondaire de femmes victimes d'exploitation.**

Une des différences juridiques importantes entre les problématiques de la « traite des personnes » et le « trafic des migrants » est que pour la première, l'implication des personnes est faite de manière « forcée » ou en « absence de libre consentement », tandis que pour le trafic de migrants, ces derniers ont accédé aux filières de passeurs de façon « volontaire ». Le caractère coercitif de la traite se traduit par un « contrôle » exercé sur la victime. Une autre différence fondamentale est que si dans le cas du trafic, l'élément « exploitation de la personne » est absent, cette exploitation fait partie intégrante de la traite: les individus sont transportés dans un but d'exploitation et sont soumis à des conditions « d'esclavage » ou à des « pratiques analogues à l'esclavage » une fois arrivés à destination.

Dans la pratique, il existe une confusion entre les notions de la traite et du trafic. De ce fait, des victimes de la traite risquent d'être confondues avec de « simples » migrants irréguliers objet du trafic et non pas considérées comme des victimes de la traite. En conséquence, elles risquent d'être dépossédées des mesures de protection et d'assistance qu'elles méritent, ce qui entraînerait une victimisation secondaire.

La présente communication vise à présenter, à travers une analyse juridique et politique, la place accordée par le Canada aux femmes victimes dans la lutte contre la traite des personnes.

**Estibaliz JIMENEZ**

Professeure invitée à l'École de criminologie, Université de Montréal  
[estibaliz.jimenez@umontreal.ca](mailto:estibaliz.jimenez@umontreal.ca)

**105) Le mariage forcé au Canada : l'absence de criminalisation, une occasion de victimisation secondaire**

L'objectif général de la communication est de présenter le phénomène du mariage forcé tel qu'il se vit au Canada, ceci à partir, d'une part, de l'expérience des femmes vivant ou ayant vécu une telle situation, mais aussi des expériences professionnelles d'intervenant-e-s provenant de divers milieux. Une telle méthodologie permet de mieux saisir les réalités au confluent de deux points de vue, l'un plus personnel et individuel des victimes, l'autre plus professionnel et global d'informateurs clés. Ceci étant, on voit que la notion de libre-arbitre se décline assez différemment selon le point de vue où on se trouve. Les résultats préliminaires de la recherche indiquent que le mariage forcé est une problématique qui touche nombre de femmes immigrantes. L'absence de criminalisation de celui-ci empêche les victimes de bénéficier d'une protection et d'une assistance, aggravant ainsi leur vulnérabilité à l'abus et à l'exploitation. Toutefois, les femmes et les intervenant(es) nous dévoilent que la criminalisation ne constitue pas non plus une solution adéquate à leur situation.

**Madeline LAMBOLEY****Marie-Marthe COUSINEAU****Estibaliz JIMENEZ****Jo-Anne WEMMERS**

École de criminologie, Université de Montréal  
[madeline.lamboley@umontreal.ca](mailto:madeline.lamboley@umontreal.ca)

**106) Le discours paradoxal des femmes mormones polygame : libre d'un choix contraint**

Mots clés : *Mariage polygame*

Les femmes mormones fondamentalistes affirment, dans une diversité de tribunes, faire volontairement et librement le choix de pratiquer la polygynie, soit le fait d'être mariée à un homme qui a déjà plusieurs autres épouses. Elles manifestent ouvertement ce choix, disant qu'il s'agit pour elles d'un choix libre et éclairé. L'objectif poursuivi par cette présentation vise à mieux comprendre les processus de socialisations et les processus de reconnaissance (qui structurent le choix de la polygamie pour des femmes qui ont grandi dans la foi mormone fondamentaliste. Basée sur des entretiens individuels, des entretiens de groupe ainsi que l'analyse de la littérature grise d'un important groupe de mormons fondamentalistes du Canada, cette recherche permet de saisir comment se pose le choix de trajectoire pour les femmes de cette communauté. Ainsi, bien que ces dernières se posent comme des actrices sociales autonomes, maîtresses de leur destinée, le poids de la structure sociale de leur communauté semble néanmoins les contraindre à adopter un rôle social prédéterminé. En outre, la question se pose de savoir si leur processus de socialisation permet la construction d'une identité sociale individuelle, tel que ces femmes le proclament, ou est-ce que les processus de socialisation primaire et secondaire qui les façonnent les contraignent à reproduire l'ordre social choisi par le groupe, tout en permettant l'illusion de l'individualité? La communauté mormone polygame à l'étude réussit-elle à maintenir vivante une structure sociale et un ordre social où les choix individuels seraient à toutes fins utiles contraints tout en encourageant un discours paradoxal, voire postmoderne de ses membres, dans lequel la diversité, le choix individuel et l'identité individuelle sont, en apparence du moins, valorisés?

**Dianne CASONI**

École de criminologie, Université de Montréal

**Marie-Andrée PELLAND**

Université de Moncton

[dianne.casoni@umontreal.ca](mailto:dianne.casoni@umontreal.ca)

**107) La prostitution au Canada: Entre criminalisation et responsabilisation**

La prostitution, dans ses deux descriptions les plus stéréotypées - et largement débattues - à savoir : une forme d'exploitation sexuelle ou un métier comme un autre, pose d'emblée la question de la responsabilité individuelle et/ou collective des violences qui s'y rattachent et des réponses qu'il faut y apporter. D'un côté, on prône sa criminalisation, de l'autre sa légalisation. Dans tous les cas, l'argument qui fonde la position adoptée est celui de la sécurité des femmes qui exercent des activités sexuelles à des fins lucratives, Quels sont les dangers encourus ? Comment y pallier ? À qui revient la responsabilité de trouver les moyens d'y parvenir ? Doit-on invoquer une responsabilité individuelle ou collective ? Mais avant tout y a-t-il lieu de chercher des moyens d'enrayer le danger, dans la mesure où l'activité elle-même ne paraît pas admissible ? N'est-ce pas l'activité elle-même, plutôt que ses conséquences, la violence au premier chef, qu'il faut chercher à enrayer ? C'est autour de ces questions que se dessinera notre présentation.

**Marie-Marthe COUSINEAU**

École de criminologie, Université de Montréal

[mm.cousineau@umontreal.ca](mailto:mm.cousineau@umontreal.ca)

**Atelier #24 : Police et sécurité – 2**

Présidence : Chloé LECLERC

**108) La sécurité publique en France : enjeux et perspectives**

Mots clés : *Sécurité publique, police, renseignement, technologies, organisation*

La police et gendarmerie doivent inlassablement s'interroger sur la manière dont elles doivent inscrire leur activité dans le service public, avec ses finalités, ses valeurs et sa relation au public. Projection proactive pour identifier la demande sociale, modalités d'occupation du terrain, souci de résolution à long terme des problèmes localement enracinés, qualité et pertinence de l'accueil des victimes, ou encore qualité de la conduite des procédures judiciaires sont des questionnements intemporels. La société évoluant et les criminels s'adaptant, il est corollairement nécessaire que l'administration suive le même rythme, voire qu'elle tente d'anticiper les mutations qui se profilent. C'est pourquoi, après un premier travail prospectif sur la sécurité de proximité réalisé en 2007, et qui avait donné lieu à un rapport dont de nombreuses orientations ont par la suite été approfondies et mises en œuvre, en 2011, l'exercice a été renouvelé à travers la rédaction d'un livre blanc sur la sécurité publique dont les propositions présentent un panel d'orientations et d'options à la disposition des autorités. Portant sur la présence et la visibilité sur la voie publique, l'investigation judiciaire, les territoires d'intervention, les enjeux du renseignement de sécurité publique ou encore les nouvelles technologies au service de la sécurité publique, ce sont les conditions dans lesquelles un processus de modernisation du service public pouvaient être envisagées, dans le respect des libertés publiques et individuelles, qui ont été au cœur de la réflexion des membres des différents groupes de travail. Ce sont ces conclusions que nous vous proposons de vous exposer.

**Alain BAUER**  
**Christophe SOULLEZ**  
ONDRP  
[abassoc@mac.com](mailto:abassoc@mac.com)

**109) Police de Communauté ou Police de Proximité: de la théorie à la pratique**

Mots clés : *police de communauté, concept, communauté, proximité, perception policière*

D'application souple, la police de communauté est actuellement le modèle de policing le plus répandu. Cette philosophie repose sur une notion de base : la communauté. Bien qu'elle ait été largement étudiée par la sociologie et la criminologie, la communauté demeure un concept difficile à circonscrire. Comment les policiers de terrain peuvent-ils la percevoir ? De quoi se compose-t-elle pour eux ? Notre recherche de thèse nous offre quelques pistes de réponses. Nous avons choisi de les présenter en quatre parties.

Tout d'abord, nous nous intéresserons à l'état de la littérature et surtout à la manière dont les dimensions de la communauté s'organisent les unes par rapport aux autres. Ensuite, nous expliquerons en quoi cette problématique s'intègre dans la méthodologie de notre thèse. Dans une troisième partie, nous dévoilerons les résultats préliminaires concernant la perception des policiers sur la notion de communauté. Nous insisterons sur le glissement qui se fait en faveur de la proximité et de quoi elle se compose. Enfin, nous discuterons des relations entre théorie et pratique pour la police. Il s'agira surtout de s'intéresser aux conséquences de nos résultats et de présenter quelques pistes de recherches ultérieures. Au-delà de notre thèse, comprendre l'évolution des concepts clés comme la communauté, c'est contribuer à l'avancement de la connaissance et au rapprochement entre praticiens et chercheurs.

**Ophélie BOTTIN-NOEL**  
École de Criminologie - Université de Montréal  
[ophelie.noel@umontreal.ca](mailto:ophelie.noel@umontreal.ca)

**110) Les interventions policières en contexte de crise suicidaire : Comment les policiers définissent-ils leur rôle ?**

Mots clés : *intervention policière, suicide, définition des rôles,*

La police n'assume pas uniquement des tâches liées à la gestion de la délinquance. Chaque jour, un nombre important de policiers intervient dans des contextes de crise suicidaire (St-Yves et Collins, 2010) : ils négocient avec une personne suicidaire pour qu'elle accepte de se rendre à l'hôpital, ils constatent des décès par suicide, ils réconfortent les proches inquiets ou endeuillés par suicide, ils enquêtent pour valider la thèse du suicide, etc. Une trentaine d'entrevues semi-structurées d'une durée moyenne d'une heure trente a été réalisée auprès de différents types de policiers (patrouilleurs, enquêteurs, négociateurs, commandants de scènes) dans le but de mieux comprendre leurs interventions en contexte de crise suicidaire. Cette communication vise à présenter les résultats sur la manière dont les policiers perçoivent leur rôle dans ce type d'intervention. Les résultats suggèrent qu'il existe différents profils de policiers (par exemple, le policier sécuritaire, procédural ou négociateur) et que ces profils peuvent teinter les interventions effectuées par les policiers.

**Chloé LECLERC**

**Elsa EUVRARD**

École de criminologie, Université de Montréal

[chloe.leclerc@umontreal.ca](mailto:chloe.leclerc@umontreal.ca)

**Atelier #25 : Les adolescentes hébergées en Centre jeunesse : Une clientèle hétérogène nécessitant une intervention différenciée?**

**Présidence : Nadine LANCTÔT**

**111) Les adolescentes ballottées à travers plusieurs ressources d'hébergement depuis l'enfance présentent-elles un profil clinique plus sévère ?**

La mesure de placement se veut une mesure grave et de dernier recours. Au nom des principes de l'attachement, on tente le plus possible de l'éviter dans des contextes de protection de l'enfance et on ne met sous garde que les délinquants ayant commis les délits les plus graves. Bien que cette mesure se retrouve à l'extrême du continuum d'intensité dans le domaine de la réadaptation, plus de la moitié des enfants recevant des services des centres jeunesse du Québec sont placés hors de leur milieu familial (ACJQ, 2011). Plus encore, les parcours des enfants à travers les ressources d'hébergement sont parfois chaotiques. Cette constatation ressort depuis longtemps des rapports qui dénoncent des situations de ballottage d'enfants d'une ressource d'hébergement à l'autre (Rapport Batshaw, 1975; Rapport Harvey, 1991; Rapport Gendreau-Tardif, 1999). Pour en saisir l'ampleur, la communication proposée visera à décrire, de façon rétrospective depuis la naissance, les parcours de placements de près de 300 adolescentes hébergées en centre jeunesse. Différents parcours seront distingués selon des indices faisant état de l'âge au premier placement, du motif ayant mené à ce premier placement et de la nature de ce placement (famille d'accueil ou centre de réadaptation). Le nombre total de placements depuis la naissance, de même que leur durée et leur variété seront aussi considérés. Enfin, des analyses comparatives établiront si les adolescentes ayant un parcours de placement précoce, fréquent et persistant présentent un profil clinique plus sévère que celles qui ont un parcours de placement moins chargé.

**Sophie TREMBLAY-HÉBERT**

Candidate au doctorat, Département de psychoéducation, Université de Sherbrooke

**Nadine LANCTÔT**

Département de psychoéducation, Université de Sherbrooke

[sophie.tremblay.hebert@usherbrooke.ca](mailto:sophie.tremblay.hebert@usherbrooke.ca)

**112) L'établissement d'une alliance entre les adolescentes et leur éducateur désigné : pour quels types d'adolescentes est-ce plus difficile?**

Parmi les processus d'intervention ayant fait leur preuve auprès des adultes se trouve l'établissement d'une alliance thérapeutique, qui est identifiée comme ayant une influence significative sur les résultats de traitement (Horvath et Bedi, 2002). Cependant, très peu d'études s'attardent à l'alliance thérapeutique auprès de jeunes présentant des troubles de comportement (Shirk et al., 2010). L'alliance est pourtant jugée critique pour la clientèle juvénile qui se retrouve souvent dans des contextes d'intervention non-volontaires, où l'intervenant doit jouer un double rôle confrontant la relation d'aide et le contrôle (Orsi et al., 2010). L'établissement d'une alliance de qualité serait particulièrement crucial pour les filles, lesquelles accordent une grande importance au besoin d'être comprises, soutenues et respectées par des intervenants soucieux de les aider (Lanctôt, 2006; Hubbard et Matthews, 2008). Puisque cette alliance peut être influencée par les caractéristiques prétraitement des clients (Horvath et Bedi, 2002), nous nous penchons sur les caractéristiques des adolescentes en difficulté qui peuvent faciliter ou nuire à l'établissement d'une alliance avec leur éducateur désigné. La force de l'alliance est mesurée avec le Working Alliance Inventory (Horvath et Greenberg, 1989), rempli par les adolescentes et leur éducateur désigné trois mois après l'admission. Différentes caractéristiques (caractéristiques démographiques, problèmes extériorisés ou intériorisés, relations avec les parents, fonctionnement interpersonnel, expériences institutionnelles passées) sont examinées en relation avec la force de l'alliance.

**Marie-Hélène AYOTTE**

Candidate au doctorat

Département de psychoéducation, Université de Sherbrooke

**Nadine LANCTÔT**

Département de psychoéducation, Université de Sherbrooke

[marie-helene.ayotte@usherbrooke.ca](mailto:marie-helene.ayotte@usherbrooke.ca)

**113) La réalité du vécu partagé en centre de réadaptation : la présence de difficultés de comportement rend-elle ce contexte plus difficile pour les adolescentes ?**

Les programmes de réadaptation offerts aux jeunes pris en charge par la justice se déroulent fréquemment en contexte de groupe. L'aspect relationnel apparaît particulièrement important pour les adolescentes en difficulté, comme le besoin de pouvoir s'exprimer, d'être respectées et d'être écoutées. Nous nous proposons d'examiner dans quelle mesure les caractéristiques des adolescentes, dont la forte présence de difficultés de comportement ou d'attitudes antisociales, sont associées à la qualité des relations qu'elles entretiennent avec l'équipe éducative et le groupe de pairs. Une mesure auto-évaluée et standardisée du climat de groupe a été administrée à 184 adolescentes, âgées de 12 à 17 ans, après trois mois de placement au sein d'unités de centres de réadaptation. À l'aide de statistiques corrélationnelles et linéaires, nous serons en mesure d'identifier le lien entre la nature des difficultés présentées par les adolescentes et la qualité des relations qu'elles entretiennent avec l'équipe éducative et avec les autres adolescentes de leur groupe. D'autres composantes du climat de l'unité de vie seront aussi analysées en lien avec les caractéristiques des adolescentes, comme le sentiment de justice, d'appartenance, de sécurité et de soutien ainsi que la présence de violence au sein du groupe. L'implication de ces résultats permettra une meilleure compréhension des modes et besoins relationnels des adolescentes selon les difficultés qu'elles présentent et amènera une réflexion sur des cadres relationnels adéquats à leur proposer dans le contexte de leur placement.

**Cécile MATHYS**

Post-doctorante Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire et département de psychoéducation, Université de Sherbrooke

**Nadine LANCTÔT**

Département de psychoéducation, Université de Sherbrooke

[cecile.d.mathis@usherbrooke.ca](mailto:cecile.d.mathis@usherbrooke.ca)

**Atelier #26 : Preuve et expertise****Présidence : Bertrand RENARD****114) L'utilisation des preuves forensiques dans le système pénal et le respect de l'égalité des armes****Mots clés :** *Procédure pénale, appréciation des preuves, égalité des armes, expertise, preuve par ADN*

Les systèmes judiciaires pénaux de tradition inquisitoriale sont souvent perçus par les juristes anglo-saxons comme la panacée en termes de garantie des droits de la défense dans le domaine des expertises forensiques. L'expert étant le plus souvent nommé par l'autorité, les risques qu'il soit biaisé en faveur de l'accusation sont jugés minimes, et l'issue de la cause semble dépendre plus du mérite des arguments de chacun que de la qualité de l'avocat que l'accusé peut s'offrir. L'égalité des armes, principe garanti par la Convention européenne des droits de l'homme, serait ainsi mieux préservée que dans un système de nature accusatoire. Une étude plus approfondie du fonctionnement du système suisse permet toutefois de nuancer cet optimisme. Après avoir brièvement exposé les différences de structure et de fonctionnement qui caractérisent les systèmes inquisitoires et accusatoires, les droits de la défense en matière d'expertise forensique seront discutés et mis en perspective grâce à des entretiens semi-directifs menés auprès d'un groupe de magistrats et d'experts helvétiques. La notion d'égalité d'armes sera précisée, et il sera expliqué en quoi elle peut, parfois, être mise à mal lorsque des experts forensiques sont mandatés par la justice.

**Joelle VUILLE**University of California, Irvine  
[joelle.vuille@unil.ch](mailto:joelle.vuille@unil.ch)**115) La construction du verdict de culpabilité : magistrature pénale et la production de la vérité judiciaire****Mots clés :** *magistrature pénale, verdict de culpabilité, vérité judiciaire*

Cette conférence examine le processus décisionnel menant au verdict de culpabilité. Si dans les dernières décennies, de nombreuses études se sont intéressées aux facteurs influençant la détermination de la peine, plusieurs questions concernant le verdict de culpabilité restent encore inexplorées : comment les magistrats arrivent-ils au verdict de culpabilité? Par quels moyens le doute est-il remplacé par la certitude de culpabilité? La certitude de culpabilité est-elle fondée exclusivement sur les faits et les preuves du cas jugé? Notre présentation se penchera donc sur ces questions, en proposant que, en plusieurs occasions, la certitude de culpabilité serait constituée, en grande partie, par la propre subjectivité du magistrat, c'est-à-dire, par son expérience, son intuition, son impression de l'accusé ainsi que par une soi-disant « capacité » de détecter des mensonges. Dans ce contexte, les faits et les preuves du cas seraient réunis, sélectionnés et interprétés par les magistrats afin de documenter leur propre version des faits et pour, en fin de compte, légitimer juridiquement le verdict de culpabilité. Cette logique sera illustrée et examinée à travers un certain nombre d'attitudes et de méthodes utilisées par les magistrats au cours de l'audience. Ces données proviennent de notre terrain, quand nous avons eu l'occasion d'assister à plus de 230 audiences, sur une période de six mois au Palais de Justice de la ville de Rio de Janeiro, et de réaliser des entretiens auprès de 23 juges pénaux.

**Fernanda PRATES**Université de Montréal  
[fernanda.prates@umontreal.ca](mailto:fernanda.prates@umontreal.ca)**116) Le jugement d'experts en psychologie légale : rôle des théories implicites****Mots clés :** *Expertise psycholégale; théories implicites; encadrement légal et institutionnel*

La recherche en cours porte sur la façon dont les experts en psychologie légale forment leurs jugements d'experts au sein du système judiciaire portugais. Plus précisément, il s'agit de comprendre comment des experts psychologues et des psychiatres jonglent avec les discours savants associés à leur discipline ainsi qu'avec leurs théories implicites propres dans leurs expertises d'individus accusés en cour criminelle au Portugal. De plus, l'étude du processus de formulation de l'opinion chez ces experts permettra d'identifier, le cas échéant, les effets sur leurs expertises de l'encadrement légal et institutionnel de cette pratique au Portugal. Ainsi, le rôle joué par les attentes des acteurs judiciaires à l'égard des experts psychologues, ainsi que par les

représentations de leurs supérieurs hiérarchiques sera dégagé de manière à permettre une analyse plus fine du rôle des théories psychologiques partagées par l'ensemble des participants et de celui des théories implicites propres à chaque expert dans la formation de leurs jugements d'experts tel que transmis dans leurs rapports d'expertise. Il s'agira donc de saisir comment l'expert forme son opinion en cernant notamment la place occupée, le cas échéant, par ses théories individuelles (Sutherland, 2006). Dans le cas où des théories personnelles, ou théories implicites, auront été identifiées, il s'agira alors de déterminer si ces concepts appartiennent à d'autres disciplines ou si elles apparaissent idiosyncratiques (Canestri, Bohleber, Denis & Fonagy, 2006).

**Joao DA SILVA GUERREIRO**

Université de Montréal

[joao.guerreiro@psicronos.pt](mailto:joao.guerreiro@psicronos.pt)

**117) Les coûts de l'ADN en matière pénale. Le cas de la Belgique, entre excès barémiques et gestion aveugle. Pour une justice pénale à quel prix ?**

*Mots clés : Coût de la justice – frais en matière répressive – ADN – Politique criminelle – expertise judiciaire*

La science diversifie son offre pour contribuer à l'élaboration de la preuve en justice. En recourant à des procédés plus scientifiques, la justice pénale confirme son intérêt pour une construction plus technicisée et élaborée de la preuve, en particulier dans le processus d'établissement des éléments matériels de l'infraction. Ce recours aux procédés scientifiques et techniques, le plus souvent par la commande d'expertises, a cependant un coût financier. En dépit d'un mouvement de managérialisation de la justice, la Belgique, comme de nombreux autres pays, connaît une véritable explosion des frais de justice en matière répressive. Les écoutes téléphoniques, l'ADN et les expertises médico-légales pèsent lourdement dans cette évolution. Si, certes, la justice n'a pas de prix, elle a indéniablement un coût pour les gestionnaires de la chose publique. En procédant à une étude des frais de justice encourus pendant onze ans (2000-2010) en matière d'expertise ADN, nous offrons une vue chiffrée et documentée du coût de l'ADN. Au travers de cet état des lieux focalisé sur l'ADN, nous sommes non seulement en mesure d'identifier de nombreux facteurs influençant l'évolution globale des frais répressifs, mais nous révélons surtout une série de problèmes dans la gestion de ces dépenses, la plupart de ces problèmes étant largement liés au modèle de gestion lui-même. Si les résultats d'une telle recherche risquent de renforcer la managérialisation de la justice si décrié par certains, et parfois à raison, ils offrent également les outils indispensables d'une gestion éclairée dont ne peuvent se passer les décideurs de la politique criminelle.

**Bertrand RENARD**

Institut National de Criminalistique et de Criminologie (Bruxelles) et Université catholique de Louvain

[bertrand.renard@just.fgov.be](mailto:bertrand.renard@just.fgov.be)

**Atelier #27 : Internet et criminologie****Présidence : Jérôme FERRET****118) Réseaux sociaux et justice pénale : ou l'émergence de nouvelles formes de mobilisation citoyenne dans l'approche médiatique de l'information****Mots clés :** *réseaux sociaux, justice pénale, mobilisation*

Avec plus de 700 millions de comptes à travers le monde, Facebook, les pratiques et les acteurs qui y évoluent se profilent désormais comme des objets d'étude passionnants et incontournables pour la criminologie. Ceux-ci défient également les méthodologies de recherche qui doivent sans cesse se réinventer pour traiter les données issues de ces modes communicationnels. Les activités sur le réseau Facebook créent – tant dans le virtuel que dans le réel - de nouvelles manières de communiquer, d'exposer son « soi » (Granjon, Denouël, 2010), d'échanger de l'information publique ou privée, d'élaborer des relations amicales mais aussi d'initier des formes de mobilisation poursuivant notamment des fins militantes, pro-légales, (anti)-criminelles ou délictueuses. Deux exemples récents ayant marqué l'actualité belge et, dans une certaine mesure, internationale – le cas de la libération conditionnelle de Michèle Martin et celui de la tuerie de Liège perpétrée par Nordine Amrani – ont suscité la constitution de nombreux groupes sur Facebook visant à faire passer des messages de protestation, d'ironie, d'indignation. Ceux-ci véhiculent une émotion palpable qui s'oppose aux décisions judiciaires prises et manifestement incomprises. Cette contribution vise à présenter les premiers résultats d'analyse de ces réactions sociales virtuelles, tant au niveau de leur contenu que de leur pouvoir de mobilisation dans la vie réelle. Nous questionnerons principalement l'impact de ces positionnements de citoyens sur la réactivité politique, voire législative. Nous porterons également notre attention sur les dérives racistes et sécuritaires que ces messages peuvent propager.

**Vincent SERON****Judith DUCHÊNE**

Université de Liège - Belgique, Service de Criminologie (groupe CPES)

[jduchene@ulg.ac.be](mailto:jduchene@ulg.ac.be)**119) Comprendre qui sont les prisonniers de Guantanamo et ce qu'ils ont vécu: Wikileaks comme source de données****Mots clés :** *Guantanamo, Wikileaks, détention arbitraire, anti-terrorisme*

Depuis 10 ans, la prison de Guantanamo fait l'objet de scandales concernant les conditions dites inhumaines de détention. Les individus qui y ont été détenus ont pour la plupart été relâchés sans accusation, la plupart du temps après des années de détention. Quelque 172 individus y sont encore détenus, dont on dit qu'au moins 89 pourraient être relâchés immédiatement. Cette présentation a pour but de mieux comprendre qui sont ces individus qui ont été ou sont encore emprisonnés à Guantanamo.

Les données proviennent de documents rédigés entre 2002 et 2008. Ils ont été dévoilés au grand public par Wikileaks en 2011. Ils contiennent les dossiers de la majorité des prisonniers détenus à Guantanamo (765/779). Leurs cas sont décrits en détails dans les mémos de la « Joint Task Force-Guantánamo Bay » (JTF-GTMO), qui étaient adressés à la « US Southern Command » à Miami, en Floride. Ces mémos sont appelés « Detainee Assessment Briefs », et contiennent entre autres les recommandations de la JTF-GTMO en ce qui a trait à la libération ou au maintien en détention. Ces données représentent un grand potentiel d'analyser la situation qui a et qui continue de prévaloir à Guantanamo. En les combinant aux ouvrages journalistiques et aux articles très précis qui ont été écrits à ce propos, un nombre important d'avenues d'analyse s'offrent à la recherche scientifique. Cette présentation détaillera les différents éléments disponibles et visera à explorer le potentiel des données rendues publiques par wikileaks, et ce par le biais d'une analyse quantitative.

**Chantal PERRAS**

Université de Montréal, Université Laval

[chantal.perras@umontreal.ca](mailto:chantal.perras@umontreal.ca)

**120) Cyberactivismes, anti-institutionnalismes et policing: Éléments pour une nouvelle sociologie de "l'État"**

Mots clés : *Internet, policing, gouvernance*

Cette communication se propose de jeter les premières bases d'une théorisation consacrée aux nouvelles formes d'activismes illégaux potentiellement violents se structurant via les communautés électroniques à distance. Sur la base d'un nouveau programme institutionnel socialisateur, les nouvelles technologies communicationnelles ont donné le lieu à la création de communautés virtuelles de divers types: des communautés aux fins altruistes comme des communautés scientifiques, éducatives, récréatives, etc.

Le dit « cyberspace » a ainsi donné lieu à la genèse de formes hybridantes ou émergentes de socialisation qui l'est nécessaire de documenter. D'autres communautés virtuelles ont un autre projet et prennent la forme de communautés anti-institutionnelles, « antisystèmes », contre-institutionnelles sans être forcément antipolitiques d'ailleurs. Il est nécessaire de les documenter et de les définir théoriquement en révisant les questions traditionnelles de construction d'identités autour de concepts comme la cybergroupalité, de développement de relations multiples et éphémères, profondes et articulées, d'accès à l'information globale dans des scènes multiculturelles, etc. Dans une sociologie de l'État rénovée mais toujours centrale, il sera utile, en miroir, de voir comment « l'État » mais plus largement les réseaux de policing définissent et entreprennent de stabiliser ces formes émergentes de déstabilisation au regard des formes classiques de dissidences anti-institutionnelles et antipolitiques. Au final, cette communication propose les pistes de ce qui pourrait être un nouveau programme de recherche collectif avec des chercheurs du CICC.

**Jérôme FERRET**

Université de Toulouse 1 Capitole

[Jerome.ferret@univ-tlse1.fr](mailto:Jerome.ferret@univ-tlse1.fr)

**Atelier #27 : Les Délinquances sexuelles****Présidence : Julie CARPENTIER****121) Groupe thérapeutique structuré: pratique au carrefour des, pensées cognitives et psychodynamiques****Mots clés :** *prise en charge, auteurs d'infraction à caractère sexuel.*

Si les pratiques thérapeutiques, sur le territoire français, sont davantage guidées par des références psychodynamiques, voire psychanalytiques, l'essor actuel des théories cognitivo-comportementales n'est pas sans incidence sur les représentations qu'ont les acteurs judiciaires des prises en charge de personnes placées sous main de justice. En effet, face à la demande de transparence des pratiques émanant de l'opinion publique mais aussi du personnel judiciaire, il devient nécessaire de penser la construction d'une prise en charge thérapeutique tendant vers des objectifs clairement explicités et évaluables, ce qui constitue l'une des différences majeures entre approche cognitive et psychodynamique, cette dernière se référant majoritairement à la libre association pour bâtir son contenu. Nous proposerons alors une présentation d'une expérience de groupe thérapeutique structuré, auprès d'un public d'Auteurs d'Infraction à Caractère Sexuel (AICS).

Construit à partir des données de la littérature définissant une problématique générale des AICS, le groupe thérapeutique structuré se veut avant tout clinique, au plus près du sujet. Ainsi, les approches nord-américaines, visant notamment l'apprentissage d'habiletés prosociales sont complétées par une approche signifiante pour le sujet, guidée par une pensée psychodynamique. Seront alors présentés les modes de mise au travail des différentes dimensions abordées lors des séances groupales : estime de soi, chaîne infractionnelle, etc. Seront aussi interrogés les rapports entre un tel programme de prise en charge et les modèles de prévention de la récidive (GLM, RNR).

**Ronan PALARIC**

Université Rennes 2, France

[ronan.palaric@uhb.fr](mailto:ronan.palaric@uhb.fr)**122) Construits psychologiques prédisant la récidive des délinquants sexuels****Mots clés :** *Délinquance sexuelle, récidive, dimensions, outils actuariels.*

Il est généralement admis que les deux grandes catégories de prédicteurs de la récidive criminelle sexuelle sont l'orientation antisociale et la délinquance sexuelle (Hanson et Morton-Bourgon, 2004). Cependant, des études récentes sur les dimensions des outils actuariels de prédiction de la récidive sexuelle ont mis en doute la validité prédictive de l'orientation antisociale (Barbaree et al., 2006; Brouillette-Alarie et Proulx, 2011; Langton et al., 2003). Selon ces études, l'orientation antisociale serait uniquement en mesure de prédire la récidive violente non sexuelle, et pas la récidive sexuelle. La présente étude a pour objectif de clarifier le présent dilemme en analysant la validité prédictive des dimensions de la Statique-99R (Hanson et Thornton, 2000), l'instrument actuariel de prédiction de la récidive sexuelle le plus utilisé mondialement.

Les analyses ont mis en évidence trois dimensions dans l'instrument : l'orientation antisociale, la déviance sexuelle et le détachement émotionnel. Des analyses subséquentes de validité prédictive ont révélé que des dimensions distinctes prédisaient des types de récidive également distincts. La déviance sexuelle ne prédisait que la récidive sexuelle, tandis que l'orientation antisociale ne prédisait que la récidive non sexuelle. Le détachement émotionnel prédisait la récidive sexuelle et non sexuelle, mais dans une moindre proportion. Les implications théoriques et cliniques des résultats seront abordées.

**Sébastien BROUILLETTE-ALARIE****Jean PROULX**

Université de Montréal

[sebastien.brouillette-alarie@umontreal.ca](mailto:sebastien.brouillette-alarie@umontreal.ca)**123) Styles de vie et processus délictuels chez des violeurs conjugaux****Mots clés :** *viol conjugal, style de vie, modus operandi*

Polaschek, Hudson, Ward et Siegert (2001) ont identifié deux processus de passage à l'acte chez les violeurs conjugaux, l'un dominé par des émotions négatives (colère, anxiété) et l'autre par des émotions positives. Malgré l'intérêt de cette étude, elle

néglige les facteurs contextuels et le style de vie de l'agresseur. En conséquence, le but de notre étude est d'analyser ces composantes du processus à l'acte chez des violeurs intra-familiaux.

Dans un échantillon de 43 violeurs, nous avons identifié trois processus de passage à l'acte, soit les profils colérique, déviant sexuellement et opportuniste. Pour chacun de ces profils, des styles de vie (général, sexuel) des facteurs contextuels et des modus operandi spécifiques ont été identifiés. Les implications théoriques de nos résultats seront étudiées à la lumière des travaux de Ward et Hudson (1998) sur les processus délictuels des agresseurs sexuels.

**Jean PROULX**

École de criminologie, Université de Montréal

**Eric BEAUREGARD**

Simon Fraser University

[jean.proulx@umontreal.ca](mailto:jean.proulx@umontreal.ca)

**124) La réponse au traitement des adolescents auteurs d'agression sexuelle peut-elle prédire la récurrence ?**

Mots clés : *Adolescents auteurs d'agression sexuelle, traitement, récurrence*

Notre étude vise à vérifier les liens entre la participation et la réponse à un traitement spécialisé et les taux de récurrence chez des adolescents auteurs d'agression sexuelle (AAAS). L'échantillon est composé de 351 adolescents (étendue=11-18 ans;  $x=15,8$  ans;  $ÉT=1,8$ ) évalués au CPLM entre 1992 et 2002 pour avoir commis au moins un abus sexuel avec contact. Des données rétrospectives sur la participation et la réponse au traitement ont été recueillies à partir des dossiers archivés de cette clinique. Les données sur la récurrence à l'adolescence (avant 18 ans) et à l'âge adulte ont été recueillies jusqu'en 2005 à partir des sources officielles d'information sur la criminalité au Canada.

Les analyses préliminaires indiquent qu'après un temps moyen de suivi de huit (8) ans, un total de 45% (n=158) des sujets ont commis au moins une nouvelle infraction criminelle et 10% (n=36) ont commis au moins une nouvelle infraction sexuelle (pourcentages non-exclusifs). Des analyses comparatives et des analyses de régression logistique seront effectuées afin de vérifier s'il existe des liens significatifs entre la participation et la réponse au traitement et les taux de récurrence. Les résultats de notre étude permettront de vérifier si une réponse négative au traitement chez les AAAS est associée à des taux plus élevés de récurrence. Puisque les programmes de traitement offerts aux AAAS visent notamment à réduire les taux de récurrence, il s'avère important de vérifier dans quelle mesure cet objectif est atteint par les modalités thérapeutiques actuelles.

**Julie CARPENTIER**

Université du Québec à Trois-Rivières

[julie.carpentier@uqtr.ca](mailto:julie.carpentier@uqtr.ca)

## INDEX NOMINATIF

ALAIN, Marc .....	13, 16, 32, 48
ALBERTETTI, Fabrizio.....	19, 74
ARSENEAULT, Louise .....	6, 7
AYOTTE, Marie-Hélène .....	20
BACHER, Jean-Luc .....	17, 57
BARIL, Chantal.....	13, 32
BAUER, Alain.....	20, 79
BEAUCHESNE, Line.....	5
BEAUDOIN, Isabelle.....	13, 16, 32, 52
BEAUREGARD, Eric .....	21, 88
BEBIN, Xavier .....	19
BELGACEM, D. ....	12, 24
BELLOT, Céline .....	11, 18, 65, 67
BENBOUZIDF, Bilel .....	13, 31
BERGHEUL, Saïd.....	18, 67
BERTRAND, Karine.....	18, 66
BIRRER, Stéphane .....	11, 18, 63, 64
BLAIS, Étienne .....	11, 16, 17, 52, 53, 57, 59
BOIVIN, Rémi.....	18, 63
BONAFÉ, Jean-Pierre .....	13, 29
BORN, Michel.....	12, 17, 25
BOTTIN-NOEL, Ophélie .....	20, 79
BOUCHARD, Manon.....	13, 32
BOUCHARD, Martin .....	14, 39
BOUHOURS, Brigitte .....	17, 59
BOUHOURS, Thierry .....	10, 13, 34, 35
BOULIANE-BLAIS, Joannie .....	21
BOUZIANE, Malika .....	17, 61
BRAVO DÁVILA, Luis.....	15
BROUILLETTE-ALARIE, Sébastien .....	21, 87
BRUNELLE, Natacha .....	5, 11, 17, 54, 56
BUZITU, Rachel .....	17
CAMPISTOL, Claudia .....	12, 17, 28, 55
CARNIS, Laurent .....	10, 16, 52, 53
CARPENTIER, Julie .....	11, 21, 87, 88
CARRIER, Nicolas.....	5, 6, 9
CASONI, Dianne.....	20, 78
CHAPUIS, Joëlle.....	17, 57
CHARBONNEAU, Serge.....	10, 13, 45
CHARRETTE, Yanick .....	14
CLAREMBAUX, Nicole.....	16, 50
CORAZZA, David.....	19, 73
COURNOYER, Louis-Georges.....	19, 68
COUSINEAU, Marie-Marthe.....	5, 12, 13, 14, 20, 23, 32, 41, 78
COUTURE, Sophie .....	19, 69
COUVRETTE, Amélie.....	18, 65
CRISPINO, Frank.....	15
CUSSON, Maurice .....	10, 15, 47
DE DECKER, Marc .....	15, 45
DÉCARY-HÉTU, David.....	14, 38
DECOCQ, Mélanie.....	15, 46
DELÉMONT, Olivier .....	12, 27
DESMARAIS, Julie.....	14, 40
DRAPEAU, Sylvie .....	16, 48
DUCHÊNE, Judith .....	21, 85

DUPONT, Benoit .....	5, 6
EBRAHIMI, Shahram .....	18, 66
EL IDRISSE, Abdelaziz.....	16
ESFAHANI, Hesam Seyyed.....	12, 24
ESSEIVA, Pierre .....	19
EUVRARD, Elsa .....	20
FAGET, Jacques.....	6, 8, 10, 29
F-DUFOUR, Isabelle.....	19, 68
FERRET, Jérôme.....	11, 21, 85, 86
FRAJ BOUSLIMANI, Nora.....	10, 13, 16, 17, 50, 51
FREDETTE, Chantal.....	14, 37
GAGNÉ, Marie-Pier.....	14, 41
GAILLARD, Bernard.....	17, 55
GARCÍA-LONGORIA, Maria Paz.....	13, 30
GAVRAY, Claire .....	11, 19, 71
GLASSEY, David .....	17, 58
GLOWACZ, Fabienne.....	17
GÖKÇEOĞLU BALCI, Şebnem.....	19
GÓMEZ DEL PRADO, Grégory.....	15
GROSSRIEDER, Lionel.....	17, 19, 54, 74
GUAY, Jean-Pierre.....	14, 19, 37, 76
GUEDAH, Mohamed .....	10, 12, 23, 25
GUILLOTTE, Chantale.....	15
HAMEL, Sylvie.....	13, 17, 32, 55
HAYMOZ PANTILLON, Sandrine .....	14, 36
HÉLIN, Dominique .....	16
HELLMUTH, Julianne C. ....	17
HOUSSEMAND, Claude .....	13, 29
JAQUIER, Véronique.....	12, 17, 61
JENDLY, Manon.....	5, 6, 12, 17, 28, 55
JIMENEZ, Estibaliz.....	11, 12, 20, 23, 77
KAZEMIAN, Lila .....	6, 8
KENSEY, Annie.....	11, 14, 19, 40, 68, 70
KOÇ, Sedef.....	17, 60
LAFORTUNE, Denis .....	10, 12, 23, 48
LAMBOLEY, Madeline .....	20, 77
LANCTÔT, Nadine .....	11, 20, 21, 81, 82
LAPORTE, Clément.....	16, 48
LAURIER, Catherine .....	14, 37
LECLERC, Chloé.....	11, 20, 79, 80
LEMAÎTRE, André.....	5, 6, 12, 25
LEMAN-LANGLOIS, Stéphane .....	5, 12, 26
LEVESQUE, Lucie .....	18, 67
LOSET, Sylvain.....	19
LOUP, Stéphanie .....	17, 55
LUEMBA NKUENO, Charles .....	13
LUSSIER, Patrick.....	5
MATHYS, Cécile .....	20, 21, 82
MAURY, Sophie .....	13, 34
MEMIS KARTAL, Pinar.....	19
MIRAGLIA, Paula .....	5
MOHAMMED, Marwan .....	17, 54
MORIAU, Jacques.....	10, 14, 38, 39
MORSELLI, Carlo .....	6, 8, 19
MOUHANNA, Christian.....	6, 7
MULONE, Massimiliano .....	11, 18, 64, 73
NUYTENS, Williams.....	19, 72

OUELLET, Frédéric .....	14, 39
OUELLET-MORIN, Isabelle .....	15, 17, 60, 62
OUIMET, Marc .....	15, 47
PAKZAD, Sarah .....	18, 67
PALARIC, Ronan .....	21, 87
PAQUIN, Julie .....	17, 58
PARENT, Geneviève .....	10, 14, 19, 36, 37, 76
PARTHOENS, Christophe .....	10, 13, 33
PELLAND, Marie-Andrée .....	20
PELLETIER-BASQUE, Danielle .....	16, 49
PENIN, Nicolas .....	19, 72
PERRAS, Chantal .....	21, 85
PERRIN, Bertrand .....	17, 57
PRATES, Fernanda .....	14, 21, 41
PROULX, Jean .....	21, 88
PROVOST, Chloé .....	19, 74
PUTINEI, Mădălina-Cristina .....	16, 50
QUERO, Yann-Cédric .....	13, 35
REEVES-LATOURE, Maxime .....	16, 52
RENARD, Bertrand .....	11, 15, 21, 83, 84
RIARD, Emile-Henri .....	12, 24
RIBAUX, Olivier .....	5, 6, 15, 18, 19, 43, 74
ROSSI, Catherine .....	12, 13, 23, 30
ROSSY, Quentin .....	12, 18, 27, 63
ROUX, Claude .....	15
SERON, Vincent .....	21, 85
SIMON, Clémentine .....	19, 71
SOULLEZ, Christophe .....	20
STOFFEL, Kilian .....	19, 74
SULLIVAN, Tami P. .....	17
TANNER, Samuel .....	10, 12, 18, 28, 42, 64
TISSOT, Céline .....	13, 31
TOURIGNY, Marc .....	5
TREMBLAY-HÉBERT, Sophie .....	20, 81
VACHERET, Marion .....	10, 14, 40, 41
VUILLE, Joelle .....	15, 21, 43, 83
WALLET, J-W .....	12, 24
WASER, Alain .....	19, 75
WEMMERS, Jo-Anne .....	20
WICKY, Christiane .....	15
WITVROUW, Line .....	12, 25
YOULA DOUMBIA, Nabi .....	15, 47

## Partenaires



Société  
de criminologie  
du Québec



Association des services  
de **réhabilitation sociale**  
du Québec

1962

2012

50 ANS D'IMPLICATION



Association québécoise  
**Plaidoyer-Victimes**

**Montreal**International